

Assurer la sécurité des enfants

Comment appliquer les normes



Produit par la coalition Keeping Children Safe

Table des matières

Introduction	4
À qui est destinée la boîte à outils <i>Assurer la sécurité des enfants ?</i>	4
Structure	4
Terminologie	5
Buts	5
Vue d'ensemble des normes	5
Comment utiliser ce guide	6
Phase un : Faire un tableau de votre organisation	7
– Activité 1.1 : Les enfants et votre organisation	8
– Activité 1.2 : Les enfants et les bonnes pratiques	9
– Activité 1.3 : L'outil d'auto-audit	10
– Activité 1.4 : Évaluation et gestion des risques	15
– Activité 1.5 : Analyse des parties prenantes	18
Résumé	20
Phase deux : Répondre aux normes	21
Introduction	21
Norme 1 : Politique écrite relative à la sécurité des enfants	22
Introduction	22
Norme 2 : Mettre la politique en pratique	23
Introduction	23
Élaborer une politique et des procédures – guide étape par étape	23
Étape 1 : Qui devez-vous consulter ?	23
– Activité 2.1 : À qui parler au sujet d'une politique sur la protection de l'enfant	24
Étape 2 : Le groupe de travail	24
– Activité 2.2 : Préparer une déclaration de politique	24
Étape 3 : La première version – déclaration de politique	24
– Activité 2.3 : Rédiger votre déclaration de politique	25
Étape 4 : Les procédures	26
– Activité 2.4 : Répondre à une inquiétude concernant la protection d'un enfant	26
Étape 5 : Le membre du personnel nommé à la protection de l'enfant	29
Étape 6 : Une consultation plus large	30
Norme 3 : Éviter les atteintes aux enfants	31
Introduction	31
Risques et vulnérabilité	31
Mesures préventives – que pouvons-nous faire pour éviter les atteintes aux enfants ?	32
Étape 1 : Recrutement et sélection du personnel	32
– Activité 3.1 : Enquête de recrutement et liste de contrôle	33
Étape 2 : Éviter les atteintes aux enfants : technologie de l'information	35
– Directives pour l'enregistrement d'images (photographiques et autres)	36
– Directives pour la publication d'images	36
Étape 3 : Éviter les atteintes aux enfants : activités sans danger	37
– Directives pour le personnel chargé des événements/activités qui ont la participation des enfants, dans un contexte de développement	37
– Éviter les atteintes aux enfants dans les programmes ou projets	39
– Conception des programmes	
– Activité 3.2 : Évaluer la situation actuelle	41
– Activité 3.3 : Bonnes pratiques de mise en œuvre	42
– Activité 3.4 : Suivi et évaluation	42

Éviter les atteintes aux enfants dans le parrainage d'enfants	44
Éviter les atteintes – assurer la sécurité des enfants en situation d'urgence	44
– Activité 3.5 : Travailleur avec les enfants en situation de crise	45
– Activité 3.6 : Urgences – être prêt	46
– Activité 3.7 : Préparer un plan d'action	47
Résumé : Prévention et bonnes pratiques	48
Norme 4 : Directives écrites sur la façon de se comporter envers les enfants	50
Introduction	50
Développer des codes de conduite	50
– Activité 4.1 : Développer un code de conduite	52
Norme 5 : Répondre aux normes dans différents lieux	53
Introduction	53
S'adapter au pays et au contexte local	53
– Activité 5.1 : Pratiques locales qui peuvent porter atteinte aux enfants	54
– Activité 5.2 : identifier les ressources locales	54
Développer des procédures locales	56
– Procédure pour déclarer un fait relatif à la protection de l'enfant (exemple en blanc)	56
– Activité 5.3 : Maltraitance de l'enfant ou traditions et pratiques culturelles	57
– Activité 5.4 : Croyances culturelles et protection de l'enfant	59
Norme 6 : Droits égaux à la protection pour tous les enfants	61
Introduction	61
Besoins différents, droits égaux	61
Mettre en action votre stratégie de 'protection de tous les enfants'	62
Suivi et évaluation	63
– Activité 6.1 : Assurer le droit de tous les enfants à la protection contre la maltraitance	63
Norme 7 : Communiquer le message 'Assurer la sécurité des enfants'	66
Introduction	66
Assurer une communication efficace – systèmes et procédures	66
– Activité 7.1 : Quelles méthodes de communication existent déjà ?	67
Développer une approche partenariat de la communication	67
Partenariat avec les enfants et les jeunes personnes	68
Méthodes de communication	68
Norme 8 : Éducation et formation pour assurer la sécurité des enfants	73
Introduction	73
Pourquoi l'éducation et la formation sont essentielles	73
Le cycle de planification de la formation	74
– Activité 8.1 : Identifier les besoins en formation	74
Norme 9 : Accéder aux conseils et au soutien	76
Introduction	76
S'assurer que les enfants aient accès à l'information et au soutien	77
Norme 10 : Application et suivi des normes	78
Introduction	78
Être prêt – appliquer la politique	78
– Activité 10.1 : Élaborer une stratégie d'application	79
– Activité 10.2 : Application – comment procéder	80
– Activité 10.3 : Comment savoir si l'application est efficace	81

Norme 11 : Collaborer avec des partenaires pour le respect des normes	83
Introduction	83
Que voulons-nous dire par ‘collaborer avec des partenaires’ ?	83
– Activité 11.1 : Collaborer avec des organisations partenaires	84
– Activité 11.2 : Promouvoir la protection des enfants auprès des partenaires	85
– Activité 11.3 : Élaborer des normes minimales pour les partenaires	86
Remerciements	87
Ressources web	89
Références	91
Numéros d'organismes de bienfaisance enregistrés	92
Les appendices et informations supplémentaires se trouvent sur le CD Rom (Outil 5)	

Introduction



Chloe Hall / EveryChild

En 2003, un consortium d'organisations internationales non-gouvernementales (OING) a lancé *Établir la norme – une approche commune de la protection de l'enfant*, en partenariat avec la NSPCC (association nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants). Ce document donnait, pour la première fois, le détail des normes de base devant être respectées par les organisations internationales ou de développement qui travaillent avec les enfants, afin de les protéger contre la maltraitance. Largement distribué, il visait à encourager une approche plus stratégique de la protection de l'enfant afin que toutes les ONG de tous les pays travaillent selon les mêmes normes. Ce document a aujourd'hui été revu et réintitulé *Assurer la sécurité des enfants : Normes pour la protection de l'enfant et il fait partie de Assurer la sécurité des enfants : Boîte à outils pour la protection de l'enfant.*

À qui est destinée la boîte à outils *Assurer la sécurité des enfants* ?

La boîte à outils est un dossier complet pour toutes les agences, petites et grandes, qui travaillent avec les enfants à l'échelon national ou international, y compris les OING – qu'elles soient centrées ou non sur l'enfant, les organisations internationales, les ONG partenaires d'OING et d'OI, d'autres OING (nationales et locales), les partenaires gouvernementaux et toute autre agence ayant besoin de mettre en place des mesures de protection de l'enfant.

Les mots **agence** et **organisation** sont interchangeables dans tout le document.

Structure

Assurer la sécurité des enfants : Boîte à outils pour la protection de l'enfant est un programme complet à l'intention des personnes, partout dans le monde, qui travaillent dans le domaine de la protection de l'enfant. Il est destiné à soutenir les agences aux échelons international, national et local pour la mise en pratique de ces normes. La boîte à outils comprend cinq éléments :

Outil 1 – Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection de l'enfant, un livre qui explique quelles doivent être les normes de bases pour toutes les organisations qui travaillent dans le domaine de la protection des enfants à travers le monde.

Outil 2 – Assurer la sécurité des enfants : Comment appliquer les normes, un dossier ressources qui contient des conseils et des activités pour vous aider, ainsi que votre organisation, à répondre à ces normes.

Outil 3 – Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant, un dossier d'exercices et d'outils de formation flexibles pour vous aider, ainsi que votre organisation, à former votre personnel à répondre à ces normes

Outil 4 – Un DVD – soutien et aide à la formation

Outil 5 – Un CD Rom – soutien et aide à la formation et à l'application des normes. Le CD Rom contient tous les matériaux de formation, notes du formateur, exercices, activités, exemples de formulaires et modèles qui seront très utiles lorsque vous



Jon Warren / World Vision

appliquerez les normes dans votre organisation. Il contient également des exemples de programmes et d'ateliers de formation supplémentaires que vous pourrez modifier et adapter.

Outil 5

Symboles

Outil 1

Normes de protection des enfants

Outil 2

Comment appliquer les normes

Outil 3

Formation sur la protection de l'enfant

Outil 4

DVD

Outil 5

CD Rom

Terminologie

Assurer la sécurité des enfants (ASE) : Boîte à outils pour la protection de l'enfant contient un **glossaire** donnant la signification de certains mots et termes utilisés. Le glossaire se trouve sur le CD Rom (Outil 5).

Outil 5

Le présent dossier est l'*Outil 2 – Assurer la sécurité des enfants : Comment appliquer les normes*, que nous appellerons aussi le *Guide du comment faire*.

Buts

Ce *Guide du comment faire* donne le détail des critères élémentaires des normes, ainsi que des informations, étape par étape, sur la façon de répondre aux normes d'ASE. L'intégration de ces normes dans les plans et politiques de votre agence, vous permettra d'avoir une organisation plus sûre pour les enfants et pour le personnel.

Le guide présente les normes de *Assurer la sécurité des enfants* qui contribuent à une organisation ‘sûre pour les enfants’ : une organisation que les enfants peuvent utiliser et qui peut les aider, en toute sécurité. Même si l'activité principale de votre agence n'est pas centrée sur les enfants, ceux-ci font partie de la communauté et les organisations doivent s'appuyer sur les éléments/normes de base pour veiller à ce qu'elles ne soient pas blâmables ou trop vite satisfaites dans leur devoir de diligence envers les enfants. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur les normes dans *Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection de l'enfant* (Outil 1)

Outil 1

Vue d'ensemble des normes

Norme 1 :	Politique écrite relative à la sécurité des enfants
Norme 2 :	Mettre la politique en pratique
Norme 3 :	Éviter les atteintes aux enfants
Norme 4 :	Directives écrites sur la façon de se comporter avec les enfants
Norme 5 :	Répondre aux normes dans différents lieux
Norme 6 :	Droits égaux à la protection pour tous les enfants
Norme 7 :	Communiquer le message ‘assurer la sécurité des enfants’
Norme 8 :	Éducation et formation pour assurer la sécurité des enfants
Norme 9 :	Accéder aux conseils et au soutien
Norme 10 :	Application et suivi des normes
Norme 11 :	Collaborer avec des partenaires pour le respect des normes

Ce guide fournit des matériaux et activités qui aideront les agences à appliquer les normes. Il comprend :

- des notes d'orientation
- des modèles

- des exemples de déclarations de politiques
- des codes de pratiques
- des activités en équipe

Comment utiliser ce guide

Ce *Guide du comment faire* a été conçu comme un assortiment : vous choisissez quelles normes et quelles activités utiliser, en fonction :

- des personnes avec lesquelles vous travaillez : différents membres du personnel, volontaires, etc.
- de l'agence ou de l'organisation pour laquelle vous travaillez ou pour laquelle ces personnes travaillent
- de la mesure selon laquelle cette agence ou cette organisation applique déjà des politiques, procédures et normes pour assurer la sécurité des enfants.

Ce guide est divisé en deux **phases** ; chaque phase contient des exercices et des activités pouvant être effectués seul ou avec des collègues. Ils vous permettront d'envisager la façon d'appliquer certaines normes dans votre contexte ou dans celui d'une organisation partenaire, et vous guideront dans des activités qui vous aideront à produire les matériaux dont vous avez besoin.

Phase un : Faire un tableau de l'organisation vous aide à considérer la façon dont l'organisation fonctionne actuellement : ce qui est bien, ce qui est moins bien, ce que vous pourriez changer ou améliorer. En phase un, vous constituerez un tableau de l'organisation qui vous permettra de déterminer ce qui doit être fait pour l'améliorer.

Phase deux : Répondre aux normes examine chacune des normes, une par une. Vous trouverez des notes d'orientation et des activités pour chacune de ces normes : des sujets de discussion, des idées et des exemples qui aideront l'organisation à appliquer une norme particulière. Nulle organisation n'est censée appliquer toutes les normes à la fois. Il est important que vous les utilisiez pour élaborer un plan d'action avec des priorités et des échelles de temps réalistes pour vous ou votre organisation partenaire, pour le contexte dans lequel vous travaillez. Les normes sont là pour vous permettre de déterminer le niveau minimum que vous devez vous efforcer d'atteindre.

Choisissez les normes qui sont une priorité pour votre projet ou votre agence. Si, par exemple, vous possédez déjà une politique et une procédure de protection de l'enfant mais si vous n'avez pas encore abordé la prévention de la maltraitance, vous voudrez sans doute commencer par les normes 3 et 4. Mais nous vous recommandons de commencer par la **Phase un**, qui vous permettra d'identifier les lacunes, les risques et les priorités.

Note : Si votre agence (ou l'organisation partenaire que vous financez) ne s'est jamais penchée sur le concept de la sécurité des enfants, il sera important d'effectuer quelques exercices élémentaires de sensibilisation à la protection de l'enfant, contenus dans *Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant* (Outil 3). Les modules 1-4 donnent des exemples d'exercices pouvant être intégrés dans des journées de formation ou des activités d'équipe.

Le DVD (Outil 4) et le CD Rom (Outil 5) joints apporteront aussi une aide pendant les séances d'information/de formation. Ces outils permettront de s'assurer que toute personne en contact avec des enfants dans son travail ait une compréhension de base de ce qu'est la maltraitance des enfants, comment la reconnaître et comment réagir en cas d'inquiétudes.



Avant de tenter d'appliquer les normes et de concevoir des politiques et procédures, il est essentiel que toutes les personnes qui travaillent pour l'organisation approuvent et comprennent :

- comment l'agence définit la maltraitance et la protection des enfants
- leur devoir de protéger contre la maltraitance les enfants avec lesquels l'agence est en contact ou auxquels elle fournit des services.

Ce guide fournit les outils vous permettant de vous assurer que votre agence ne représente pas un danger pour les enfants. Il vous aidera à décider quelles actions vous devrez entreprendre pour répondre à chaque norme.

Phase un : Faire un tableau de votre organisation

La première partie de la ressource ‘dossier activités’, Phase un, vous aidera à considérer et à identifier ce que fait actuellement votre organisation (ou votre organisation partenaire) pour assurer la sécurité des enfants, et comment elle le fait. La phase un montrera :

- ce que vous faites bien – les bonnes pratiques
- ce que vous faites mal, ou ce que vous ne faites pas – les mauvaises pratiques, les lacunes dans les services et les risques
- qui est touché, qui a intérêt à ce que vous ne vous trompez pas – les parties prenantes clés.

Pour de nombreuses agences, les enfants ne sont pas l’élément central de leur travail ; par exemple, leur travail pourrait être axé principalement sur l’accès à l’eau, la distribution de nourriture ou la participation de la communauté plus large.

Pourtant, lorsque ces organisations analysent leurs activités, beaucoup sont surprises de découvrir qu’elles ont de nombreux contacts avec les enfants. Les enfants, partout dans le monde, sont vulnérables à la maltraitance et à l’exploitation de la part des personnes qui occupent des postes de pouvoir et de confiance. De récents rapports au RU et ailleurs continuent de le démontrer. Il est donc essentiel que toutes les agences d’aide et de développement puissent s’assurer qu’elles ont des systèmes pour recruter le personnel de façon adéquate, pour lutter contre les mauvaises pratiques et mauvais comportements et pour réagir lorsque des inquiétudes sont soulevées.

Les activités suivantes sont conçues pour vous aider à déterminer la position actuelle d’une organisation par rapport à la sécurité des enfants. Choisissez les activités qui vous donneront le meilleur tableau.

Si vous travaillez avec une organisation partenaire pour l'aider à mettre en œuvre des politiques et procédures de protection de l'enfant, référez-vous aux conseils supplémentaires dans **Norme 11 : Collaborer avec des partenaires pour le respect des normes** (voir pages 83-86).



ACTIVITÉ 1.1 : LES ENFANTS ET VOTRE ORGANISATION

But

- Avoir un aperçu du nombre de contacts que votre organisation a avec les enfants.

Notes

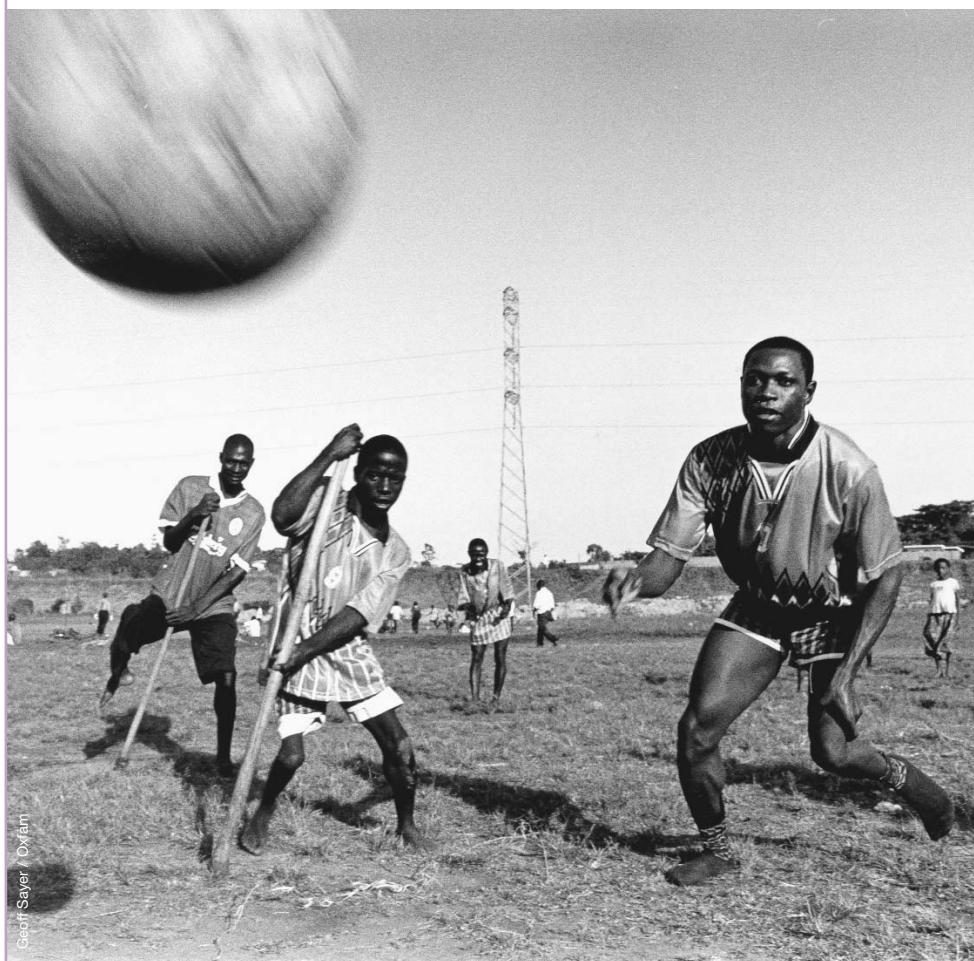
Pensez aux activités/services clés que votre agence fournit aux enfants ou aux différentes façons dont votre organisation est en contact avec les enfants.

Imaginez, à présent, une journée typique et identifiez combien d'enfants l'organisation (le personnel, les volontaires, etc.) rencontre en temps normal, avec combien d'enfants elle dialogue ou à combien d'enfants elle a accès à travers ces activités. Considérez l'âge des enfants, s'ils sont non accompagnés, s'ils vivent en institution, en établissement scolaire, ou avec leur famille, etc.

Il pourrait être utile de dessiner, sur une feuille de tableau-papier, un enfant à partir duquel sont tracées plusieurs lignes. Vous pourriez utiliser différentes couleurs pour indiquer si le contact avec les enfants est régulier, occasionnel ou s'il a lieu à distance – par exemple par email.

- Votre organisation a-t-elle d'autres informations pertinentes au sujet des enfants ou des jeunes personnes avec lesquels elle est en contact ?
- Pourriez-vous être en contact avec les enfants par d'autres moyens, par exemple par lettre, par téléphone, par email ?
- Etes-vous surpris par le nombre de contacts que vous avez ; sont-ils plus ou moins nombreux ?

À travers cette activité, vous commencerez à identifier quelles personnes, dans l'organisation, sont en contact avec les enfants ou ont accès aux enfants ainsi que la nature de ces contacts.



ACTIVITÉ 1.2 : LES ENFANTS ET LES BONNES PRATIQUES

But

- Identifier ce que votre organisation fait bien dans son travail avec les enfants.

Notes

Ne vous contentez pas d'examiner les lacunes de votre organisation. Considérez aussi le bon travail que vous accomplissez déjà. Les organisations ont souvent un très grand engagement envers la protection et la sécurité des enfants avec lesquels elles sont en contact. Vous faites peut-être beaucoup de choses, dans votre travail, qui ne sont pas systématisées, ni écrites, mais qui se font quand-même ! Certains systèmes existent peut-être déjà non officiellement.

- Que vous travailliez avec votre propre organisation ou avec une organisation partenaire, assurez-vous d'identifier les pratiques positives. Commencez par étudier les atouts de votre organisation dans son travail avec les enfants. Pensez :

- à la façon dont les enfants sont pris en charge et valorisés
- au contact avec la communauté locale et à sa participation
- à l'engagement du personnel et à son attitude envers les enfants
- à la façon dont une organisation est dirigée
- aux politiques et procédures existantes
- à la formation du personnel
- à la méthode de recrutement du personnel

Étudiez cette liste et ajoutez-y des rubriques/domaines si vous le souhaitez.

- Seul, ou avec des collègues, considérez les atouts que votre organisation, ou qu'une organisation partenaire, apporte dans son travail avec les enfants, sous chaque rubrique de la liste ci-dessus. Lorsque vous passerez à l'audit et à l'évaluation des risques dans les activités suivantes, n'oubliez pas de contrebalancer les lacunes dans vos pratiques avec les choses positives que l'organisation/activité apporte.



Mamatazar Ashibaev / EveryChild

ACTIVITÉ 1.3 : L'OUTIL D'AUTO-AUDIT

But

- Mesurer si votre organisation s'éloigne (ou se rapproche) des normes pour assurer la sécurité des enfants, et identifier les améliorations nécessaires.

Notes

Cet outil d'auto-audit est idéal pour mesurer si votre agence a beaucoup à faire pour répondre aux normes sur la sécurité des enfants, et pour identifier les améliorations nécessaires.

L'approche est basée sur le travail de George Varnava avec l'ancien Forum sur les enfants et la violence (Forum on Children and Violence) du Bureau national pour les enfants (National Children's Bureau – NCB). Avec l'autorisation des auteurs, la NSPCC (association nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants) a adapté la documentation pour qu'elle puisse être utilisée comme outil d'audit pour la protection de l'enfant.

L'outil d'auto-audit se trouve également sur le CD Rom. 

L'utilisation de points de contrôle

Les questions de contrôle ci-dessous visent à faire ressortir les exigences minimales (critères) que toute agence engagée dans la protection de l'enfant devrait s'efforcer de remplir. Toutefois, en fonction de la nature du travail qu'effectue votre organisation avec les enfants, du contexte, de l'environnement et des conditions dans lesquels vous travaillez, certains points de contrôle pourraient sembler plus pertinents que d'autres. L'outil d'auto-audit sera un guide utile et vous souhaiterez sans doute supprimer ou ajouter certains critères pour le rendre plus pertinent à votre activité particulière (la toile d'auto-audit permet d'ajouter des critères).

Avant de commencer, prenez un exemplaire du questionnaire, datez-le puis suivez les étapes décrites ci-dessous. Vous pourrez en conserver une copie afin de revoir les progrès à une date ultérieure.

L'outil d'auto-audit vous demande de vous pencher sur six différents domaines de votre organisation :

1. les enfants et l'organisation
2. les politiques et les procédures
3. éviter les atteintes aux enfants
4. application et formation
5. information et communication
6. suivi et revue.

Chaque domaine comporte six déclarations/normes. Lisez chaque déclaration puis décidez si son contenu est :

A : en place

B : partiellement en place

C : pas en place

Cochez la case A, B ou C selon le cas.

Les enfants et l'organisation		A	B	C
1	L'agence connaît parfaitement sa responsabilité de protéger les enfants et la fait connaître à tous ceux qui entrent en contact avec elle			
2	Le comportement du personnel et d'autres représentants envers les enfants indique qu'ils sont engagés à protéger les enfants contre la maltraitance.			
3	La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) ou d'autres instruments des droits de l'enfant sont bien connus et sont considérés comme étant la base de la protection de l'enfant dans l'organisation.			
4	Les responsables et la direction veillent à ce que les enfants soient écoutés et consultés et que leurs droits soient respectés.			
5	L'agence indique clairement que tous les enfants ont des droits égaux à la protection.			
6	L'agence gère le comportement des enfants sans avoir recours à la violence ; elle ne dégrade pas et n'humilie pas les enfants.			

Politiques et procédures qui aident à assurer la sécurité des enfants		A	B	C
1	L'agence a une politique écrite sur la protection des enfants ou a des dispositifs précis pour s'assurer que les enfants soient protégés de toute atteinte.			
2	La politique ou les dispositifs sont approuvés et sanctionnés par le corps de direction approprié (par ex. le conseil de la haute direction, administratif, comité).			
3	La politique ou les dispositifs doivent être suivis par tout le monde.			
4	Des mesures claires de protection de l'enfant sont en place et fournissent des conseils, étape par étape, sur l'action à entreprendre dans le cas d'inquiétudes au sujet de la sécurité ou du bien-être d'un enfant.			
5	Une ou plusieurs personnes nommées ont un rôle et des responsabilités bien définis en matière de protection de l'enfant.			
6	Les procédures de protection de l'enfant tiennent aussi compte des circonstances locales.			

Éviter les atteintes aux enfants		A	B	C
1	Il y a des politiques et procédures ou des méthodes approuvées pour recruter des représentants et pour évaluer leur aptitude à travailler avec les enfants ; là où c'est possible, des contrôles de police sont effectués et les références vérifiées.			
2	Il y a des directives écrites sur le comportement ou une description quelconque de ce que sont un comportement acceptable et un comportement inacceptable pour le personnel et autres représentants, surtout en ce qui concerne le contact avec les enfants.			
3	Les conséquences d'enfreindre les règles du comportement sont claires et reliées aux procédures disciplinaires de l'organisation.			
4	Des principes directeurs existent pour l'utilisation appropriée de la technologie de l'information, notamment les sites Internet, l'Internet en général, les appareils photos numériques etc. pour veiller à ce que les enfants ne soient pas en danger.			
5	Dans les cas où l'agence a la responsabilité directe de diriger ou de fournir des activités, y compris des soins en établissement, les enfants sont convenablement supervisés et protégés à tout moment.			
6	Il existe des voies portées à la connaissance de chacun, permettant au personnel/aux représentants de soulever des inquiétudes, confidentiellement si nécessaire, concernant le comportement inacceptable d'autres membres du personnel ou d'autres représentants.			
Mise en œuvre et formation		A	B	C
1	Il existe des recommandations claires à l'intention du personnel, des partenaires et d'autres organisations (y compris les organisations de financement) sur la façon dont la sécurité des enfants sera assurée.			
2	La protection de l'enfant doit être appliquée en respectant le contexte culturel mais sans excuser les pratiques qui portent atteinte aux enfants.			
3	Il existe un plan écrit indiquant les mesures qui seront prises pour assurer la sécurité des enfants.			
4	Tous les membres du personnel et les volontaires reçoivent, lorsqu'ils rejoignent l'organisation, une formation sur la protection de l'enfant qui inclut une introduction à la politique et aux procédures de l'organisation concernant la protection de l'enfant lorsqu'elles existent.			
5	Tous les membres du personnel et autres représentants ont des opportunités d'apprendre à reconnaître les inquiétudes au sujet de la maltraitance des enfants et à y réagir.			
6	Une action est menée avec tous les partenaires pour approuver les bonnes pratiques attendues, basées sur ces normes.			

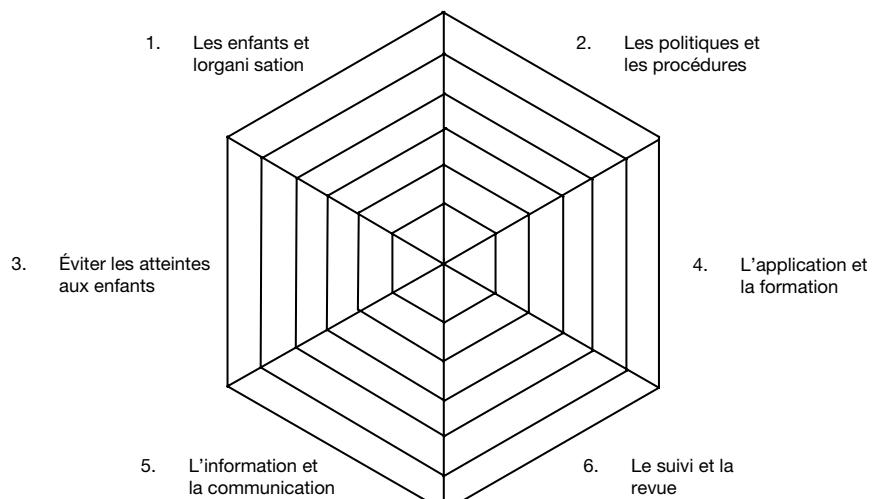
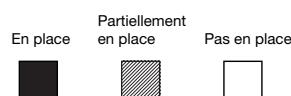
Information et communication		A	B	C
1	Les enfants sont informés de leur droit à être protégés contre la maltraitance.			
2	Chacun connaît, au sein de l'organisation, le nom de la personne chargée de la protection des enfants et comment contacter cette personne.			
3	Les coordonnées des services locaux de protection de l'enfant sont facilement accessibles, par exemple les lieux sûrs, les autorités nationales et les services d'urgences médicales.			
4	Les enfants reçoivent des informations pour savoir où obtenir de l'aide et des conseils au sujet de la maltraitance, du harcèlement et des brimades.			
5	Des contacts sont établis à l'échelon national et/ou local avec les agences de protection/bien-être de l'enfant appropriées			
6	Les membres du personnel chargés spécifiquement de la sécurité des enfants ont accès à des conseils, à un soutien et à des informations spécialisées.			

Suivi et revue		A	B	C
1	Des dispositifs sont en place pour contrôler que les mesures de protection de l'enfant instaurées par l'organisation sont respectées.			
2	Des mesures sont prises pour demander régulièrement aux enfants et aux parents/responsables d'enfants leur opinion sur les politiques et pratiques visant à assurer la sécurité des enfants et sur leur efficacité.			
3	L'organisation se sert de l'expérience de la gestion de systèmes de protection de l'enfant pour influencer l'élaboration de politiques et de pratiques.			
4	Tous les incidents, allégations de maltraitance et plaintes sont enregistrés et suivis.			
5	Les politiques et pratiques sont revues à intervalles réguliers, idéalement au moins tous les trois ans.			
6	Les enfants et les parents/responsables d'enfants sont consultés dans le cadre d'une revue pour sauvegarder les politiques et les pratiques.			

La toile d'auto-audit

Une fois l'auto-audit terminé, transférez vos réponses sur la toile en utilisant des stylos de couleurs différentes ou trois différents types d'ombre. La toile d'auto-audit vous permet de faire un schéma de votre organisation indiquant si elle est performante en matière de sécurité des enfants et où une action supplémentaire est nécessaire. Utilisez une couleur différente, ou un type d'ombre différent pour A, B et C.

Notez que cette toile reflète les normes d'ASE. Elles ont été regroupées en six catégories pour faciliter la tâche. Le but de cet exercice est d'indiquer toute lacune dans chacune des six sections. Après avoir lu les critères clés ci-dessus et coché la case : **en place, partiellement en place ou pas en place**, transférez les résultats sur la toile en utilisant la liste des ombres ci-dessous. La toile présente une illustration visuelle de l'étape atteinte par l'organisation dans la sauvegarde des enfants et souligne les zones où une action supplémentaire est nécessaire. Notez qu'il n'y a pas de progression hiérarchique voulue de 1 à 6 ; le but de cet exercice est de révéler toute lacune.





Jon Warren / World Vision

ACTIVITÉ 1.4 : ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

But

- Identifier les risques actuels dans votre organisation concernant la protection des enfants.

Introduction

Après avoir identifié, avec l'outil d'auto-audit :

- le type de contact que votre organisation a avec les enfants
- les atouts, ou les choses que votre organisation fait bien, et
- les lacunes, ou domaines devant être améliorés,

il est utile de faire, maintenant, une évaluation plus détaillée.

Pourquoi faire une évaluation des risques ?

Une évaluation des risques permet d'identifier ce qui pourrait arriver et ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les objectifs et la réputation de votre organisation. Cette information contribuera à établir un plan d'action et, si nécessaire, un rapport pour la haute direction ou le conseil d'administration, expliquant pourquoi l'application des normes est si importante.

Pourquoi l'application des normes est-elle importante ?

La non-application des normes pourrait avoir des conséquences très graves pour l'organisation, par exemple :

- certains organismes de financement/subvention n'octroient pas d'argent aux organisations qui ne peuvent pas indiquer clairement comment elles protègent les enfants et comment elles assurent leur sécurité
- les compagnies d'assurance hésitent de plus en plus à accorder une assurance responsabilité si des politiques de protection de l'enfant ne sont pas en place
- la réputation d'une organisation peut être gravement compromise s'il s'avère que l'organisation néglige son devoir de diligence envers les enfants
- les donateurs pourraient ne pas soutenir les ONG qui ne prennent pas cette question au sérieux.

L'évaluation des risques doit faire partie de la planification de tout projet et doit tenir compte de tous les aspects du projet, en particulier de tous les risques pour la protection des enfants et des jeunes personnes. Une fois ces risques évalués, vous devez ensuite les gérer – vous assurer de connaître les risques et agir pour les minimiser et les contrôler.

Qu'est-ce que l'évaluation des risques ?

L'évaluation des risques est un examen qui vous aidera à considérer :

- les détails pratiques d'un programme, service ou activité
- les choses qui pourraient mal tourner
- la probabilité que ces choses tournent mal
- l'impact d'une tournure défavorable

Qu'est-ce que la gestion des risques ?

Une fois l'évaluation des risques effectuée, vous pourrez prendre des mesures pour gérer ces risques:

- en identifiant les moyens de réduire les risques
- en décidant à l'avance quoi faire si les choses tournent mal
- en donnant des responsabilités à différentes personnes pour contrôler et gérer la protection de l'enfant.

Veillez à prévoir suffisamment de temps pour l'évaluation et la gestion des risques. Pour être sûr de penser à tous les risques possibles, demandez à de nombreuses et diverses parties prenantes dans le projet de participer à l'évaluation, afin d'obtenir un tableau complet de votre organisation/activité/projet.

Quand devez-vous faire l'évaluation et la gestion des risques ?

La gestion des risques doit se faire de façon continue, dans tous les projets.

Vous devez effectuer une évaluation des risques pour chaque nouveau projet ou programme. Après la première évaluation, l'exercice pourra être adapté à de futurs projets.

Les sept étapes d'une évaluation des risques

Child Wise (2003) affirme qu'une évaluation des risques comporte sept étapes :

Les sept étapes d'une évaluation des risques

1. Déterminer le contexte, l'étendue et la situation
2. Identifier les risques
3. Analyser les risques
4. Évaluer les risques
5. Mettre en œuvre des stratégies pour minimiser et éviter les risques
6. Revoir et réviser les risques et les mesures de prévention
7. Communiquer et consulter

Le tableau suivant vous aidera à considérer et à identifier les domaines de risques pour votre organisation.

Notes

Utilisez l'*Exemple de tableau d'évaluation des risques*, sur la page suivante, pour identifier toute zone de risque pour les activités dont votre agence est responsable. (**Note :** Un modèle en blanc et un plan d'action se trouvent sur le CD Rom, Outil 5.) Évaluez les risques pour votre projet/programme/organisation. Classez les risques : **Faibles (F), Moyens (M) et Grands (G)**. Consacrez ensuite du temps à déterminer comment contrôler ces risques. 



Tearfund

« Vous devez effectuer une évaluation des risques pour chaque nouveau projet ou programme ».

Exemple de tableau d'évaluation des risques

Domaines potentiels de risques	Facteurs de risque	H	M	L
La méthode de recrutement du personnel/des volontaires	Méthode non formelle, non organisée, pas de vérifications de références, potentiel donc de recruter des personnes inaptes au travail avec les enfants	X		
Absence de politique et de procédures qui soutiennent la protection des enfants	Ne sont pas écrites ou appliquées	X		
Le lieu d'un projet	Peut être isolé et éloigné de la communauté		X	
Les activités avec les enfants	Ne sont pas gérées ou supervisées correctement	X		
Absence d'initiation/de formation ou de soutien au personnel	Le personnel n'est pas informé, formé ou supervisé	X		
Le contexte et l'environnement	L'organisation exerce ses activités dans des situations de conflit, d'urgence ou de rétablissement	X		
La culture de l'organisation	L'organisation ne reconnaît pas la possibilité d'un quelconque risque. Dénégation qu'elle puisse jamais avoir un problème	X		
Communication et consultation auprès d'autres acteurs	Impossible d'avoir un retour d'information des enfants, de la communauté, des partenaires ou d'autres personnes qui utilisent le service		X	

Autres domaines à considérer :

- la discrimination
- la gestion et la supervision du personnel et des volontaires
- les relations avec les agences partenaires
- le suivi et la revue
- signaler et réagir aux préoccupations

Vous pourriez simplement surveiller la situation et la revoir dans une échelle de temps spécifique. Ou bien un changement de comportement ou de pratiques pourrait être nécessaire. Si votre évaluation révèle un réel danger, vous devrez envisager de mettre fin, le plus tôt possible, à l'activité, au comportement ou aux pratiques en question. N'oubliez pas de demander conseil à d'autres personnes, y compris aux responsables, et de partager avec elles vos inquiétudes et votre évaluation.

Dans l'idéal, l'évaluation des risques doit s'effectuer aux stades de la planification, lorsque vous développez de nouvelles activités ou lorsque vous modifiez des activités en cours ou les rôles et responsabilités d'individus. Vous pouvez adapter cet outil/ce tableau pour pouvoir l'intégrer dans vos structures de planification ; il pourra ainsi être une partie intégrante de la boîte à outils de votre organisation pour évaluer et gérer les risques pour la protection de l'enfant.



Andy Baldwin / Tearfund

ACTIVITÉ 1.5 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

But

- Identifier les acteurs et parties prenantes clés dans le processus d'application des normes visant à protéger les enfants et à assurer leur sécurité.

Introduction

Une analyse des parties prenantes vous permettra de décider qui peut assister et soutenir vos efforts pour rendre votre organisation sûre pour les enfants, et qui pourrait les bloquer ou les saboter.

Qu'est-ce qu'une partie prenante ?

Une partie prenante est une ou plusieurs personnes qui seront touchées par le projet et qui ont donc un intérêt ou un 'enjeu' dans les effets bénéfiques de l'application des normes : *toute personne impliquée dans le projet/programme*. Chaque partie prenante a le droit à ce que ses opinions soient écoutées. Le tableau ci-contre (sur CD Rom) vous permettra d'identifier vos parties prenantes. Il y a généralement deux ou trois groupes principaux :

Outil 5

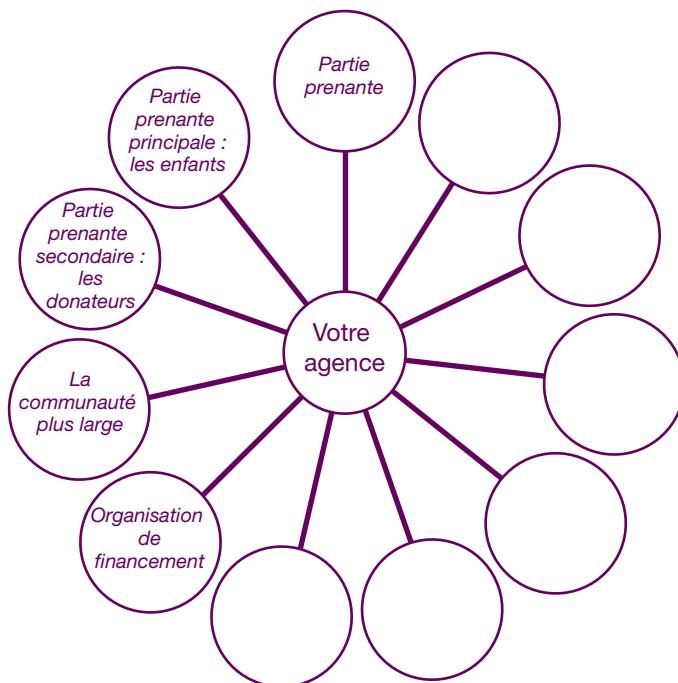
- *les parties prenantes principales* : les personnes, y compris les enfants ou les institutions, qui bénéficient directement de votre organisation
- *les parties prenantes secondaires* : celles qui ont une influence sur le programme/l'activité/le projet, qui ont un pouvoir décisionnel ou qui bénéficient de ses activités, directement ou indirectement.
- *la communauté plus large*.

Conduire une analyse des parties prenantes

1. Commencez par identifier les parties prenantes clés de votre agence. Certaines peuvent être internes, d'autres externes à l'agence. Par exemple, elles peuvent inclure les partenaires, les dirigeants de la communauté, les responsables et les enfants.

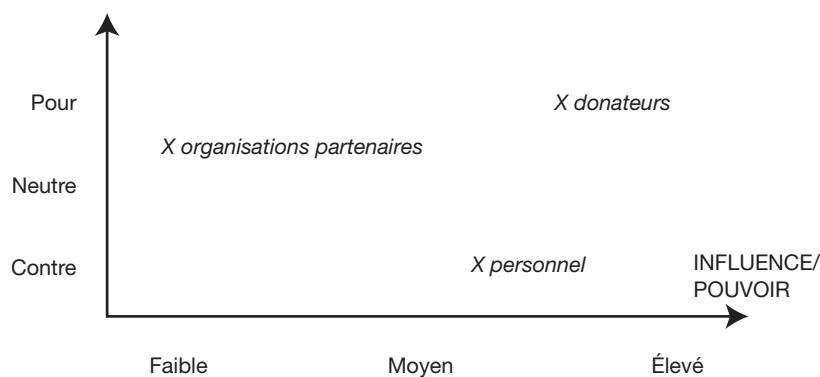
- Décidez si leur niveau d'influence est Élevé, Moyen ou Faible.
- Faites une prédition de leur opinion sur les normes et sur la nécessité d'un changement dans l'organisation ; seront-elles pour, contre ou neutres ?

Les parties prenantes dans le développement d'une politique de protection de l'enfant



Après avoir complété le tableau des parties prenantes, copiez le graphique ci-dessous sur une grande feuille de papier et ajoutez-y vos propres exemples. Le CD Rom comporte un exemple.

ATTITUDE



Ce graphique vous permettra de positionner, selon vos propres estimations, l'attitude (envers l'application des normes de protection de l'enfant) et l'influence de chaque partie prenante. Par exemple, si vous pensez que les donateurs ont beaucoup d'influence et de pouvoir et qu'ils soutiendront l'élaboration de politiques/normes sur la protection de l'enfant, vous les placerez en position 'Élevée', comme ci-dessus. Mais le personnel pourrait être plus défavorable à l'idée, parce qu'il pense être en sécurité et que des normes ne sont pas nécessaires ; son influence pourrait donc être moyenne ou élevée. Les organisations partenaires pourraient avoir une influence relativement faible et ne pas vraiment comprendre les questions, et leur influence réelle sera donc faible à ce stade.



Richard Hanson / Tearfund

Quelles sont les options pour gérer vos parties prenantes ?

- Pouvez-vous faire intervenir de nouvelles parties prenantes pour tenter de modifier l'équilibre du pouvoir ?
- Est-il possible d'accroître l'influence des personnes qui sont en faveur d'appliquer les normes, et de réduire le pouvoir de celles qui pourraient être contre ?
- Est-il possible de former des partenariats pour renforcer le projet ?
- Pouvez-vous obtenir l'adhésion de parties prenantes qui sont contre, en intégrant certaines de leurs idées ?
- Avez-vous d'autres idées ou pensées ?

Reprenez maintenant votre premier graphique des parties prenantes et ajoutez-y les personnes qui peuvent vous aider ou celles qui pourraient être hostiles. Prenez aussi en considération toute partie prenante avec laquelle vous pourriez travailler en partenariat.

Résumé

La phase un vous a donné divers outils et techniques pour obtenir une bonne représentation de votre organisation et des organisations partenaires et pour savoir exactement ce que votre organisation fait bien et où sont les lacunes. Elle vous aura aussi aidé à identifier des zones de risque possibles. L'analyse des parties prenantes vous aura sans doute indiqué qui a un intérêt dans l'élaboration fructueuse de meilleures normes pour la protection de l'enfant.

Ces outils vous serviront certainement pour un plan de projet et vous permettront d'avancer. Il pourrait être utile de résumer votre travail dans un rapport à la direction, contenant des informations sur les sujets en question, les prochaines étapes et les implications possibles sur les ressources. Il sera très difficile d'aller de l'avant sans son accord et son soutien.

Note: Avant de passer à la **Phase deux**, lisez les **Notes du formateur :**

Définitions de la maltraitance sur le CD Rom (Outil 5), ou dans de dossier de formation (Outil 3) pour mieux comprendre le sujet de la maltraitance et de la protection de l'enfant.



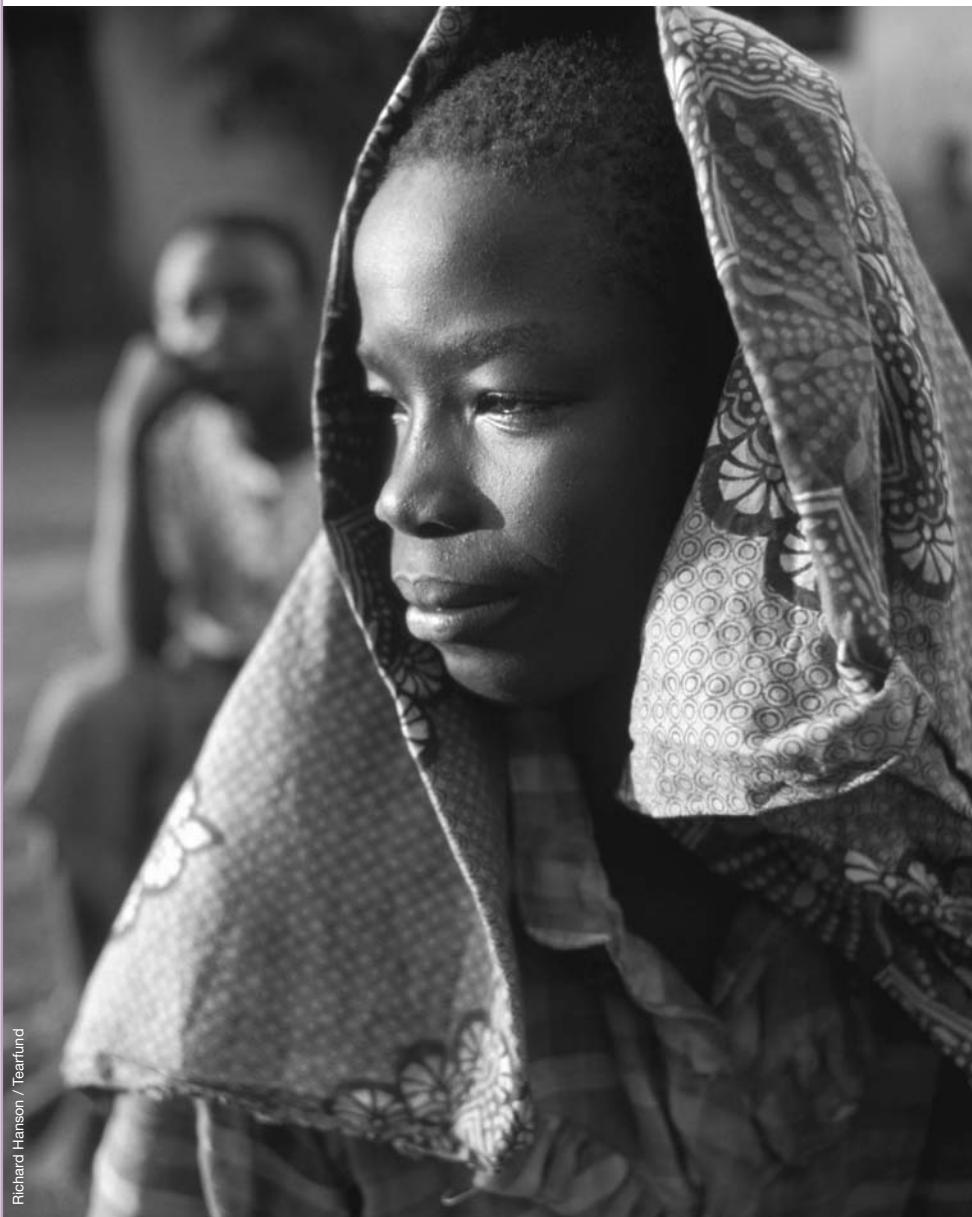
Phase 2 : Répondre aux normes

Introduction

Vous aurez besoin de l'*Outil 1 – Assurer la sécurité des enfants : Normes de protection de l'enfant* pour pouvoir planifier la phase suivante.

Vous trouverez, sous chaque norme, des activités, ressources et idées qui vous aideront à appliquer cette norme. Dans certains cas, les normes ont été regroupées lorsqu'elles ont des thèmes et des tâches associées. Vous pouvez procéder par ordre logique, une norme après l'autre, ou bien passer de l'une à l'autre en fonction de ce que vous considérez être la priorité pour votre agence. De plus, le CD Rom (Outil 5) comporte des exemples d'organigrammes et de formulaires ainsi que d'autres outils et ressources que vous pourrez reproduire selon les besoins de votre organisation. 

Si vous, ou votre organisation partenaire, commencez tout juste à reconnaître l'importance d'avoir une politique sur la protection de l'enfant, commencez par les **Normes 1 et 2**.



Norme 1 : Politique écrite relative à la sécurité des enfants

Introduction

Quelle est cette norme ?

Toutes les agences travaillant directement ou indirectement avec des personnes de moins de 18 ans ont une politique écrite assurant la sécurité des enfants.

Celle-ci est généralement connue sous le nom de ‘politique de protection de l’enfant’.

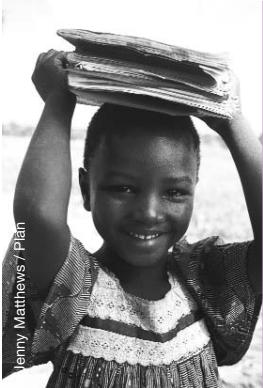
Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

La politique communique l’engagement de l’agence d’assurer la sécurité des enfants. Elle indique clairement que les enfants doivent être protégés, elle contribue à créer un environnement sûr et positif pour les enfants et elle montre que l’organisation prend son devoir de diligence au sérieux.



Adam Hinton / Plan

« Toutes les agences travaillant directement ou indirectement avec des personnes de moins de 18 ans doivent avoir une politique écrite assurant la sécurité des enfants. »



Jenny Matthews / Plan

Norme 2 : Mettre la politique en pratique

Norme 2

Introduction

Quelle est cette norme ?

Il existe des recommandations claires sur la façon d'agir face à un incident ou à une inquiétude concernant la protection d'un enfant.

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

Des procédures et des conseils précis aideront à garantir une action rapide face à des inquiétudes concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant. Ils permettent aussi à une organisation de respecter toute prescription juridique ou de pratique.

Élaborer une politique et des procédures – guide étape par étape

But

- Aider les organisations à élaborer une politique et des procédures de protection de l'enfant afin de répondre aux sources d'inquiétudes.

Introduction

Pour créer une politique et des procédures de protection de l'enfant pour votre organisation, il est très important de faire intervenir les personnes adéquates au moment de la planification et de l'élaboration. Trop souvent, une personne est chargée d'élaborer, seule, la politique. Il est très important que chacun soit impliqué ; vous aurez besoin de consentement, d'argent, de ressources, de personnel et d'une personne hiérarchiquement haut placée pour approuver la politique, afin que celle-ci soit performante et efficace.

Les notes suivantes donnent des conseils, étape par étape, sur l'élaboration d'une politique et de procédures de protection de l'enfant.

Étape 1 : Qui devez-vous consulter ?

Procédez par ordre : pensez aux personnes que vous allez consulter au sujet de la politique et des procédures ; veiller à obtenir la participation d'un maximum de personnes pour qu'elles aient toutes un intérêt dans ce projet et qu'elles puissent s'exprimer.

Pensez à la haute direction puis à d'autres personnes qui reflètent ou qui représentent les différentes parties de l'organisation et ses activités. Bien souvent, les organisations font l'erreur de penser que le problème de la protection de l'enfant réside uniquement dans une partie de l'organisation. Si vous voulez que votre politique et que vos procédures soient efficaces, vous devez vous assurer qu'elles soient au cœur de l'organisation et que chacun ait la possibilité de s'exprimer quant à leur élaboration. La politique sera plus efficace si chacun y contribue et l'approuve ; impliquez un maximum de personnes, des volontaires au personnel des ressources humaines, jusqu'à la haute direction.

ACTIVITÉ 2.1 : À QUI PARLER AU SUJET D'UNE POLITIQUE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

À toutes les parties de l'organisation : Sur une feuille blanche, notez les différentes parties de l'organisation et les personnes que vous pensez devoir consulter dans chacune de ces parties.

- Y a-t-il un moyen naturel de rassembler ces personnes pour examiner la politique ? Ou bien, devez-vous organiser un événement pour essayer d'impliquer vos collègues dans cette opération ?

Pensez :

- **Aux ressources :** Avez-vous des ressources, humaines ou financières, qui assisteront votre travail ? Si non, quels seraient vos besoins ? Produire une politique claire n'est pas nécessairement onéreux, mais cela pourrait entraîner des frais d'imprimerie et de formation, par exemple.
- **À la recherche :** Avez-vous recherché ce que font des organisations/projets similaires ? Qui pourrait vous aider ou partager son expertise ? Faites une liste des personnes qui, selon vous, devraient faire partie du groupe de travail ; celui-ci pourrait aussi inclure des membres de la communauté ou des organisations partenaires.

Organisez ensuite votre première réunion ou téléconférence.

Étape 2 : Le groupe de travail

Vous avez donc rassemblé un petit groupe, constitué de personnes adéquates, pour étudier l'élaboration d'une politique et de procédures et pour considérer ce qui est nécessaire. Il est souvent utile d'appeler ce groupe : *groupe de travail sur la protection de l'enfant* afin que chacun sache quelle est sa fonction.

Rassembler des personnes

Si le déplacement et la distance constituent un problème, est-il possible d'avoir soit un groupe virtuel (sur email ou téléphone), soit des réunions au sein d'autres ateliers régionaux ?

ACTIVITÉ 2.2 : PRÉPARER UNE DÉCLARATION DE POLITIQUE

Avec votre groupe de travail :

- Expliquez les problèmes, ce qui est nécessaire et pourquoi ; à quoi serviront la politique et les procédures ; pourquoi elles sont importantes, de même que les normes ; quels avantages elles apporteront à l'organisation et au personnel ; quels avantages elles apporteront aux enfants et aux familles.
- Établissez les attributions du groupe (sa raison et son but) ; assurez-vous que chacun les comprenne.
- Partagez les problèmes ainsi que l'expertise/l'expérience ; chaque personne se sentira ainsi valorisée et encouragée à donner son opinion et à s'engager.
- Commencez par la fin ! À quoi voulez-vous aboutir ? À quoi pourrait ressembler un document contenant une politique de protection de l'enfant ? En quoi pourrait-il être différent d'autres documents de politique ? Il pourrait être utile de montrer aux membres du groupe un exemple de politique d'une autre organisation.
- Tenez compte des liens avec d'autres politiques, comme celles sur le recrutement, la santé et sécurité et les plaintes/la discipline.

Étape 3 : La première version – déclaration de politique

La liste qui suit donne une simple structure permettant au groupe de travail de rédiger la première version de la politique sur la protection de l'enfant. Celle-ci doit commencer par une déclaration et inclure :

- ce que l'organisation souhaite exprimer au sujet de la protection de l'enfant



Jon Warren / World Vision

- pourquoi l'organisation veut une politique et des procédures sur la protection de l'enfant
- comment, dans les grandes lignes, elle va remplir sa responsabilité
- à qui s'appliquent la politique et les procédures (à tout le personnel et à tous les volontaires ; peut-être aussi aux partenaires ?), et leur statut : sont-elles obligatoires, toute personne associée à l'organisation doit-elle s'y conformer ?
- la définition d'un enfant (servez-vous des principes directeurs de la convention des NU sur les droits de l'enfant, autrement dit : toute personne âgée de moins de 18 ans)
- la définition de votre organisation concernant la maltraitance des enfants
- comment cette politique s'inscrit dans d'autres politiques et procédures de votre agence préconisant le bien-être/les droits de l'enfant
- un plan pour la revue et le suivi de la politique et des procédures.

Norme 2

Principes sous-jacents

Toute politique de protection de l'enfant doit se baser sur un certain nombre de principes. Vous trouverez, plus bas, une liste de certains principes fondamentaux ayant trait à la protection des enfants. Veillez à en discuter avec d'autres personnes avant de décider sur quels principes votre document de politique se basera. Votre organisation pourrait déjà avoir inclus certains principes dans ses documents publicitaires et dans d'autres documents.

La politique est basée sur les principes suivants :

- les droits de l'enfant à la protection contre les atteintes, la maltraitance et l'exploitation, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des NU sur les droits de l'enfant (CNUDE)
- le bien-être de l'enfant doit être sauvegardé et promu
- en cas de conflit d'intérêts, les besoins de l'enfant sont primordiaux
- reconnaître l'importance des parents, des membres de la famille et d'autres responsables d'enfants dans la vie des enfants
- reconnaître l'importance de travailler en collaboration avec d'autres agences partenaires dans la protection de l'enfant
- reconnaître les droits du personnel et des volontaires à la formation et au soutien
- les enfants sont des individus ayant leurs propres besoins, désirs et sentiments
- la flexibilité, lorsqu'il s'agit de définir la maltraitance des enfants dans d'autres parties du monde, et la nécessité de prendre en considération la compréhension locale de la maltraitance, le degré de développement et les facteurs environnementaux.

ACTIVITÉ 2.3 : RÉDIGER VOTRE DÉCLARATION DE POLITIQUE

1. Rédigez une déclaration de politique simple, qui exprime la philosophie de votre organisation. Une déclaration de politique sur la protection de l'enfant doit énoncer ce que l'organisation souhaite exprimer sur la façon dont elle protège les enfants et assure leur sécurité.
2. Référez-vous aux politiques, à la législation et aux principes directeurs internationaux/nationaux qui sous-tendent la politique. Reliez-la aux droits de l'enfant à être protégé contre la maltraitance et l'exploitation (CNUDE).
3. Expliquez vos objectifs de façon générale mais pratique, ainsi que la raison d'avoir des procédures et des principes directeurs écrits pour les soutenir (comme dans la Norme 2).
4. Reconnaissez les besoins de tous les enfants à la protection, y compris les enfants handicapés et ceux issus de minorités ethniques ou religieuses, quels que soient leur sexe, leur orientation sexuelle et leur milieu culturel.

5. Faites des déclarations claires concernant la terminologie (par ex. Un membre du personnel est toute personne employée et rémunérée par l'organisation ; un volontaire est un travailleur qui n'est pas rémunéré par l'organisation, etc.) et précisez à qui s'applique la politique.
6. Précisez le statut du document, par exemple, est-il obligatoire ? A-t-il été approuvé par le conseil ou par le comité ?

La déclaration de politique sur la protection de l'enfant donnée ici en **exemple** vous sera peut-être utile.

« Le principe directeur est que l'association caritative Being Kind to Children considère qu'il n'est jamais acceptable qu'un enfant soit soumis à la maltraitance, sous quelque forme que ce soit. Being Kind to Children reconnaît sa responsabilité de sauvegarder le bien-être de toutes les jeunes personnes en les protégeant contre la maltraitance. La politique a été rédigée afin que Being Kind to Children prenne toute mesure possible pour éviter la maltraitance. Elle vise à s'assurer que nul membre du personnel, nul volontaire et nul partenaire ne se livre à un comportement pouvant entraîner la maltraitance ou à des actions pouvant être interprétées par les enfants, leurs familles ou d'autres adultes comme constituant ou induisant la maltraitance. »

Vous aurez, à ce stade, rédigé une courte déclaration de politique et identifié les principes fondamentaux sur lesquels se basera la politique de protection de l'enfant. La prochaine étape consiste à rédiger un premier jet de cette politique. Le CD Rom contient un modèle de politique de protection de l'enfant. 

7. Avant la fin de la réunion, essayez de rassembler des idées qui vous aideront à rédiger la première version. **Elle ne devra pas être trop longue ! La simplicité et la clarté avant tout.**
8. N'OUBLIEZ PAS d'établir un plan d'action avec des délais d'exécution et de préciser qui fera quoi et à quelle date. Fixez, si possible, une date pour une prochaine réunion et une date à laquelle la première version sera disponible à la consultation.

Étape 4 : Les procédures

Il est important qu'une organisation ait des procédures afin que toute personne sache comment réagir face à une inquiétude concernant un enfant : à qui la signaler et comment l'enregistrer. Les mesures suivantes vous aideront à vous mettre d'accord sur une procédure de déclaration.

Responsabilité de faire une déclaration

Tous les membres du personnel et tous les volontaires doivent être attentifs aux signes pouvant suggérer qu'un enfant ou qu'une jeune personne a besoin d'aide. Dans de nombreux pays, la loi stipule que les inquiétudes, allégations ou suspicions doivent être signalées aux autorités nationales compétentes, telles que la police locale et/ou les services sociaux. Toutefois, certains pays n'ont pas encore de systèmes formels. **Le manque d'action pourrait donner lieu à la maltraitance/l'exploitation répétée d'un enfant et, dans certains cas, à la mort d'un enfant.**

Décider si l'on doit faire une déclaration peut être une lourde responsabilité. La procédure doit veiller à ce que chacun sache exactement quelles mesures prendre concernant la sécurité des enfants et celle d'autres témoins. La première étape est de décider si les inquiétudes sont internes à l'organisation ou si elles concernent une situation externe.

Toutes les procédures locales de déclaration doivent être élaborées et approuvées avec la communauté et le personnel local. Afin de mieux comprendre ceci, veuillez vous référer à quelques-uns des exercices de formation qui se trouvent dans l'**Outil 3 – Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant**. Consultez le **Module 3** et l'Atelier de base No. 1. 

Le principe directeur est que la sécurité de l'enfant est toujours une considération primordiale. Toute allégation ou inquiétude concernant la maltraitance d'un enfant doit être traitée sérieusement et pour cette raison, il est important que toute personne soulevant une inquiétude suive, à la lettre, une procédure de déclaration. Il faudra accorder une importance particulière à la confidentialité et au partage d'information avec les personnes appropriées.

Il est nécessaire de faire une déclaration par le processus **interne** de protection de l'enfant dans les cas suivants :

- la maltraitance est observée ou soupçonnée
- une allégation de maltraitance est faite
- un enfant révèle une maltraitance
- une plainte est déposée concernant la maltraitance ou l'exploitation possible d'un enfant par un membre du personnel.

Norme 2

Vous devez clarifier, avec votre groupe de travail :

- ce qui se produit actuellement, comment une inquiétude au sujet de la maltraitance possible d'un enfant est signalée. Une procédure non officielle existe peut-être déjà mais elle n'est peut-être pas écrite.
- comment les inquiétudes sont-elles traitées et qui est responsable de gérer le processus ?
- ce qui manque et ce qui fonctionne bien. Vous pourriez étudier d'autres procédures disciplinaires ou d'autres méthodes pour réagir, par exemple, à une plainte de harcèlement sexuel, qui pourraient vous donner des idées sur la meilleure approche à adopter.

L'activité suivante pourrait vous aider.

ACTIVITÉ 2.4 : RÉPONDRE À UNE INQUIÉTUDE CONCERNANT LA PROTECTION D'UN ENFANT

But

- Considérer ce qui se produit actuellement, dans votre organisation/projet, quand une inquiétude est soulevée concernant la protection d'un enfant.

Notes

Avec le groupe entier, ou en paires si le groupe est important, utilisez une ou plusieurs des situations suivantes. Vous trouverez un plus grand nombre de mises en situation dans *Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant* (Outil 3). Penchez-vous sur les Modules 2 et 3 et sur l'Atelier de base No. 1. D'autres mises en situation se trouvent aussi sur le CD Rom.



« Toute allégation ou inquiétude concernant la maltraitance d'un enfant doit être traitée sérieusement. »



Michelle Gilbert / Plan

Mises en situation

1. Un membre du personnel (ou un volontaire) voit un travailleur de projet employé par votre agence frapper un enfant à l'aide d'un bâton, parce qu'il a volé de la nourriture dans un placard.
2. Un membre du personnel (ou un volontaire) entend une rumeur selon laquelle un nouveau membre du personnel, recruté en tant que consultant, aurait quitté son emploi précédent dans des circonstances suspectes. La rumeur concerne son comportement inapproprié avec des garçons mineurs dans le village où il était placé.
3. Lors d'une visite de routine dans une famille, vous voyez un père battre son jeune enfant à l'aide d'une ceinture en cuir. L'enfant est de toute évidence bouleversé et son dos et ses jambes sont en sang.
4. Quelques jeunes filles traînent près de la zone d'approvisionnement du camp ; vous soupçonnez qu'elles pourraient offrir des faveurs sexuelles en échange de nourriture supplémentaire.
5. Lors d'une visite dans un établissement pour enfants handicapés financé par votre organisation, vous remarquez que certains enfants portent des vêtements très sales et ne semblent pas avoir été lavés. Un enfant, assis dans un fauteuil roulant, porte un pantalon souillé et mouillé.
6. Le nombre de visiteurs au camp a augmenté, la sécurité n'est plus aussi stricte et selon des rumeurs, deux hommes demanderaient aux familles si elles connaissent des enfants qui pourraient être donnés pour adoption.

Note : Si ces situations ne sont pas typiques pour votre organisation/projet particulier, demandez à votre groupe ou à vos collègues de donner des exemples tirés de leur propre expérience et utilisez plutôt ces situations plus proches de la réalité.

1. Analysez la/les situation(s) et faites ressortir les problèmes. À qui parleraient-ils, ou pourraient-ils parler, comment la situation serait-elle gérée actuellement, que manque-t-il ?
2. Analysez la situation actuelle. Elle pourrait démontrer une certaine confusion et un manque de cohérence concernant la présente procédure d'action dans ces types de situation. Certaines personnes auront plus d'assurance que d'autres concernant la marche à suivre, toutefois nous savons, d'après notre expérience, qu'une politique et une procédure établies et accessibles nous permettront de nous assurer que ces situations soient gérées correctement.
3. Sur une feuille de papier, copiez le tableau sur la façon de réagir face à une inquiétude concernant la protection d'un enfant (ci-dessous) et essayez de vous mettre d'accord sur ce qui pourrait être une pratique exemplaire si vous deviez élaborer une procédure pour votre organisation. Un exemplaire du tableau, un exemple de formulaire de déclaration d'un incident et un organigramme se trouvent sur le CD Rom et pourront vous être utiles pour développer les procédures de protection de l'enfant de votre agence. 



« Toutes les organisations doivent nommer une personne responsable de l'application et du respect de la politique sur la protection de l'enfant »

Réagir face à une inquiétude concernant la protection d'un enfant (CD Rom)

Mesures à envisager	Problèmes soulevés
Qu'arriverait-il ?	
Qui serait informé et quand ? Quelle personne nommerez-vous ?	
Qui sera chargé de gérer le processus ?	
Comment cela sera-t-il enregistré ?	
Comment cela sera-t-il transmis et à qui ?	

Norme 2

4. Rassemblez quelques-uns des points et mesures clés qui seront utiles à l'élaboration d'une procédure appropriée. Le CD Rom contient des outils permettant de gérer les plaintes de maltraitance portées contre le personnel. Il contient aussi un modèle de formulaire pour orienter une plainte ainsi qu'un outil pour planifier une investigation. 

Un polycopié utile : 'Que faire si une personne vous dit avoir été maltraitée' se trouve aussi sur le CD Rom, dans l'Outil 3, **Module 3.**  

Note : Certaines questions et procédures doivent être prises en considération si la plainte porte sur l'exploitation/la maltraitance possible d'un enfant par un membre du personnel. Le CD Rom contient des conseils spécifiques ainsi qu'un exemple d'outil pour planifier une investigation, qui peut être adapté par les organisations dans ces situations. Des ressources supplémentaires sont disponibles sur le site web de HAP : www.hapinternational.org sous la rubrique du projet Building Safer Organisations (Créer des organisations plus sûres) et il est possible de télécharger un exemplaire des protocoles du modèle de déclaration. De plus, s'il est découvert, ou soupçonné, qu'un membre du personnel possède des images de maltraitance (pornographiques) d'enfants sur un ordinateur ou est soupçonné de crime Internet, il faudra le signaler à la police. La fondation de surveillance Internet (Internet Watch Foundation), www.iwf.org.uk et le groupe de travail global virtuel (Virtual Global Taskforce) www.virtualglobaltaskforce.com (qui est une alliance internationale d'agences veillant à l'application de la loi et collaborant pour une utilisation sans danger de l'Internet) peuvent être contactés pour plus de renseignements dans ce domaine. 

Étape 5 : Le membre du personnel nommé à la protection de l'enfant

Toutes les organisations doivent nommer une personne responsable de l'application et du respect de la politique sur la protection de l'enfant. Ce rôle doit refléter la nature et la structure de l'organisation et la personne doit avoir un grade suffisamment élevé, et un soutien adéquat, pour s'acquitter de ce rôle. Il doit y avoir, à chaque échelon ou situation approprié, une ou plusieurs personnes nommées avec lesquelles vous pourrez vous entretenir de sujets concernant la protection de l'enfant. Identifier, au sein de votre organisation ou projet, une personne pouvant agir en tant que personne désignée est une bonne pratique, et chacun devra savoir comment contacter cette personne. Dans les organisations plus importantes, une structure devra être en place pour identifier un certain nombre de personnes désignées dans les différentes régions/activités.

Le rôle de cette personne nommée est :

- d'agir en tant que point de contact pour recevoir l'information
- de réagir rapidement en demandant plus de renseignements le cas échéant

- de chercher conseil auprès de la haute direction
- de consulter d'autres personnes, y compris les agences locales et les dirigeants de la communauté
- de procéder à une orientation officielle, le cas échéant, et si les systèmes existent
- d'évaluer le risque
- de s'assurer que toute l'information soit enregistrée sur un formulaire d'enregistrement d'une inquiétude suite à un cas.

Vous souhaiterez peut-être ajouter des points à cette liste ou développer ce rôle selon les besoins de votre organisation. Toutefois, en général la personne désignée ne devra pas être un chef de service ou avoir la seule responsabilité de la gestion de la protection de l'enfant dans l'agence. Il est toujours préférable de s'assurer qu'il y a d'autres lignes de responsabilité et que les personnes responsables ne soient l'unique voie de signalement d'un problème. Ce rôle doit être partagé ou soutenu par plusieurs personnes et des dispositifs doivent être en place pour assurer la relève en cas d'absence.

Si vous avez suivi toutes les modalités ci-dessus, vous avez sans doute, à présent, la première version de votre politique et de votre procédure concernant la protection de l'enfant.

Étape 6 : Une consultation plus large

Assurez-vous de consulter votre groupe de travail avant de soumettre la première version de votre politique à une consultation plus large; assurez-vous aussi que la haute direction la voie et la sanctionne. Voir les **Normes 7 et 10** pour des suggestions sur la communication et l'application.



Craig Muijlay / EveryChild



« Beaucoup d'enfants sont résistants à la maltraitance et ont une énorme capacité de survie, même dans les circonstances les plus difficiles. »

Norme 3 : Éviter les atteintes aux enfants

Introduction

Quelle est cette norme ?

Il existe des modalités pour minimiser la possibilité de maltraitance des enfants par des personnes occupant des postes de confiance.

Norme 3

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

Certaines personnes qui travaillent, ou qui cherchent à travailler dans des agences (soit avec rémunération soit en tant que bénévoles) posent un risque pour les enfants. Il est possible de minimiser les dangers et d'éviter la maltraitance en instaurant certaines mesures.

Risques et vulnérabilité

Les risques et comment les éviter, occupent aujourd'hui une place importante dans la stratégie de travail de nombreuses organisations. Plus nous parlons des risques et plus nous les reconnaissions, plus nous pouvons réfléchir au moyen de les éviter. De nombreuses organisations ont élaboré des politiques et des procédures pour s'assurer que les enfants avec lesquels elles sont en contact ne risquent pas d'être atteints. Par exemple, certaines organisations ont aujourd'hui des procédures très strictes pour recruter et contrôler le nouveau personnel. Les organisations qui ne prennent pas ce type de mesures pour la protection des enfants pourraient être vulnérables à des maltraitants potentiels qui pourraient essayer de travailler pour elles. Les organisations doivent faire en sorte que leur accès soit le plus difficile possible pour les individus qui veulent faire souffrir les enfants. Toute organisation doit inclure, dans son évaluation des risques et dans sa stratégie, de fortes mesures pour éviter les atteintes aux enfants.

Dans la Phase 1 de ce guide, l'Activité 1.4 vous aura aidé à identifié des risques particuliers et l'outil d'audit (Activité 1.3) vous aura aussi aidé à identifier les lacunes. **Si vous n'avez pas fait ces activités, faites-les dès à présent.** Elles vous permettront d'identifier l'action nécessaire pour réduire les risques. La prochaine étape du processus est de s'assurer qu'autant d'outils, d'activités, de politiques et de procédures que possible soient en place pour décourager et éviter toute atteinte aux enfants sous votre responsabilité.

Organisations vulnérables, enfants vulnérables

Beaucoup d'enfants sont résistants à la maltraitance et ont une énorme capacité de survie, même dans les circonstances les plus difficiles. Cependant, l'expérience montre que la maltraitance des enfants est plus susceptible de se produire dans les organisations qui n'intègrent pas de mesures préventives dans leur structure et dans leurs systèmes. En général, ces organisations ont :

- une supervision minime des enfants
- des principes directeurs ou des procédures non officiels pour traiter des inquiétudes
- l'attitude de penser 'cela ne peut pas se produire chez nous'
- très peu, ou pas, de connaissance spécialisée et de sensibilisation concernant la maltraitance/la protection des enfants dans la communauté locale
- très peu ou pas de règles professionnelles ou de codes de conduite
- une mauvaise coordination, un mauvais support et une mauvaise supervision
- des écarts entre les politiques et les pratiques
- soit une mauvaise direction, soit de très forts dirigeants charismatiques qui ont un pouvoir absolu sur la totalité du personnel.

Les deux exemples suivants ont été publiés dans la presse internationale. Ils montrent que lorsque les organisations ne sont pas réglementées ni contrôlées, les enfants peuvent être des cibles pour des personnes qui se servent de leur poste de confiance pour les exploiter et les maltraiter. Les agences d'aide humanitaire ont la responsabilité d'empêcher ces situations horribles – la prévention est essentielle pour s'assurer que les enfants ne soient pas victimes de maltraitance.

Le premier exemple concerne un pédophile britannique, ancien travailleur humanitaire, qui a été incarcéré à Addis-Abeba après avoir été reconnu coupable d'offenses sexuelles sur des enfants. Malgré ses condamnations précédentes, il avait pu ouvrir une école pour 300 villageois orphelins, car aucun contrôle n'avait été effectué. Les enfants avaient une telle confiance en lui que quand d'autres hommes venaient au village, les garçons les acceptaient tout simplement ; ces hommes leur donnaient de l'argent et des bonbons. Ce n'était pas un endroit sûr mais plutôt un centre de maltraitance où des enfants innocents étaient des cibles pour un groupe de pédophiles.

Le second exemple concerne des travailleurs humanitaires de plus de 40 agences qui étaient impliqués dans l'exploitation et l'abus sexuels massifs d'enfants réfugiés, et offraient des rations alimentaires en échange de faveurs sexuelles. Les jeunes filles, âgées en majorité de moins de 18 ans, ont dit que pour avoir des rations, de meilleures notes à l'école, un abri ou des médicaments, elles devaient accorder des faveurs sexuelles. Le rapport a établi que la plupart des présumés maltraitants étaient des citoyens de sexe masculin qui échangeaient des marchandises humanitaires contre des actes sexuels.

Mesures préventives – que pouvons-nous faire pour éviter les atteintes aux enfants ?

Une organisation peut prendre diverses mesures pour encourager une culture axée sur la sécurité dans ses activités et dans ses lieux de travail, et éviter ou réduire les risques d'atteintes aux enfants : il s'agit de mesures préventives. Ces mesures préventives protègent les enfants, le personnel et la réputation de l'organisation. Les sections suivantes vous permettront de :

- tirer parti des mesures existantes que vous et votre organisation avez instaurées, et/ou
- créer de nouvelles mesures
- minimiser la possibilité que des enfants et des jeunes personnes soient maltraités par des personnes qui occupent des postes de confiance.

Étape 1 : Recrutement et sélection du personnel

Les organisations doivent introduire un système strict de contrôles pendant le recrutement des membres du personnel et avant de leur offrir un emploi. De nombreuses organisations ont de bonnes procédures de recrutement qui :

- font un rapprochement entre les candidats et une liste de critères précis pour un emploi, par ex. quelles qualifications et expérience ils doivent avoir, etc.
- tentent de trouver des candidats qui ont les mêmes valeurs et la même attitude que celles de l'organisation.

Ces procédures peuvent permettre de s'assurer que les futurs employés soit sérieux et dignes de confiance.

Une minorité d'individus cibleront des organisations afin d'avoir accès aux enfants et de les maltraiter. Ils recherchent les organisations qui ont des systèmes de recrutement médiocres ou dans lesquelles les normes ne sont pas appliquées et respectées de façon cohérente.

En tant qu'organisation, vous devez avoir des politiques et des procédures robustes, tant sur le plan national qu'international, pour le recrutement des représentants qui seront en contact avec les enfants et pour l'évaluation de leur aptitude à travailler



Jim Long / Team 10

« La prévention est essentielle pour s'assurer que les enfants ne soient pas maltraités. »

avec des enfants. Même si le travail ne nécessite pas que la personne travaille directement avec les enfants, vous devez tenir compte de l'accès aux enfants que ce travail fournira à cette personne localement, dans le pays d'accueil.

ACTIVITÉ 3.1 : ENQUÊTE DE RECRUTEMENT ET LISTE DE CONTRÔLE

But

Examiner comment votre organisation recrute actuellement son personnel et déterminer si les mêmes normes sont appliquées dans différents groupes de personnel.

Norme 3

Notes

1. Utilisez l'exemple de **Tableau de recrutement** suivant pour vous pencher sur la façon dont votre organisation approche le recrutement.
2. Lisez les questions et répondez oui, non ou parfois pour chaque type d'employé.
3. Quand vous aurez terminé, étudiez vos réponses. Réfléchissez aux questions suivantes :
 - Certains postes sont-ils plus rigoureusement contrôlés que d'autres ? Pourquoi ?
 - Où sont vos lacunes et pourquoi ? D'après vous, que devez-vous changer ?
4. Faites une liste déterminant :
 - les questions qui, selon vous, devraient être posées à tous les candidats
 - les contrôles qui devraient être effectués sur chaque candidat
 - qui, dans votre organisation, est responsable de chaque contrôle.

Note : En général, les mêmes normes doivent être appliquées au personnel rémunéré, non-rémunéré, à court-terme et permanent.

Un tableau de recrutement en blanc figure sur le CD Rom (Outil 5). 

Recrutement sans risque

Vous trouverez, ci-dessous, une liste des mesures recommandées pour avoir des pratiques de recrutement sans risque. Pendant le recrutement du nouveau personnel, suivez chaque conseil donné ci-dessous, tout en restant, autant que possible, dans les limites du pays ou du contexte dans lequel vous travaillez.

Le CD Rom contient un certain nombre d'outils qui vous seront aussi utiles : 

- Un exemple de formulaire de déclaration sur la protection de l'enfant (un moyen de demander aux candidats de déclarer, eux-mêmes, qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une investigation concernant la maltraitance d'enfants).
- Des vérifications de références de la part de la police et des formulaires de dispensation (des exemples de formulaires de World Vision sur la façon d'obtenir des vérifications de la police et quels postes pourraient être dispensés de vérification et quand).
- Un exemple de formulaire de références morales relatives à la protection des enfants (un moyen de demander aux personnes qui connaissent un candidat de commenter sur leur aptitude à travailler avec les enfants ou à avoir accès aux enfants).
- Des exemples de questions sur la protection des enfants, à poser durant le processus de recrutement.

Tableau de recrutement

Répondez oui, non ou parfois aux questions ci-dessous, pour chaque type d'employé.

	Personnel national	Personnel international	Consultants indépendants	Volontaires	Internes	Réfugiés	Autres (veuillez les nommer)
Employez-vous ce personnel ?							
Ce personnel est-il sous contrat à durée déterminée ?							
Les entretiens se déroulent-ils face à face ou par téléphone ?							
Acceptez-vous uniquement les demandes d'emploi écrites ?							
Vérifiez-vous les références ? Si oui, combien ?							
Sont-elles des références verbales ? Par téléphone ou non-officielles ? De bouche à oreille ?							
Prenez-vous plutôt des références écrites ?							
Vérifiez-vous les qualifications ?							
Vérifiez-vous les casiers judiciaires ?							
Demandez-vous aux candidats de signer un formulaire de déclaration personnelle sur toute condamnation passée ?							
Vérifiez-vous leur identité ?							

Liste de contrôle pour le recrutement et la sélection

Adapté de Nolan, P (2004) *The Role of HR in Child Protection* (le rôle des RH dans la protection de l'enfant), People in Aid

1. Lorsque vous créez le poste, analysez le rôle et réfléchissez aux questions de protection de l'enfant et aux risques existant dans ce poste :
 - Le poste nécessitera quel type de contact avec les enfants ?
 - L'employé aura-t-il accès aux enfants de manière non supervisée, ou aura-t-il un poste de confiance ?
 - Quel autre type de contact la personne pourrait-elle avoir avec les enfants (par ex. via email, téléphone, lettre, Internet) ?
2. Rédigez des descriptifs de poste/d'attributions/de fonction pour tous les postes, y compris pour le recrutement de consultants et le recrutement à durée déterminée.
3. Assurez-vous que les critères de sélection décrivent l'expérience appropriée requise si le poste nécessite un contact direct avec les enfants.
4. Assurez-vous que l'engagement d'assurer la sécurité des enfants soit inclus dans le descriptif de tout poste adressé aux candidats.
5. Rédigez des formulaires de demande d'emploi qui demandent l'autorisation d'obtenir des renseignements sur les condamnations passées de la personne ou sur toute procédure disciplinaire en cours.
6. Demandez des preuves d'identité et de qualifications pertinentes.
7. Assurez-vous d'avoir un processus d'entrevue bien planifié ; assurez-vous que les personnes dirigeant l'entrevue ont l'expérience appropriée et une connaissance de la protection de l'enfant et des pratiques exemplaires.
8. Incluez, dans l'entrevue, des questions spécifiques pour faire ressortir l'attitude et les valeurs de la personne concernant la protection des enfants. Peut-elle citer un cas où elle a agi pour protéger un enfant, peut-elle dire quelle leçon elle en a tiré et quel a été l'impact sur sa pratique actuelle ?
9. Prenez jusqu'à trois références, y compris des références d'employeurs précédents ou d'autres personnes connaissant l'expérience du candidat et son aptitude à travailler avec les enfants.
10. Vérifiez l'identité des personnes donnant des références.
11. Effectuez autant de vérifications de références que possible.
12. Envisagez une période d'essai pour vous assurer de l'aptitude de la personne, une fois qu'elle sera en fonction.

Norme 3

La liste de contrôle se trouve sur le CD Rom mais vous pouvez télécharger un exemplaire du guide complet : *Role of HR in Child Protection* (Le rôle des RH dans la protection des enfants) du site Internet de People In Aid à l'adresse : www.peopleinaid.org

outil 5

Étape 2 : Éviter les atteintes aux enfants : technologie de l'information

Grâce aux innovations et au développement, il est aujourd'hui possible de communiquer avec les enfants par un nombre de différents moyens. Les organisations doivent évaluer les différents moyens par lesquels les enfants entrent en communication avec le personnel et décider quels conseils suivre pour éviter toute maltraitance possible par communication numérique telle que les textes SMS, l'email, les salons de bavardage Internet, les téléphones/photos, les appareils photos numériques, etc. Il est important que les organisations instaurent un code de conduite qui comprenne des conseils sur les bonnes pratiques et sur une conduite sans risque pour la communication par ces nouveaux moyens technologiques.

Beaucoup d'organisations utilisent des images d'enfants – vidéos, photos ou autres – sur des sites Internet et des imprimés, afin de faire connaître leur travail. Si vous souhaitez utiliser des images d'enfants, vous devez suivre des règles strictes, tant à des fins de protection des données qu'à des fins de protection des enfants eux-mêmes. Les maltraitants ciblent parfois les enfants dont ils ont vu la photo sur ce type de support.

Vous devez tout particulièrement réfléchir aux points suivants :

- Les enfants pourraient-ils être identifiés si vous faites figurer des informations personnelles avec une photo ?
- Les images pourraient-elles être utilisées de manière inappropriée ; par exemple, pourraient-elles être adaptées ou copiées pour être placées sur des sites web de pornographie enfantine ?
- Les images visuelles des enfants sont-elles convenables pour ce que vous voulez décrire ? Si les enfants sont nus ou semblent vulnérables, comment cela pourrait-il être interprété ?
- L'utilisation de photographes inconnus, qui n'ont pas été correctement contrôlés.

Les principes suivants vous aideront à élaborer des règles appropriées pour votre organisation.

Directives pour l'enregistrement d'images (photographiques et autres)

- Tous les enfants doivent être convenablement vêtus, selon leur pays d'origine. Dans les pays où les enfants portent très peu de vêtements, soyez particulièrement prudent quant aux images que vous choisissez.
- Les images enregistrées doivent centrer sur une activité et, si possible, montrer des groupes d'enfants plutôt que des enfants seuls.
- Assurez-vous que les photographes et les cinéastes ne puissent pas passer du temps avec les enfants, ou qu'ils n'aient pas accès aux enfants, sans supervision.
- Toute plainte ou inquiétude concernant des images inappropriées ou indiscrètes doit être déclarée et enregistrée tout comme n'importe quelle autre inquiétude sur la protection des enfants.

Directives pour la publication d'images

- Mentionnez uniquement le prénom des enfants : prenez soin de ne pas révéler trop d'informations sur leur lieu d'habitation, leur école ou leurs passe-temps.
- Demandez aux enfants la permission d'utiliser leur photo.
- Dans la mesure du possible, obtenez l'accord de leur parent/tuteur et dites-lui pourquoi, où et comment les images vont être utilisées.
- Essayez d'utiliser des images qui représentent une grande sélection d'enfants : garçons et filles, d'âges, d'aptitudes et de groupes ethniques divers.
- Demandez conseil pour placer des images sur un site web ; assurez-vous que vous aurez le temps d'adapter les images avant qu'elles paraissent sur le site web. Si des extraits de vidéo ou de film proviennent de votre propre serveur, ils pourront être téléchargés ; nous vous recommandons donc l'utilisation d'un serveur indépendant.

(Adapté des règles de la English Football Association Child Protection Department (Association anglaise de football, département de la protection de l'enfant) sur l'utilisation d'images d'enfants de moins de 18 ans : www.thefa.com. Le site web éducatif de l'association comporte, dans la section Goal Child Protection (But protection de l'enfant), d'autres conseils utiles sur la protection des enfants dans un contexte sportif). Le CD Rom a aussi un exemple de conseil sur l'utilisation d'images visuelles dans l'atelier sur le parrainage d'enfants.



Vous trouverez plus de renseignements sur les abuseurs sexuels et l'Internet dans l'**Outil 3 – Assurer la Sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant, Module 4** (Notes du formateur et polycopiés).





Caroline Iriby / Plan

Étape 3 : Éviter les atteintes aux enfants : activités sans danger

Directives pour le personnel chargé des événements/activités qui ont la participation des enfants, dans un contexte de développement

Le texte suivant donne des directives précises sur ce que le personnel doit faire pour assurer la sécurité des enfants et des jeunes personnes avant, pendant et après leur participation à des activités. Le lieu où vous travaillez influencera bien entendu ce que vous pourrez réaliser. Les directives ne peuvent couvrir chaque activité ou chaque événement, mais vous devriez pouvoir appliquer les principes généraux à toutes les activités et tous les événements. Nous vous en recommandons la lecture attentive avant de planifier vos événements.

Norme 3

Évaluation des risques

Avant de s'engager dans un événement ou une activité, les employés doivent envisager de faire une évaluation des risques afin de décider si l'activité doit être faite ou pas.

Réfléchissez bien aux points suivants (a-g), puis concevez une stratégie pour aborder tout risque que vous aurez identifié. Une fois l'évaluation terminée, si vous estimez que les risques sont trop élevés, ne poursuivez pas l'événement ou l'activité.

a. Contrôle de sécurité des activités

Dans la mesure du possible, vous devrez effectuer un contrôle de toutes les personnes susceptibles de se trouver en position de confiance avec les enfants participant à un nouveau projet ou une nouvelle activité. (Pour plus de renseignements, voir *Étape 1 : Recrutement et sélection du personnel*.)

Vous pourriez, quelquefois, avoir affaire à des organisations ou à des personnes qui dirigent un événement unique pour les enfants et les jeunes personnes. Ces personnes incluent les aides/parents, les volontaires, les organisations qui fournissent des services pour des journées aventure ou célébration, les photographes ou les collecteurs de fonds d'entreprises qui dirigent une campagne avec les enfants. Vous devez demander à toutes les personnes qui seront en contact direct avec les enfants et les jeunes personnes pendant les événements de signer un formulaire de déclaration sur la protection des enfants (CD Rom) qui leur permettra de signaler toute offense commise envers les enfants dans le passé. Un membre du personnel devra avoir la responsabilité de rassembler ces formulaires et de les conserver en lieu sûr. Ils devront être détruits dès que le rôle de la personne dans l'organisation sera terminé. 

b. Contrats

Il est important de toujours avoir un contrat ou un accord écrit, sous quelque forme que ce soit, avec toute personne/organisation qui fournira des services ou qui prendra part à des activités ou à des événements avec des enfants, affirmant qu'elles respecteront toute norme de comportement instaurée et qu'elles se conformeront à la politique sur la protection de l'enfant.

Vous trouverez des exemples de codes de conduite pour le personnel et les volontaires sur le CD Rom dans la Norme 4. 

Supervision et quotients adultes/enfants

Vous devrez également évaluer combien d'adultes vous devrez avoir pour superviser les enfants, ainsi que les personnes sur lesquelles vous n'avez pas pu effectuer un contrôle de haut niveau. Vous devrez viser à avoir un certain nombre d'adultes pour un certain nombre d'enfants.

Au RU par exemple, les proportions adultes/enfants recommandées pour les enfants de moins de 8 ans sont :

0-2 ans	1 adulte pour 3 enfants
2-3 ans	1 adulte pour 4 enfants
3-8 ans	1 adulte pour 8 enfants

Note : Ces proportions pourraient varier selon les pays et les coutumes locales et il ne sera peut-être pas possible de les obtenir dans tous les cas. Cependant, vous devrez tenter d'avoir un équilibre sûr et raisonnable entre adultes et enfants.

Il n'existe pas de règles officielles sur les proportions à respecter concernant les enfants de plus de 8 ans, mais nous suggérons deux adultes par groupe de 20 enfants maximum.

Il devrait toujours y avoir au minimum deux adultes avec un groupe d'enfants de n'importe quel âge pour être sûr qu'en cas d'urgence, si un adulte devait s'absenter, un autre adulte pourrait rester auprès des enfants. Ces proportions ne seront peut-être pas toujours possibles, mais vous devrez vous efforcer d'avoir le meilleur niveau de supervision possible à tout moment.

Des dispositifs de supervision adéquats devront être en place pour veiller à ce que les adultes qui n'ont pas été contrôlés n'aient pas la possibilité de porter atteinte aux enfants. Bien que le formulaire de déclaration sur la protection des enfants soit un outil important pour leur sécurité, ce n'est qu'une déclaration personnelle qui repose sur la sincérité de la personne. Il est donc important de rester vigilant concernant la supervision des personnes à qui l'on donne accès aux enfants.

Autres moyens de s'assurer que des personnes n'aient pas l'occasion d'abuser de leur position

- Essayez d'utiliser des espaces ouverts, où les enfants ne peuvent pas être isolés et où les adultes sont toujours à portée de vue d'autres adultes.
- Entretenez chez les adultes et les enfants présents une culture axée sur la sensibilisation, selon laquelle chacun connaît son rôle et ses responsabilités et chacun est encouragé à remettre en question et à signaler toute conduite inappropriée envers un enfant.
- Informez les enfants sur les mécanismes de signalement et comment se plaindre.
- Assurez-vous d'avoir une bonne supervision du personnel/des volontaires présents à un événement.
- Veillez à recueillir le retour d'information et les commentaires, et faites un compte-rendu après l'événement.

d. Santé et sécurité

Une évaluation des risques pour tout événement ou toute activité doit tenir compte de nombreuses considérations de santé et de sécurité. Référez-vous aux conseils de santé et de sécurité de votre organisation pour être sûr de vous poser les bonnes questions pendant la planification d'un événement ou d'une activité, par exemple :

- Le lieu répond-il aux critères de santé et de sécurité (par ex. risques d'incendie, etc.) ?
- Avez-vous des aménagements adéquats pour les toilettes ?
- Avez-vous une trousse de premiers soins pour traiter les accidents mineurs ?
- Quels sont les risques de santé et de sécurité associés à toute activité d'aventure ?
- Le lieu est-il accessible aux personnes handicapées ? Y a-t-il des aménagements pour ces personnes ?
- Quels sont les risques associés au transport d'enfants et de jeunes personnes ?
- Où est le lieu et est-ce un lieu sûr ? Y a-t-il des problèmes de sécurité ou de conflit local au sujet desquels vous devriez être informé ?

e. Conduite envers les enfants et les jeunes personnes (Voir la Norme 4)

Toutes les personnes participant à l'événement ou à l'activité devront souscrire à un code de conduite. Celui-ci décrit en détail le comportement ou les pratiques qui sont inacceptables. La Norme 4 donne plus de renseignements à ce sujet et comporte des exemples de codes rédigés par d'autres organisations.



Richard Hanson / Tearfund

f. Autorisation parentale

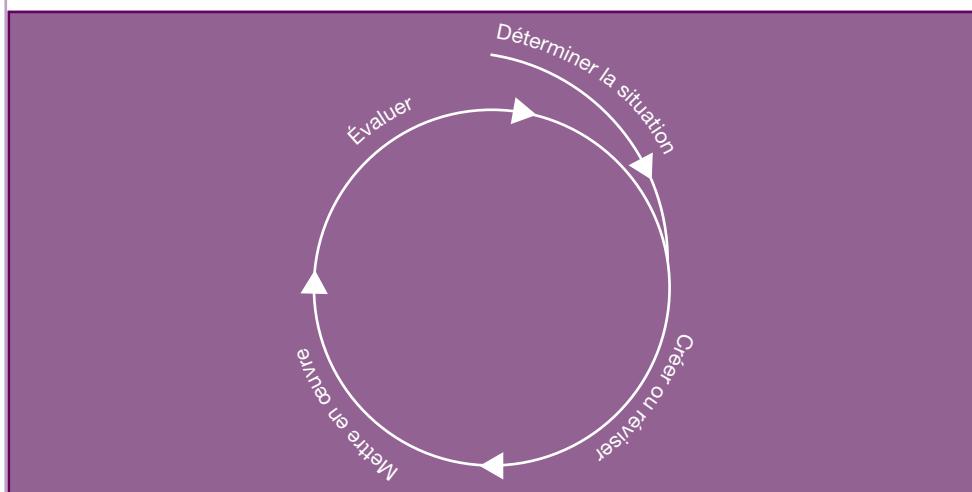
- Dans la mesure du possible, si vous ou si une personne dans votre organisation connaît les parents et/ou les tuteurs des enfants concernés, vous devrez obtenir leur autorisation pour la participation des enfants de moins de 18 ans à un événement ou à une activité ; utilisez un formulaire d'autorisation pour enregistrer leur permission.
- Savez-vous qui contacter en cas d'urgence concernant un enfant ? Veillez à ce que le formulaire d'autorisation comporte une question à ce sujet : vous devrez savoir qui contacter en cas d'urgence et comment. Le formulaire d'autorisation doit également demander aux parents de donner la permission de traiter leur enfant si nécessaire.
- Essayez d'obtenir des renseignements sur les besoins alimentaires de l'enfant et sur toute question concernant les médicaments et sa santé : l'enfant est-il allergique à un ou plusieurs types d'aliment, est-il végétarien, prend-il des médicaments, etc. ?

Un exemple de formulaire d'autorisation se trouve sur le CD Rom. 

Norme 3

Éviter les atteintes aux enfants dans les programmes ou les projets

La section précédente soulignait la nécessité d'inclure le principe général de la sécurité des enfants dans les événements/activités ayant leur participation. Le principe doit être appliqué dans toutes les organisations, à chaque étape du cycle du programme.



Cycle du programme (World Vision)

Évaluer la situation d'un enfant

Afin de maximiser les avantages d'un programme et de minimiser les impacts néfastes possibles sur les enfants, les organisations doivent comprendre, avant de créer un programme, la situation actuelle des enfants dans le contexte dans lequel elles prévoient de travailler. Les questions qui suivent (*adaptées de World Vision International*) sont particulièrement utiles pour évaluer la situation des enfants avant la création d'un programme :

Questions générales

Quelle est la situation actuelle des enfants ?

Combien d'enfants y a-t-il dans le pays/la région ?

Quel est leur sexe, leur âge, leur profil de handicap ?

Comment ont-ils été affectés par les récents événements ?

Y a-t-il un gouvernement élu ?

Norme 3



Jim Loring / Tearfund

Quelles lois affectant les enfants ont été votées ?

Le pays a-t-il ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ?

Des protocoles optionnels ont-ils été ratifiés ?

Quels institutions et ministères gouvernementaux dans le pays sont chargés des enfants, et quelles sont leurs capacités actuelles ?

Quels protocoles d'entente ont été signés ?

L'agence/l'ONG a-t-elle déjà travaillé en partenariat avec des ministères gouvernementaux ?

Quelles sont les pratiques traditionnelles associées au soin et à la protection des enfants ?

Quelles agences des Nations Unies, quelles OING, ONG et autres organisations opèrent dans le pays et travaillent sur des problèmes concernant les enfants ?

Éducation

L'école est-elle obligatoire ? Dans quelles limites d'âge ?

Quel est le taux de fréquentation ?

La fréquentation scolaire est-elle différente chez les garçons et les filles ?

Quelle est la langue utilisée en éducation ?

Le programme scolaire est-il établi par le gouvernement ?

La communauté fournit-elle des services éducatifs ?

Santé

Les soins de santé sont-ils basés sur des pratiques traditionnelles ou 'occidentales', ou les deux ?

Les soins de santé sont-ils accessibles à tous dans tout le pays ?

Quelles sont les pratiques traditionnelles d'accouchement ?

Y a-t-il une coutume de mutilation génitale féminine (MGF). Est-elle pratiquée ?

La vaccination est-elle répandue et contre quelles maladies ?

Pensez aux facteurs dont vous devrez tenir compte pour assurer la sécurité des enfants dans chacun de ces domaines de programmes.



David Levene / Event Child

ACTIVITÉ 3.2 : ÉVALUER LA SITUATION ACTUELLE

But

- Créer un formulaire d'évaluation à utiliser dans votre organisation pour guider la création d'un programme dans une perspective de protection de l'enfant.

Notes

- Faites une liste de tous les domaines de programmation dans lesquels votre organisation est impliquée.
- Pour cette étape d'évaluation, il est possible d'utiliser une liste de contrôle sectorielle, qui décrit les facteurs clés devant être pris en considération pour s'assurer que les enfants soient protégés dans les différents domaines de programmation. À l'aide de la liste de contrôle donnée en exemple dans le CD Rom, créez un formulaire d'évaluation pour votre organisation.

Outil 5

Norme 3

Créer le programme

Pendant l'élaboration de tout programme, assurez-vous de suivre les principes directeurs suivants, adaptés de World Vision Zimbabwe et de World Vision International :

- Intégrez, dans toute création de programme, la sécurité des enfants en tant que but spécifique.
- Toute planification de programme doit inclure une évaluation de la vulnérabilité, des ressources et des mécanismes d'adaptation des enfants. Réfléchissez aux questions de protection des enfants et décidez quelles questions spécifiques vous devrez inclure dans la conception de votre programme.
- Les processus participatifs employés dans la conception du programme devront être dirigés par des membres du personnel ayant reçu une formation en protection de l'enfant. Ces personnes devront connaître le processus de signalement d'un cas soupçonné de maltraitance d'enfant.
- Vous devrez inclure les enfants dans la création du programme, pour vous assurer et pour indiquer que vous êtes à leur écoute et que vous respectez leurs espoirs et leurs aspirations. Cela leur donnera aussi l'assurance de se protéger eux-mêmes. Mais en définitive, ce sont les adultes qui sont responsables de la protection des enfants, et vous ne devez pas vous attendre à ce que les enfants prennent des décisions d'adultes.
- Vous devez inclure, dans vos plans de programme, des activités de prévention et de sensibilisation sur la protection des enfants, surtout si l'évaluation a révélé que les enfants sont vulnérables.
- Assurer la sécurité des enfants doit être le principe fondamental de toute conception de programme. Les besoins spéciaux de protection de groupes particulièrement vulnérables doivent également être une priorité dans toute élaboration de programme.
- La conception du programme doit faire référence aux normes de protection de l'enfant qui doivent être suivies dans la mise en œuvre du programme. Une proposition de programme devra donc :
 - spécifier exactement quels principes directeurs et quelles normes de protection de l'enfant sont suivis, aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre.
 - spécifier comment ces normes seront contrôlées pendant la phase de mise en œuvre du programme.

Question clé : Comment ces normes peuvent-elles être intégrées dans la méthode de conception de programmes de votre organisation ?

Mise en œuvre des programmes

La protection des enfants doit être au cœur de tous les domaines de mise en œuvre des programmes. Les autres normes de ce guide contiennent des informations importantes sur la prévention, les codes de pratiques et de comportement, et leur application, qui seront utiles dans le processus de mise en œuvre.

ACTIVITÉ 3.3 : BONNES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE

(Adapté de la liste de contrôle de l'impact sur les enfants de l'Alliance Save the Children)

But

- Évaluer si une proposition de projet encourage de bonnes pratiques en protection de l'enfant, au stade de la mise en œuvre.

Notes

Choisissez un programme de votre organisation que vous connaissez bien et répondez aux questions suivantes, relatives à la proposition de programme :

- Quelles normes doivent être suivies au cours de la mise en œuvre en ce qui concerne la sécurité, la dotation en personnel et la supervision des enfants ?
- Comment, d'après la proposition, ces normes vont-elles être appliquées et surveillées ?

Question clé : Comment pouvez-vous changer votre modèle de proposition de programme de manière à accorder plus d'espace aux normes sur la protection de l'enfant dans la mise en œuvre du programme ?

Évaluation du programme

L'évaluation vous permettra d'établir si les programmes atteignent, ou pas, leurs buts, s'ils tirent des leçons sur la conception et la mise en œuvre des programmes et s'ils suggèrent des améliorations. Cela sera utile pour votre projet actuel et améliorera l'efficacité des futurs projets.

Si vous êtes résolu à assurer la sécurité des enfants, la protection de l'enfant devra être un élément clé de l'évaluation de programme. Considérer dans quelle mesure vous avez atteint l'objectif de protection de l'enfant fixé dans le plan original devra être au centre de votre évaluation. Celle-ci devra également déterminer si les activités du programme ont abouti à des impacts négatifs imprévus sur la protection des enfants.

ACTIVITÉ 3.4 : SUIVI ET ÉVALUATION

(Adapté de la liste de contrôle de l'impact sur les enfants de l'Alliance Save the Children)

But

- Estimer les systèmes de suivi et d'évaluation actuels, dans une évaluation de la protection de l'enfant.



Notes

Évaluez vos systèmes de suivi et d'évaluation actuels en utilisant les critères suivants (des exemplaires de cet outil d'évaluation se trouvent sur le CD Rom) : 

Énoncé	Oui	Non
Les enfants et les jeunes personnes de tous âges prennent part au processus de suivi et d'évaluation		
Les enfants identifiés au cours de la conception du programme comme étant les plus vulnérables prennent part au processus de suivi et d'évaluation		
<p>Le système de suivi et d'évaluation détermine comment le programme favorise et protège la santé et le bien-être des enfants et des jeunes personnes de tous âges, c.à.d. :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● de la naissance à 4 ans ● de 5 à 7 ans ● de 8 à 12 ans ● de 13 à 15 ans ● de 16 à 17 ans 		
<p>Le système de suivi et d'évaluation considère comment un programme renforce la protection que vous offrez aux enfants et aux jeunes personnes de tous âges contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les atteintes et l'abus physiques et mentaux ● l'abus sexuel ou la manipulation ● l'exploitation au travail ● l'abus de drogues ● la restriction de la liberté 		
<p>Le système de suivi et d'évaluation examine l'impact d'un programme sur l'accès des enfants et des jeunes personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● à de bonnes écoles et à une éducation qui satisfait leurs besoins individuels ● à des services de santé de bonne qualité, appropriés et accessibles ● au jeu, aux loisirs et aux aménagements culturels qui satisfont les besoins qu'ils ont exprimés. 		
Le système de suivi et d'évaluation tient compte de l'impact des programmes sur les enfants qui ne sont pas inclus dans le programme (par ex. dans un programme visant à accroître l'accès des filles à l'éducation, quel est l'impact sur les garçons de la communauté ?)		

Question clé : Si vous avez répondu non à un ou plusieurs de ces énoncés, comment pouvez-vous intégrer ces considérations dans vos systèmes de suivi et d'évaluation actuels ?

Norme 3

Éviter les atteintes aux enfants dans le parrainage d'enfants

Le CD Rom qui accompagne ce guide contient une section spécifique sur la protection de l'enfant et le parrainage. Il comporte les grandes lignes d'un mini-audit pouvant être utilisé par les organisations de parrainage d'enfants ainsi que quelques activités supplémentaires pour aider ces organisations à faire ce qui est en leur pouvoir pour éviter la maltraitance et protéger les enfants qu'ils assistent. Vous trouverez également sur le CD Rom un atelier de formation sur la protection de l'enfant, destiné aux personnes qui travaillent dans le domaine du parrainage d'enfants dans *Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant* (Outil 3) Ateliers.



Éviter les atteintes – assurer la sécurité des enfants en situation d'urgence

Pourquoi et comment les enfants sont-ils vulnérables en situation d'urgence ?

La majorité des OING et autres organisations doivent de plus en plus intervenir dans des situations d'urgence, aux échelons local et national. Malgré quelques exceptions, comme le tsunami en Asie en 2004 et le tremblement de terre en Asie du Sud en 2005, la plupart des situations d'urgence sont prédictibles. Les organisations d'aide savent que tous les ans, les moussons, les sécheresses et les inondations, tout comme les gouvernements et les situations politiques instables, détruisent régulièrement différentes parties du globe à certaines saisons.

Pourtant, il est évident que dans la majorité des situations d'urgence la protection des enfants est au bas de la liste des priorités. Bien qu'assurer la survie et satisfaire les besoins essentiels soient toujours la priorité, il est très important de reconnaître qu'en situation d'urgence tous les enfants sont vulnérables, surtout les enfants déplacés, sans parents ni membres proches de la famille. Il est difficile d'assurer la protection de ces enfants quand les problèmes sont si complexes ou sur une si grande échelle, et quand les systèmes habituels de protection sociale ne sont pas en place ou ne fonctionnent plus. Comme l'a reconnu le Comité permanent inter-agences des Nations Unies (IASC) :

« Le manque d'options économiques pour les populations déplacées peut engendrer des situations où le commerce et l'exploitation du sexe sont deux options génératrices de revenus pour satisfaire les besoins de base. »

« Les communautés bénéficiaires sont souvent issues d'un environnement où le sexe et la violence sexiste sont courants et où les structures communautaires peuvent s'associer pour veiller à ce que cela continue. »

« Dans les situations où les femmes et les enfants sont déplacés, où ils n'ont pas la possibilité de survenir à leurs besoins essentiels et où ils sont exclus du processus décisionnel de la communauté ou de l'éducation, ils peuvent facilement se trouver dans des situations où ils deviennent très vulnérables à la maltraitance et à l'exploitation. »

De plus, il est important de reconnaître, dans les situations d'urgence, la vulnérabilité accrue des enfants non-accompagnés, déplacés ou orphelins. Sans précautions claires et simples, les enfants déplacés et non-accompagnés peuvent très facilement disparaître et être victimes du crime organisé qui cible les enfants vulnérables.

Réduire les risques

La protection des enfants en situation d'urgence doit être une première priorité et nous devons reconnaître que les mécanismes communautaires traditionnels de protection peuvent être absents ou ne pas fonctionner. Pour réduire les risques accentués auxquels font face les enfants dans les situations d'urgence, Save the Children suggère :

- Que tous les enfants séparés soient recensés et surveillés.
- Que les enfants et les bébés séparés soient réunis avec leur famille à l'aide d'un kit ou d'une base de données permettant de retrouver les familles.
- Que toute atteinte supplémentaire aux enfants et aux jeunes personnes soit évitée par le biais d'activités de protection de l'enfant et de mise à disposition



Marcus Perkins / Tearfund

« *En situation d'urgence, tous les enfants sont vulnérables, surtout les enfants sans parents ni membres proches de la famille.* »

- d'espaces de jeu et de repos pour les enfants dans les zones d'abris pour familles déplacées. Le jeu est aussi un aspect essentiel pour se remettre d'un traumatisme.
- Qu'un soutien soit offert aux membres des familles pour qu'ils puissent continuer à s'occuper des enfants. La protection des enfants doit être une partie intégrante de la première phase de toute intervention humanitaire et doit être incluse sur le même plan que la nourriture, l'abri, la santé, l'eau et l'assainissement.
 - Un travail avec d'autres organismes caritatifs, les NU et les autorités locales pour veiller à ce que des procédures et directives soient en place pour assurer la sécurité des enfants.
 - Un soutien et une surveillance des enfants dans la communauté, plutôt que dans des camps ou des abris séparés, afin d'éviter de placer les enfants dans des institutions et d'éviter des séparations supplémentaires. Cela nécessite des mécanismes de sélection rigoureux.
 - De développer des solutions à long terme pour les enfants dont la famille n'est pas retrouvée.
 - De travailler avec un groupe inter-agences pour les enfants séparés et non-accompagnés afin de soutenir la coordination et la mise en œuvre de procédures et de politiques appropriées dans toute la région.

Si votre organisation ne travaille pas régulièrement dans des contextes d'urgence, envisagez l'activité suivante.

ACTIVITÉ 3.5 : TRAVAILLER AVEC LES ENFANTS EN SITUATION DE CRISE

But

- Identifier certaines différences entre le travail avec des enfants dans un contexte de développement et le travail avec des enfants pendant une crise humanitaire ou une urgence.

Note

Cette activité peut être faite individuellement ou avec d'autres personnes.

Qu'est-ce qui peut être omis, oublié ou ignoré dans une situation d'urgence ?

Faites une liste des idées qui vous viennent à l'esprit. Par exemple, les points suivants s'appliquent-ils ?

- Le recrutement rapide sans vérifier les qualifications ni les références.
- L'utilisation de consultants et d'autres personnes sans vérification.
- L'utilisation du personnel national ou de réfugiés sans vérification.
- L'intérêt médiatique n'est pas dans le meilleur intérêt des enfants.
- Le manque de supervision.
- Un environnement de travail difficile.
- Un manque de supervision et de soutien du personnel.
- Un travail isolé et de longues heures.
- De mauvaises conditions de logement, un manque d'eau propre, de nourriture etc.

Qu'est-ce qui est différent ?

Quels sont les risques supplémentaires pour les enfants et les organisations, quand des choses sont omises, oubliées, etc. ?

Qu'est-ce que votre organisation pourrait faire, dans la pratique, pour réduire ces risques ?

Il est essentiel de bien préciser quels autres risques existent et contre quoi vous protégez les enfants. Souvent, les événements immédiats reçoivent toute l'attention mais, pour les enfants, les risques peuvent provenir des travailleurs humanitaires et/ou des interventions de la communauté.

Norme 3

ACTIVITÉ 3.6 : URGENCES – ÊTRE PRÊT

Votre organisation a-t-elle une politique sur la protection des enfants ? Si oui, comment s'applique-t-elle aux situations d'urgence ? Elle a peut-être été rédigée sans prendre en compte les situations d'urgence. Il est utile de revoir la politique de votre organisation sur la protection de l'enfant par rapport aux urgences et aux 11 normes relatives à la sécurité des enfants. Le tableau qui suit vous sera utile ; un exemplaire se trouve sur le CD Rom. 

Norme 3	<p>Norme 1 : Politique écrite relative à la sécurité des enfants</p> <p>La politique est-elle pertinente/utile pour intervenir en cas d'urgence ?</p> <p>Les principes peuvent-ils être appliqués dans le cas d'une intervention en situation d'urgence et s'appuient-ils sur des codes humanitaires internationaux ?</p> <p>Si vous êtes déjà intervenu dans une situation d'urgence, la politique était-elle pertinente et qu'avez-vous appris ?</p>
Norme 2 : Mettre la politique en pratique	<p>Qu'est-ce qui doit changer, dans vos procédures et systèmes actuels, afin d'assurer la sécurité des enfants dans une situation d'urgence ? Comment cela sera-t-il décidé et expliqué au personnel ?</p> <p>Avez-vous fait une cartographie des ressources locales ? Qui pourrait vous aider et comment pouvez-vous travailler ensemble pour développer une structure de déclaration et une procédure de plaintes ? Qui pourrait les développer et comment seraient-elles mises en œuvre ?</p> <p>Comment pourrez-vous vous assurer que le personnel, les volontaires, les enfants et la communauté connaissent ces procédures ?</p> <p>Comment l'information concernant une enquête relative à la protection de l'enfant serait-elle gardée confidentielle, par exemple dans un camp ?</p>
Norme 3 : Éviter les atteintes aux enfants – le recrutement sûr	<p>Comment recruter plus rapidement mais sans danger ?</p> <p>Comment s'assurer que le nouveau personnel comprend la politique et les procédures ?</p> <p>Si le recrutement s'effectue sur le lieu de l'urgence, le personnel sait-il ce que vous recherchez ?</p> <p>Norme 3 : Éviter les atteintes aux enfants – la maltraitance</p> <p>Avez-vous des lieux sûrs pour les enfants ?</p> <p>Y a-t-il des zones sûres pour les enfants dans l'agencement des camps ?</p>
Norme 4 : Directives écrites sur la façon de se comporter envers les enfants	<p>L'application des principes directeurs est-elle efficace en situation d'urgence ?</p> <p>Comment peut-on faire connaître dans une situation d'urgence pour que les enfants et les adultes sachent à quoi s'attendre ?</p> <p>Les protocoles et principes directeurs des médias (en ce qui concerne les contacts avec la presse et les images d'enfants) abordent-ils la protection des enfants en situation d'urgence ?</p>
Norme 5 : Répondre aux normes dans différents lieux	<p>Avez-vous envisagé les implications que pourraient avoir différents contextes culturels dans votre mise en situation ?</p> <p>Est-ce que vous et/ou vos partenaires comprenez les différents risques qui se présentent dans une situation d'urgence et comment les réduire ?</p>

<p>Norme 6 : Droits égaux à la protection pour tous les enfants</p>	<p>Les systèmes de recueil des données ont-ils des informations sur les groupes particulièrement vulnérables, tels que les personnes handicapées, les minorités ethniques, les filles, les ménages dirigés par des enfants ?</p> <p>Avez-vous envisagé d'intégrer la protection des enfants dans toutes vos activités d'évaluation pour assurer une distribution égale de rations alimentaires et d'articles d'aide non-alimentaires ?</p>	
<p>Norme 7 : Communiquer le message 'Assurer la sécurité des enfants'</p>	<p>Comment les enfants seront-ils informés de votre politique de protection de l'enfant et de ce qu'ils peuvent attendre de votre personnel ?</p> <p>Comment les adultes et les enfants sauront-ils quel est votre système de signalement et où se trouvent les lieux sûrs pour les enfants ?</p> <p>Avez-vous nommé des personnes pour agir en tant que points de contact auxquels les enfants et les adultes peuvent signaler leurs inquiétudes ?</p>	<p>Norme 3</p>
<p>Norme 8 : Éducation et formation pour assurer la sécurité des enfants</p>	<p>Des systèmes sont-ils identifiés pour permettre au personnel nouvellement recruté ou transféré d'être formé au début d'une urgence ?</p> <p>Y a-t-il une personne de liaison chargée de comprendre les risques particuliers en matière de protection, identifiés dans la mise en situation ?</p>	
<p>Norme 9 : Accéder aux conseils et au soutien</p>	<p>Avez-vous demandé à d'autres agences quelle est leur action en matière de protection de l'enfant en situation d'urgence et si leurs ressources peuvent être partagées, par ex. les points de liaison ?</p> <p>Avez-vous identifié un soutien et des ressources psychologiques externes pour le personnel qui travaille dans une situation d'urgence ?</p>	
<p>Norme 10 : Application et suivi des normes</p>	<p>Comment évaluerez-vous la protection des enfants dans votre intervention d'urgence ?</p> <p>Qu'avez-vous appris, au cours de votre dernière intervention d'urgence, au sujet de votre action en matière de protection des enfants ?</p>	
<p>Norme 11 : Collaborer avec des partenaires (pour le respect des normes)</p>	<p>Quelles mesures essentielles de protection de l'enfant exigerez-vous de vos partenaires dans une urgence ?</p> <p>S'il n'est pas possible d'appliquer ces mesures, avez-vous des alternatives ?</p>	

ACTIVITÉ 3.7 : PRÉPARER UN PLAN D'ACTION

But

- Se concentrer sur le plan d'intervention de votre organisation dans une situation d'urgence et le réviser.

Notes

La liste qui suit contient des conseils importants sur la sécurité des enfants dans les interventions en situation d'urgence. Utilisez-la pour évaluer vos pratiques actuelles et pour dresser un plan d'action pour ce qui doit être revu et changé.

Avant d'aller sur le terrain

1. Examinez vos pratiques de recrutement des travailleurs à court terme et des consultants. Avez-vous un registre et avez-vous effectué les vérifications adéquates d'identité et de compétences ?
2. Planifiez, informez et formez votre personnel sur la protection des enfants pendant une intervention d'urgence, avant de les envoyer dans des situations d'urgence.

Dans les camps

1. Fournissez une formation pour le personnel.
2. Assurez-vous que les codes de conduite soient appliqués.
3. Réévaluez les pratiques de recrutement, y compris pour le personnel de sécurité.
4. Élaborez un plan pour assurer la sécurité des enfants dans les camps, qui aborde les points suivants :
 - des aménagements sûrs pour dormir
 - des espaces de jeux sûrs
 - des aménagements sanitaires bien-éclairés
 - des points de liaison où les enfants peuvent obtenir de l'aide et déposer une plainte
 - des membres du personnel désignés et formés, responsables de la protection des enfants dans le camp, qui peuvent consulter les comités de gestion des camps
 - les besoins médicaux et éducatifs
 - les principes directeurs sur le placement d'enfants avec des membres de la famille étendue, des membres survivants de la famille ou d'autres adultes
 - des programmes de démobilisation qui abordent aussi les besoins des filles.

Le CD Rom contient un exemplaire de *Principes directeurs de bonne pratique dans une situation de catastrophe*. Vous trouverez aussi un atelier spécial dans l'Outil 3, *Assurer la sécurité des enfants dans des contextes d'urgence*, qui explore ces questions de façon plus approfondie.

Outil 3 Outil 5

Résumé : Prévention et bonnes pratiques

Observer les bonnes pratiques de planification d'un projet de travail avec les enfants signifie, dès le début :

- faire une évaluation des risques, et surveiller les risques d'un bout à l'autre du projet
- identifier les personnes à qui on a confié la responsabilité de la protection
- un recrutement efficace, comprenant la vérification du personnel et des volontaires
- savoir comment contacter les services locaux/nationaux, si vous deviez leur signaler une inquiétude.

Observer les bonnes pratiques dans un environnement physique où il y a un contact avec les enfants signifie :

- toujours s'assurer qu'une personne de l'école ou de l'établissement éducatif, de l'organisation pour la jeunesse ou du camp/lieu de soin soit présente et respecte sa responsabilité de veiller à la sécurité des personnes dans ce lieu
- surveiller les risques d'un bout à l'autre du projet.

Observer les bonnes pratiques pour le contact physique signifie :

- se tenir à une distance des enfants sûre et appropriée
- ne toucher les enfants que lorsque c'est absolument nécessaire pour l'activité en question

- demander son autorisation à l'enfant avant tout contact physique
- veiller à informer les enfants handicapés de tout contact physique nécessaire et s'assurer qu'ils ne sont pas gênés par ce contact.

Observer les bonnes pratiques dans les rapports interpersonnels signifie :

- traiter tous les enfants de façon égale, avec respect et dignité
- toujours faire passer le bien-être de chaque enfant en premier, avant la réalisation des objectifs
- construire des relations équilibrées, fondées sur la confiance mutuelle, qui donnent aux enfants les moyens de prendre part au processus décisionnel
- donner un retour d'information enthousiaste et constructif plutôt que des critiques négatives
- donner le bon exemple dans nos rapports avec les autres
- reconnaître que les enfants handicapés peuvent être encore plus vulnérables à la maltraitance que les autres enfants.

Norme 3

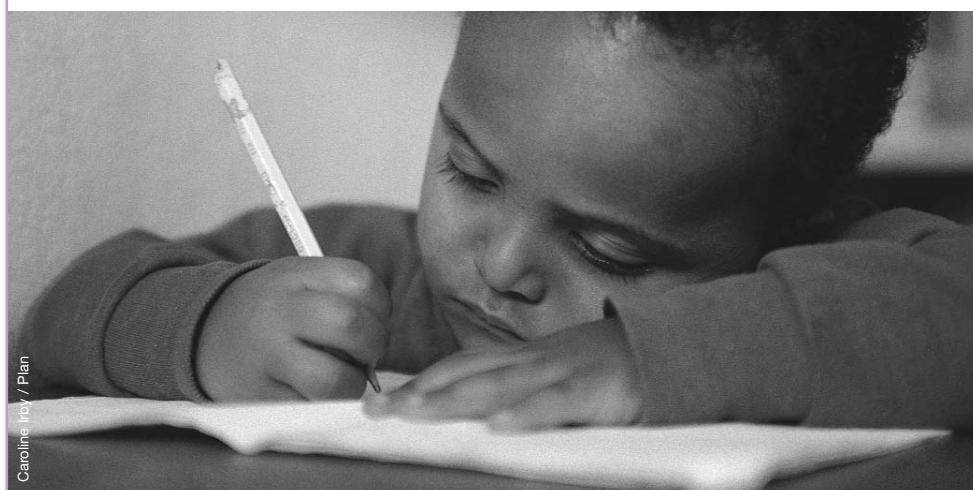
Observer les bonnes pratiques dans la gestion d'informations délicates signifie :

- avoir une politique et un ensemble de procédures pour prendre, utiliser et conserver les photos ou images d'enfants
- surveiller et utiliser avec précaution les matériaux et les activités qui se trouvent sur l'Internet
- avoir des procédures approuvées pour signaler tout soupçon ou allégation de maltraitance
- assurer la confidentialité afin de protéger les droits et inclure, dans le processus de recrutement, la sécurité de traitement, de conservation et de destruction de toute information fournie.

Observer les bonnes pratiques dans le développement professionnel signifie :

- se tenir à jour sur la santé et la sécurité ainsi que sur les connaissances générales en matière de protection de l'enfant
- se tenir informé sur la législation et les politiques régissant la protection de l'enfant
- suivre un développement et une formation appropriés.

(Tiré de directives de la NSPCC, 2004)



Caroline Irby / Plan

Norme 4 : Directives écrites sur la façon de se comporter envers les enfants

Introduction

Quelle est cette norme ?

Des directives écrites existent, par exemple des codes de conduite ou des codes de pratiques, et décrivent ce qu'est un comportement adéquat avec les enfants.

Norme 4

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

Les enfants doivent pouvoir vivre dans une atmosphère sûre, positive et encourageante. Des normes de comportement écrites, pour tous, doivent définir ce qu'est un comportement acceptable et inacceptable envers les enfants. Ces directives peuvent contribuer à minimiser les risques de maltraitance et à éviter que de fausses allégations soient faites contre des membres du personnel ou d'autres représentants.

Développer des codes de conduite

Un code de conduite est un guide clair et concis sur ce qui constitue et ce qui ne constitue pas un comportement ou une pratique acceptable dans le travail avec les enfants. Un code de conduite est un élément essentiel d'une politique sur la protection de l'enfant d'une organisation et tout le personnel doit l'accepter au moment du recrutement et au moment de leur entrée en fonction. S'il est appliqué correctement, un code de conduite doit réduire/limiter le risque de maltraitance des enfants. Il doit préciser quelle action vous devrez prendre si le code n'est pas observé ou s'il n'est pas suivi correctement.



« Un code de conduite est un guide clair et concis sur ce qui est et ce qui n'est pas un comportement ou une pratique acceptable dans le travail avec les enfants. »

Un code de conduite doit être concis et clair et répondre aux besoins de l'organisation. Bien que nous ayons des exemples de ce que d'autres organisations ont fait, il est important de les utiliser simplement comme référence ou comme point de départ. *Chaque organisation doit développer son propre code.*

Beaucoup d'organisations connaîtront déjà (et auront adopté) les principes fondamentaux et le code de conduite du groupe de travail du Comité permanent inter-agences des Nations Unies (IASC). Voir www.humanitarianinfo.org/iasc et le code de conduite de la Croix Rouge Internationale www.ifrc.org.

PRINCIPES FONDAMENTAUX ET CODE DE CONDUITE DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'IASC

- L'exploitation et l'abus sexuels par les travailleurs humanitaires constituent des fautes graves et sont un motif de licenciement.
- L'activité sexuelle avec des enfants (personnes de moins de 18 ans) est interdite, quel que soit l'âge de consentement local. Une erreur de jugement de l'âge n'est pas une défense.
- Offrir de l'argent, un emploi, des biens ou des services contre un acte sexuel, y compris contre des faveurs ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou exploiteur est interdit. Cela inclut l'échange de ces faveurs contre l'assistance qui est due aux bénéficiaires.
- Les relations sexuelles entre les membres du personnel de (NOM DE L'AGENCE) et les bénéficiaires sont fortement déconseillées car elles sont basées sur des relations de pouvoir intrinsèquement inégales. Ces relations nuisent à la crédibilité et à l'intégrité du travail d'aide humanitaire.
- Si un membre du personnel de (NOM DE L'AGENCE) a une inquiétude ou des soupçons sur un collègue concernant l'exploitation ou l'abus sexuels, qu'il soit employé ou pas par (NOM DE L'AGENCE), il devra le signaler selon la procédure prescrite.
- Les travailleurs de (NOM DE L'AGENCE) ont l'obligation de créer et de maintenir un environnement qui empêche l'exploitation et l'abus sexuels et qui favorise l'application de ce code de conduite.
- Les cadres de tous niveaux ont la responsabilité particulière de soutenir et de développer des systèmes qui maintiennent cet environnement.

Norme 4

IASC (Comité permanent inter-agences)

Toutefois, ces principes concernent uniquement l'exploitation et l'abus sexuels. Un code de pratique plus facile à utiliser, spécifiant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas est également nécessaire. Il doit aborder :

- le contact physique et l'attouchement
- l'environnement et le lieu de travail
- le langage et l'égalité
- la bonne pratique concernant le travail direct avec les enfants
- les dispositifs de contact
- le transport
- le maintien d'une culture sûre et ouverte
- les aménagements pour dormir
- la discipline.

ACTIVITÉ 4.1 : DÉVELOPPER UN CODE DE CONDUITE

But

- Identifier les mesures appropriées pour développer un code de conduite pour le personnel et les volontaires de votre agence.

Notes

Cette activité peut être faite individuellement ou avec d'autres personnes.

1. Déterminez si votre organisation a déjà des codes de comportement ou de conduite s'appliquant au travail avec les enfants. S'ils existent, sont-ils :
 - connus
 - pertinents
 - appropriés
 - clairs
 - observés ?
2. Omettent-ils certains éléments ? Permettent-ils au personnel de se sentir protégé ou sont-ils ambigus et donnent-ils lieu à interprétation ? Pourraient-ils vous être utiles si vous soupçonnez ou si vous observez une mauvaise pratique ou un mauvais comportement envers des enfants ?
3. Faites une liste de ce qui constitue, selon vous, un comportement acceptable et un comportement inacceptable et de ce qui met les enfants en danger ; résumez ce qui manque ou ce qui doit être changé.
4. Consultez les enfants : organisez une séance avec les enfants avec lesquels vous travaillez pour qu'ils vous aident à développer des codes de pratique/comportement. Il sera utile de pouvoir leur demander de créer aussi leur propre code, qui pourrait être un code général de comportement ou un code pour éviter les brimades. Demandez aux enfants d'identifier, dans leurs contacts avec les adultes, le type de comportement qui leur permet de se sentir en sécurité et le genre de choses qui les mettent mal à l'aise.

Norme 4

La Norme 7 de ce guide comporte un certain nombre d'activités supplémentaires destinées à encourager la participation des enfants sur ce qui contribue à leur protection et à leur sécurité.

5. À l'aide de l'information que vous avez recueillie, de préférence avec un groupe d'autres personnes de votre organisation, commencez à rédiger votre propre code de conduite. **La Phase 1, Activité 1.1**, contient un exercice pour vous aider à déterminer l'importance de votre contact avec les enfants, et où a lieu ce contact. **Si vous n'avez pas encore fait cette activité, faites-la maintenant.** Pensez aux zones qui pourraient comporter des risques (par ex. les activités où vous travaillez seul avec les enfants, lorsque vous communiquez avec eux par email ou dans des endroits isolés ou non supervisés).

Faites une liste des choses à faire et à ne pas faire, qui pourrait clarifier ce qui constitue une pratique acceptable et non acceptable.

6. Consultez d'autres personnes ; faites circuler un projet de code aux personnes clés et demandez-leur leurs réactions et commentaires.
7. Une fois le code de conduite officiellement approuvé, informez-en vos collègues au cours de réunions d'information, d'une formation sur la protection de l'enfant et/ou de réunions d'équipe. Veillez à ce que la connaissance du code soit intégrée dans les dossiers de recrutement et d'initiation. Les membres du personnel, nouveaux et existants, doivent indiquer, par signature, qu'ils ont lu et approuvé le code.
8. Fixez une échelle de temps pour examiner l'impact du code et contrôler son efficacité. Ayez la participation des enfants au processus de revue.

Note : Le CD Rom contient des exemples de codes de conduite de deux OING : Terre des hommes et Tearfund. 

Norme 5 : Répondre aux normes dans différents lieux

Introduction

Quelle est cette norme ?

Il existe des recommandations précises sur la façon dont les directives de l'organisation seront adaptées à différents lieux afin qu'elles correspondent au contexte local.

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

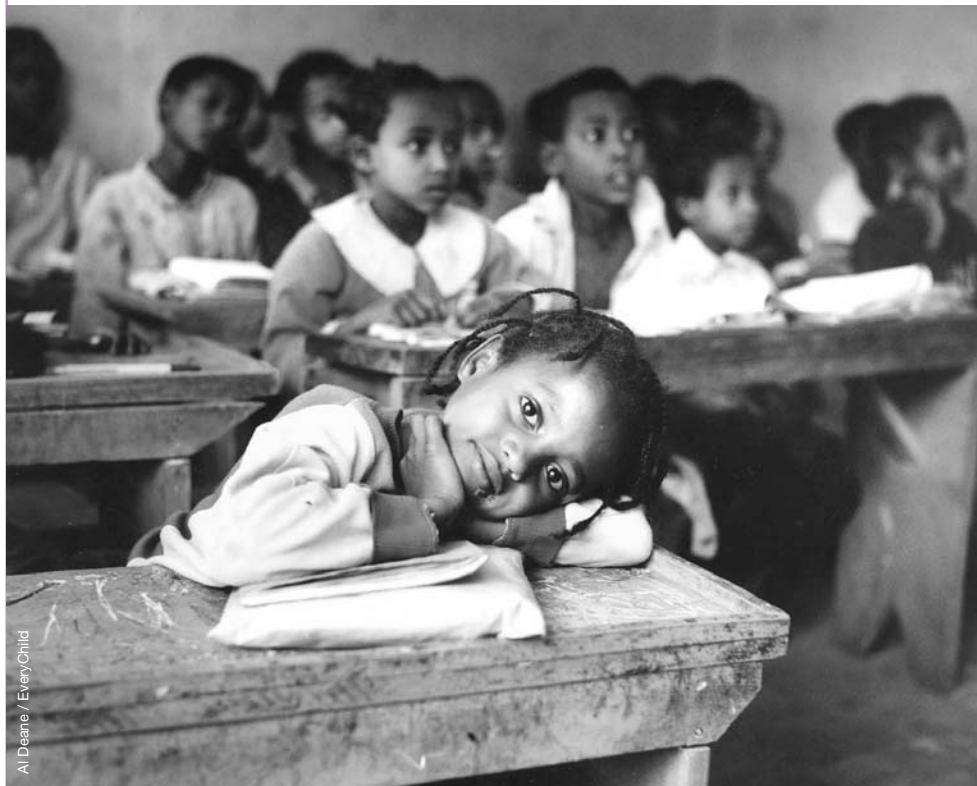
Les ONG et autres agences travaillent dans des contextes divers, où la compréhension et les arrangements en matière de protection de l'enfant varient énormément. La définition de la maltraitance des enfants est parfois comprise différemment. L'agence doit indiquer clairement à son personnel, à ses partenaires et à d'autres organisations (y compris les organisations de financement) comment la politique sur la protection de l'enfant sera adaptée et mise en pratique dans ces différents contextes. Les principes directeurs doivent être appliqués en respectant les différentes

Norme 5

S'adapter au pays et au contexte local

Des conseils précis sont nécessaires pour déterminer comment, et jusqu'où, la politique d'une organisation peut être adaptée dans différents pays et contextes locaux. Les conceptions culturelles de ce qui constitue la maltraitance diffèrent parfois. L'organisation doit communiquer avec le personnel local du pays et lui donner des conseils précis sur la façon de réagir lorsque des inquiétudes externes sur la protection de l'enfant sont soulevées et sur la façon d'adapter et d'appliquer la politique sur la protection de l'enfant dans différentes circonstances.

La politique doit être sensible à la culture dans laquelle elle est appliquée mais ne doit pas excuser ou accepter des actes de maltraitance abusifs.



Al Deane / EveryChild

L'Outil 3, *Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant* s'appuie aussi sur cette norme et contient des exercices qui aident à définir la maltraitance et à améliorer la sensibilisation et la compréhension de différentes cultures, traditions, religions et situations. Il contient aussi des exercices permettant d'identifier certains aspects positifs des pratiques et traditions locales concernant le soin des enfants. Si possible, consultez ces exercices avant de continuer votre travail sur cette norme. Ils se trouvent dans le **Module 2** de l'Outil 3. Les notes du formateur concernant ce module figurent sur le CD Rom et donnent plus de détail sur les définitions.



ACTIVITÉ 5.1 : PRATIQUES LOCALES QUI PEUVENT PORTER ATTEINTE AUX ENFANTS

But

- Établir des définitions locales de la maltraitance/abus des enfants

Notes

Cette activité :

- donne une brève description des différents types de maltraitance des enfants
- identifie les types courants de maltraitance dans la région des participants.

Une description plus détaillée et une extension de cette activité sont données dans l'Outil 3, *Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant*,

Module 2, exercices 2.2-2.5



À l'aide des questions ci-dessous, essayez de déterminer :

- Quels types de comportement sont observés localement et peuvent porter atteinte aux enfants ?
- Qui sont les auteurs de ces atteintes ?
- Y a-t-il des pratiques ou traditions courantes qui peuvent porter atteinte aux enfants ?
- Comment affectent-elles les enfants ?
- Quelles lois existantes peuvent être utilisées pour protéger les enfants ?

ACTIVITÉ 5.2 : IDENTIFIER LES RESSOURCES LOCALES

Après avoir demandé quelles religions, traditions, pratiques et situations existent localement pour les enfants, la prochaine étape est de faire la cartographie des ressources sociales juridiques et communautaires qui existent. Vous devez trouver, soit par la discussion soit par une activité organisée dans une certaine limite de temps, autant d'information que possible sur le contexte/l'environnement local, y compris :

- l'environnement local, la situation politique locale, etc.
- le contexte et les structures juridiques et sociaux
- les liens avec la communauté locale
- les principes directeurs ou les protocoles existants sur la protection de l'enfant
- les ressources (médicales, éducatives, les dirigeants de la communauté, les comités de résidents, les individus).

La liste de contrôle vous aidera à rassembler l'information dont vous aurez besoin localement. Un exemplaire se trouve sur le CD Rom.



Liste de contrôle pour recueillir des informations locales

Ressources juridiques	
Renseignements sur tout organisme ou agence gouvernemental ayant un pouvoir légal sur la protection des enfants.	
Un résumé de la législation ayant trait au bien-être/à la protection des enfants. Identifier les conventions internationales que le pays a signées ou ratifiées (par ex. la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant).	
Une brève analyse de la mise en application de la législation, si cette information est connue.	
Enquête/poursuite criminelle – la police et le judiciaire	
La position de la police en ce qui concerne les enquêtes sur les agressions criminelles contre des enfants et les probabilités de poursuites judiciaires pour ces agressions.	
L'âge légal de consentement dans le pays et la législation qui s'y rapporte.	
Autres agences : Services de santé, ONG, Forums inter-agences	
Des renseignements sur les services de santé et autres services auxquels les victimes peuvent accéder	
Des renseignements sur les ONG, d'autres agences, d'autres organismes appropriés et les réseaux professionnels, y compris tout dispositif local commun pour traiter des questions de protection de l'enfant, du VIH, des centres/refuges pour femmes ou de l'hébergement sûr.	
Communauté	
Des renseignements sur les mécanismes de justice et de protection non-officiels/communautaires et sur leur fonctionnement.	
Identifier et établir des contacts avec les ONG/OING basées localement et avec d'autres organisations travaillant sur la protection/les droits de l'enfant ou avec des programmes d'aide qui touchent les enfants.	
Rassembler des informations sur les ressources communautaires telles que les groupes locaux de plaidoyer, les groupes communautaires et religieux, ou les activités organisées pour les enfants qui pourraient soutenir le travail de protection de l'enfant.	
Établir des contacts avec toute institution académique travaillant dans le domaine des droits de l'enfant.	
Identifier et documenter les pratiques traditionnelles qui portent atteinte aux enfants, telles que le mariage précoce, les cérémonies d'initiation et la circoncision féminine.	

Norme 5



Mamnenazar Ashimbayev / EveryChild

Développer des procédures locales

Après avoir fait l'activité de cartographie (voir plus haut), il est important de rassembler l'information. Cela vous permettra de rédiger des procédures locales précisant :

- comment signaler la maltraitance possible d'enfants, et
- ce qui pourrait vous aider, et qui pourrait vous aider à faire en sorte que l'inquiétude soit traitée de la meilleure façon possible.

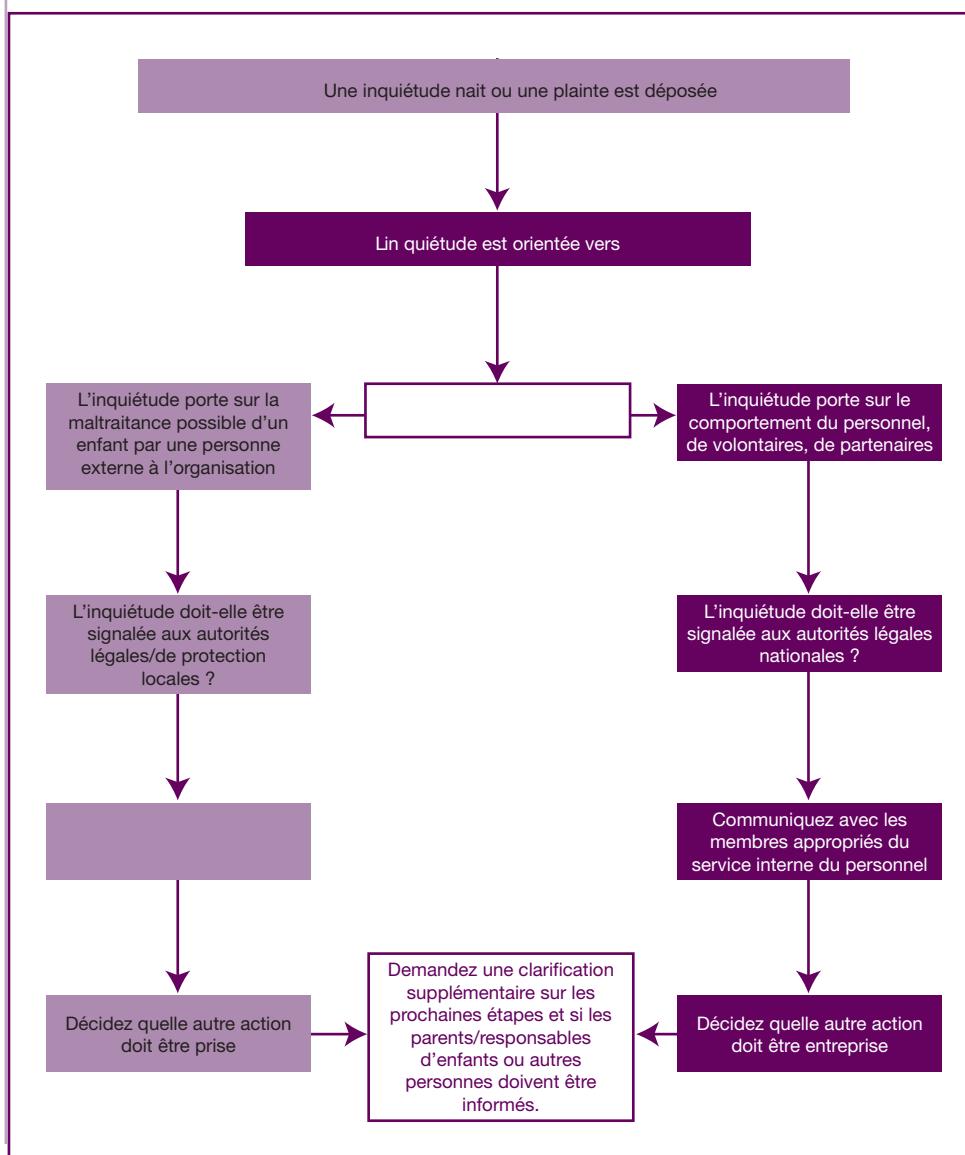
Vous devrez identifier les inquiétudes internes à l'organisation qui peuvent s'inscrire dans le cadre de la politique sur la protection de l'enfant, ainsi que celles qui sont externes et qui pourraient nécessiter une réponse communautaire plus large. L'outil 3, *Assurer la protection des enfants : Formation sur la protection de l'enfant, Module 3, Exercice 3.6 ou 3.7* vous permettra d'examiner ces questions de façon approfondie. À l'aide d'un organigramme en blanc (voir plus bas et sur le CD Rom), faites la cartographie d'un processus de signalement qui correspond à votre situation. Il devra clairement illustrer comment les inquiétudes concernant la protection des enfants seront gérées au niveau local ainsi que dans votre organisation.

Outil 3 Outil 5

Procédure pour déclarer un fait relatif à la protection de l'enfant (exemple en blanc)

Norme 5

Utilisez le tableau pour remplir les blancs et choisir une procédure pour votre organisation ; ajoutez des noms dans les cases blanches. La procédure pour répondre à des inquiétudes signalées est comme suit :



ACTIVITÉ 5.3 : MALTRAITANCE DE L'ENFANT OU TRADITIONS ET PRATIQUES CULTURELLES ?

But

- Explorer les traditions et pratiques culturelles acceptables et la maltraitance des enfants.

Notes

La religion, la culture et les traditions jouent un rôle important pour protéger les enfants contre la maltraitance et les atteintes. Cependant, il peut être très difficile, dans certaines parties du monde, de maintenir l'équilibre entre le respect des coutumes locales et les droits d'un enfant et d'agir sur des pratiques qui sont nocives et abusives envers les enfants. L'activité suivante vous aidera à aborder ce problème.

1. Tout d'abord, identifiez les atouts de la communauté locale et les traditions, la religion et les pratiques qui jouent un rôle pour protéger les enfants et les garder à l'abri du danger.
2. Lisez ensuite les mises en situation. Utilisez-les pour engager la discussion avec vos collègues, partenaires, équipes, les travailleurs communautaires, les dirigeants, etc. Les mises en situation se trouvent également sur le CD Rom ; *utilisez-les uniquement en tant que guide et créez-en d'autres qui correspondent au contexte dans lequel vous travaillez.* 
3. Pensez-vous qu'elles constituent des actes de maltraitance de l'enfant et si oui, quelle action, selon vous, doit être entreprise ?

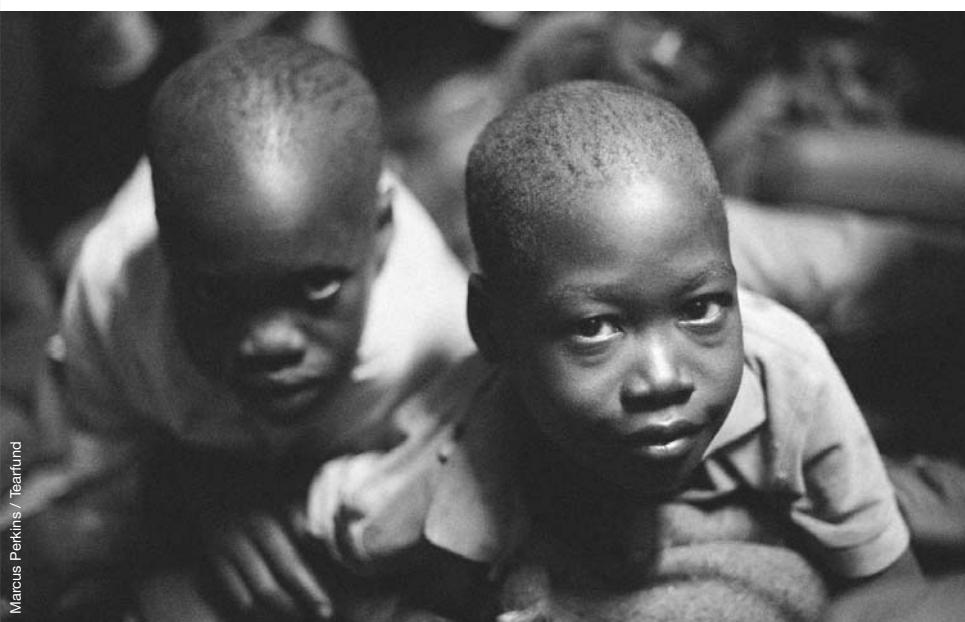
Norme 5

Après la discussion – questions utiles

- Sur quels problèmes ou différences les mises en situation portent-elles ?
- Les participants à la discussion étaient-ils d'accord sur l'action à entreprendre dans les mises en situation ?
- Quelles étaient les différences d'attitude et de valeurs ?
- D'autres traditions ou pratiques ont-elles été identifiées pendant la discussion ?
- Etiez-vous d'accord sur ce qui était culturellement acceptable ou pas ?
- Quel impact cela a-t-il sur le travail de votre programme ou de votre organisation ?

Utilisez cette information pour passer à l'activité suivante, qui explore des moyens pratiques d'aborder tout conflit entre la conception culturelle et la protection de l'enfant.

« La religion, la culture et les traditions jouent un rôle important dans la protection des enfants contre la maltraitance et les atteintes. »



MISES EN SITUATION

Situation 1

Lors d'une séance d'information, une consultante indique qu'au cours d'une visite d'un programme de garde d'enfants géré par une agence partenaire, elle a observé des enfants avec des mains gonflées et des marques sur le corps. Elle dit qu'ils semblaient avoir été battus. Quand elle a demandé des explications à la directrice du programme, celle-ci a répondu que la bible dit : « Qui aime bien, châtie bien ».

Situation 2

La pratique courante est que les enfants ayant des difficultés d'apprentissage et qui sont pris en charge par le village, n'aient accès à aucune forme d'éducation et n'apprennent pas les compétences pour mener une vie indépendante.

Situation 3

Ici, à la naissance d'un enfant handicapé, il a toujours été acceptable que ses parents le placent dans une institution d'État qui le prend en charge ; les familles ne sont pas supposées devoir porter le 'fardeau' de s'occuper de ces enfants.

Situation 4

La circoncision des garçons est une pratique courante à la puberté ; c'est un symbole du passage du jeune homme à l'âge adulte.

Situation 5

La circoncision des filles (mutilation génitale féminine) est encore une pratique courante, même si la loi du pays l'interdit.

Situation 6

Si une jeune fille est violée, la solution traditionnelle est qu'elle épouse l'homme qui l'a violée.

Situation 7

Pour faire face à l'extrême pauvreté des zones rurales, les filles, dès l'âge de 12 ans, sont envoyées en ville pour gagner de l'argent en se prostituant. Sans cet argent, leurs familles mourraient de faim.

Situation 8

Le fait que les adultes baissent le pantalon des petits garçons et tirent sur leur pénis est une pratique courante. C'est tout simplement ce qui arrive aux petits garçons, ce n'est pas considéré être de l'abus sexuel et le personnel de cette organisation ne sera pas pénalisé pour ça.

Situation 9

Travailler pour subvenir aux besoins de sa famille dans cette région n'est pas considéré comme une exploitation des enfants, il est acceptable que les enfants travaillent comme domestiques pour les gens riches.

ACTIVITÉ 5.4 : CROYANCES CULTURELLES ET PROTECTION DE L'ENFANT

But

- Explorer les moyens pratiques d'aborder le conflit entre les croyances culturelles et les politiques sur la protection de l'enfant.

(Basé sur un exercice créé par Save the Children UK pour un atelier en Sierra Leone.)

Notes

1. Faites cette activité en groupe ou avec votre équipe. Demandez aux membres du groupe de décrire les pratiques culturelles en cours dans les régions où ils travaillent, qui :

- occasionnent une tension culturelle
- sont en conflit avec les normes visant à assurer la sécurité des enfants.

L'activité précédente vous aura aidé à identifier les pratiques qui créent le plus de tension.

2. Sur une grande feuille de papier, tracez deux colonnes : dans celle de gauche, écrivez 'Pratique' et dans celle de droite 'Croyance à la base'. Demandez au groupe d'identifier les pratiques culturelles qui sont courantes dans la communauté locale ou le pays et les croyances qui sont à la base de ces pratiques.

Quelques exemples sont donnés ci-dessous.

Norme 5

Pratique	Croyance à la base
Mariage précoce	La maturité est déterminée par le développement des caractéristiques physiques
Les enfants gagnent de l'argent	Les enfants sont considérés comme des atouts financiers
Châtiment corporel	« Qui aime bien, châtie bien »
Cérémonies d'initiation des garçons	Le rite du passage d'un garçon à l'âge adulte

3. Après avoir identifié les pratiques et croyances, le groupe évoque pourquoi ces pratiques et ces croyances existent, d'où elles proviennent et pourquoi elles sont maintenues. Quelle est l'importance de l'influence de la foi et de la religion sur les pratiques et les croyances ?
4. Demandez aux membres du groupe d'envisager ce qui doit se produire : quelles sont les priorités ?

Que peuvent-ils faire pour réduire les pratiques de maltraitance, de négligence et d'exploitation des enfants ?

- Demandez maintenant au groupe de penser aux barrières qui pourraient exister pour changer les pratiques culturelles abusives.
- Pourquoi la communauté pourrait-elle être sensible à ce sujet ?
- Cela causera-t-il de la tension ? Si oui, pourquoi ? Comment pouvez-vous travailler avec la communauté pour réussir ? Par exemple :

Source de tension	Travail avec la communauté
Source de pouvoir et de contrôle que les personnes qui se livrent à cette pratique veulent maintenir	Travailler avec la communauté pour détruire quelques-uns des mythes négatifs
Culture profondément ancrée dans les racines sociales, politiques et économiques	Aider les enfants à identifier les dangers de la pratique
Le châtiment corporel est accepté comme étant la norme, aussi bien à la maison que dans les institutions éducatives	Trouver des moyens positifs de gérer le comportement

Norme 5



Norme 6 : Droits égaux à la protection pour tous les enfants

« Le préjudice et la discrimination peuvent empêcher certains enfants d'obtenir l'aide dont ils ont besoin. »



Al Deane / EveryChild

Norme 6

Introduction

Quelle est cette norme ?

Des mesures sont prises pour aborder le besoin de tous les enfants d'être protégés contre la maltraitance.

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

Les enfants de tous âges, quels que soient leur race, sexe, religion, handicap, orientation sexuelle, niveau social ou culturel peuvent être victimes de maltraitance. Certains enfants, par exemple les enfants handicapés, sont particulièrement vulnérables. Le préjudice et la discrimination peuvent empêcher certains enfants d'obtenir l'aide dont ils ont besoin et les agences doivent prendre des mesures pour s'assurer que tous les enfants soient protégés et reçoivent le soutien dont ils ont besoin.

Différents besoins, droits égaux

Les individus, les groupes et les organisations ont le devoir et la responsabilité de s'assurer que le bien-être des enfants issus de groupes et de communautés minoritaires est correctement abordé. Les enfants et les jeunes personnes handicapés ou issus d'un groupe ou d'une tribu ethnique ou culturelle différents peuvent facilement devenir victimes d'une discrimination et d'un préjudice systématiques. Cette discrimination et ce préjudice peuvent, bien entendu, être nocifs au bien-être des enfants, qui ne recevront peut-être pas les services essentiels pouvant les protéger et favoriser leur bien-être.

Norme 6

Certains enfants et jeunes personnes sont plus vulnérables en raison de leurs différences ; les organisations doivent s'assurer d'avoir les stratégies efficaces pour maximiser l'accès à leurs services. Elles doivent tenir compte des points suivants :

- Les politiques, stratégies et plans d'action relatifs à la protection des enfants doivent refléter un engagement envers l'égalité et la diversité (différence) et veiller à ce que les besoins des enfants issus de groupes minoritaires soient satisfaits.
- Toutes les agences qui fournissent des services aux enfants doivent démontrer une compétence à évaluer les besoins des enfants, dans un cadre de cultures diverses.
- Toutes les agences qui fournissent des services accessibles doivent s'assurer que les matériaux d'information soient disponibles à divers groupes.
- Toutes les agences doivent fournir un soutien à la communication et les services d'un interprète aux enfants dont les besoins en communication sont différents ainsi qu'à leur famille.
- Des partenariats locaux doivent exister avec les groupes minoritaires pour s'assurer qu'ils participent pleinement aux décisions sur les moyens d'assurer la sécurité de tous les enfants.

La première étape pour développer une stratégie, ou un plan organisationnel, visant la protection de tous les enfants, est de s'assurer qu'elle reflète les besoins réels des enfants des groupes minoritaires et des communautés dans lesquels vous travaillez. Ces besoins varient énormément.

Par exemple :

- Une stratégie pour développer et promouvoir des services accessibles qui répondent aux besoins des enfants handicapés.
- Des programmes sur le VIH et le SIDA qui ciblent spécifiquement les besoins des enfants et des jeunes personnes.
- Atteindre les enfants victimes de la violence domestique.
- Atteindre les enfants victimes de la guerre.
- Des structures pour sauvegarder et protéger les jeunes filles et les jeunes femmes victimes de violence sexiste et sujettes à des coutumes et pratiques qui portent atteinte à leur bien-être émotionnel et physique.

Mettre en action votre stratégie de ‘protection de tous les enfants’

Il est peu probable que la simple publication d'un engagement à assurer la sécurité de tous les enfants suscite l'inspiration ou abatte les barrières.

Les organisations doivent s'engager dans l'objectif à long terme d'éliminer la discrimination qui met les enfants en danger. Vous aurez besoin, pour mettre en œuvre la stratégie, de l'encadrement clair et de l'engagement de votre haute direction.

Éléments clés

- Assurez-vous que les objectifs soient clairs et reliés aux résultats sur la protection de tous les enfants.
- Assurez-vous que les rôles et responsabilités, et surtout que les attentes de la haute direction, soient bien définis.
- Fournissez une formation suffisante pour soutenir le personnel dans son devoir d'assurer la sécurité de tous les enfants.
- Fixez des délais réalistes.
- Assurez-vous que les activités bénéficient de suffisamment de ressources.
- Assurez-vous d'avoir la participation de la communauté, y compris celle des enfants.



Michelle Gilbert / Plan



Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation sont une partie intégrante de la prestation des services. Cela signifie que vous devrez mesurer de quelle façon vos prestations atteignent différents enfants. Pendant le suivi, vous devrez :

- vous assurer d'avoir des dispositifs de suivi et des indicateurs de performance
- faire explicitement référence à l'ethnie, au handicap, au genre, au statut de VIH, à la sexualité, à l'âge et à toute autre différence identifiée chez les enfants par n'importe quel outil d'audit
- surveiller, examiner et évaluer les progrès de votre stratégie pour assurer la sécurité de tous les enfants
- faire explicitement référence à votre engagement à protéger tous les enfants dans vos mécanismes de rapports, par exemple, vos rapports trimestriels ou annuels
- faire connaître et célébrer les succès sur une grande étendue, faire en sorte que tous les groupes minoritaires reçoivent l'information et communiquer un message convaincant concernant l'engagement de votre organisation dans la lutte contre les inégalités.

ACTIVITÉ 6.1 : ASSURER LE DROIT DE TOUS LES ENFANTS À LA PROTECTION CONTRE LA MALTRAITANCE

Buts

- Identifier, dans votre organisation, les lacunes des services pour les enfants difficiles à atteindre ou socialement exclus.
- Établir un plan d'action pour que vous puissiez aider ces enfants dans le futur.

Norme 6

Notes

L'activité suivante vous aidera sans doute à appliquer cette norme à votre propre environnement. Il est probablement préférable de la faire avec au moins une autre personne, dans l'idéal avec d'autres personnes de votre organisation et de votre agence partenaire. La meilleure façon d'effectuer l'exercice est sous forme de discussion entre partenaires travaillant ensemble, ou par petit groupe. Vous aurez besoin, pour cette activité, d'une grande quantité de papier et de stylos, ou bien d'un tableau noir et de craie.

1. Identifiez un enfant dans votre programme

Commencez par réfléchir à ce que vous voulez dire par 'tous les enfants' dans votre agence ou dans votre programme, et pensez à un enfant spécifique qui pourrait facilement être oublié en raison d'une quelconque différence, et être en danger d'atteinte ou de maltraitance. Dessinez ou faites une description de l'enfant en répondant aux questions suivantes :

- Comment s'appelle-t-il ?
- Quel âge a-t-il ?
- Où habite-t-il ?
- Qui en a la charge ?
- Comment communique-t-il ?
- Est-il mobile ?
- Est-il en mesure de comprendre les personnes qui s'occupent de lui, sa famille ou les volontaires ?
- A-t-il des amis ?
- Comment ses besoins peuvent-ils être oubliés ?
- Comment peut-il être vulnérable à la maltraitance ?

Vos réponses à ces questions, ou en fait toute difficulté à répondre à ces questions, pourraient indiquer dans quelle mesure vous êtes capable d'identifier les enfants qui

peuvent être exclus, ainsi que leurs besoins. Conservez ce travail sur une feuille séparée et prenez une feuille différente pour la partie suivante de l'activité.

2. Cartographie

Ayant identifié cet enfant ou cette jeune personne dans votre organisation ou programme, considérez si d'autres enfants peuvent être décrits comme 'différents' et peuvent aussi faire l'objet de discrimination. Effectuez un exercice de cartographie, à l'intérieur de votre programme, en identifiant des enfants ou des jeunes personnes plus difficiles à atteindre et représentez-les par des têtes sur une grande feuille de papier. Vous voudrez peut-être les représenter comme de réels individus et leur donner une expression représentant vraiment, selon vous, ce qu'ils pensent de leur vie.

3. Besoins de protection

Ensuite, pour chaque tête, identifiez ce que vous pensez être leurs besoins de protection, ou les dangers actuels pour leur sécurité, sur le plan de la maltraitance. Inscrivez-les de couleur différente.

Exemple Activité 6.1

Besoins de protection

Pourvoyeurs de soins dignes de confiance

Accès à l'éducation

Soins intimes sûrs



Risques pour la sécurité

Beaucoup de personnes différentes s'occupent de l'enfant

Vit dans une institution d'État

Isolé de la famille et de la communauté

Aucun moyen de communiquer verbalement

Norme 6

4. Parties prenantes

Autour de chaque tête sur votre carte, identifiez les personnes que vous considérez être des parties prenantes dans le futur de cet enfant ; y a-t-il un parent ou un pourvoyeur de soins, un volontaire, un dirigeant religieux, un travailleur de la santé ou un ami ? Quelle organisation a un intérêt dans son futur : la vôtre ? Quels partenaires sont également impliqués, ou pourraient l'être ? De nouveau, utilisez une couleur différente pour cette activité et laissez un espace entre la tête de l'enfant et la partie prenante. S'il n'y a aucune partie prenante, cela devra être clairement indiqué.

5. Services ou barrières à la réception des services

Remplissez maintenant l'espace entre l'enfant et la partie prenante en identifiant quels services il reçoit déjà et le protègent. Cette partie de l'exercice peut être difficile, ce qui va bien entendu vous donner un message important sur la façon dont les besoins des enfants vulnérables sont traités. S'il y a toujours un espace ou une barrière, essayez d'identifier ce que pourraient être les barrières. Elles pourraient inclure :

- des difficultés de communication
- les ressources : financières et de personnes
- les enfants ne sont pas considérés être importants
- conflit de priorités, etc.

6. Agir

L'étape finale de cette activité est **l'établissement d'un plan d'action**. Idéalement, il doit être établi avec vos partenaires, à l'intérieur et/ou à l'extérieur de votre organisation. Transposez les informations que vous avez générées plus haut dans le tableau d'action qui suit. Gardez l'anonymat des personnes sur lesquelles vous vous êtes penché. Vous identifiez les besoins non-satisfait dans votre agence ou votre programme et cela vous aidera à développer une stratégie générale. Ce tableau se trouve sur le CD Rom et peut être reproduit.

Outil 5

Cette activité devra, idéalement, être menée avec le soutien total et la participation entière des cadres supérieurs. Elle devra être reliée à toute autre politique sur l'égalité que possède votre organisation.

Utilisez les suggestions données au début de cette norme (page 61) pour contrôler et examiner la performance de votre organisation. Envisagez d'utiliser l'activité de cartographie de façon régulière, avec les mêmes têtes ou enfants, pour déterminer si vous obtenez les résultats que vous souhaitez pour protéger les enfants contre les atteintes et la maltraitance.

Outil pour établir un plan d'action

Besoin de protection non satisfait	Action proposée	Par qui	Dans quel délai	Ressources	Barrières possibles	Surmontées par	Revue

Norme 6

Norme 7 : Communiquer le message ‘Assurer la sécurité des enfants’

Introduction

Quelle est cette norme ?

Des systèmes et modalités sont instaurés pour veiller à ce que toutes les personnes, au sein de l’agence, sachent comment assurer la sécurité des enfants et que leur opinion sur le sujet soit recherchée et prise en considération.

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

Les politiques et procédures mises en place par les organisations pour assurer la sécurité des enfants ne sont efficaces que si les personnes savent qu’elles existent, peuvent contribuer à leur élaboration et ont l’opportunité d’exprimer leur opinion sur leur efficacité.

Assurer une communication efficace – systèmes et procédures

Pour une bonne application des normes vous devez avoir :

- des **systèmes** de communication efficaces, un personnel et des volontaires adultes motivés à écouter les enfants, et
- un personnel compétent pour communiquer avec les enfants, dans des circonstances difficiles, selon des **méthodes** appropriées.



Les circonstances difficiles peuvent être dues au besoin chronique d'aide humanitaire, à des situations d'extrême urgence ou à des situations individuelles spécifiques touchant des enfants particuliers, telles que le VIH, la maltraitance ou les atteintes.

Cette section traitera donc à la fois des systèmes et des méthodes pour assurer une communication efficace.

Les systèmes devant être instaurés dans votre organisation doivent veiller à ce que le personnel, les organisations partenaires, les parents/responsables d'enfants et les enfants eux-mêmes soient informés, à part égale, de la politique sur la protection des enfants et du principe d'assurer leur sécurité. Cela signifie veiller à ce que les Normes 1-4 soient en place ; cette section établit un lien étroit avec ces normes. Il sera très important de développer une approche de partenariat avec les parents ou les responsables d'enfants, la communauté locale, les enfants et les jeunes personnes.

ACTIVITÉ 7.1 : QUELLES MÉTHODES DE COMMUNICATION EXISTENT DÉJÀ ?

But

- Identifier les différentes méthodes de communication que vous employez déjà.

Notes

- Faites une liste des méthodes que vous employez pour informer le public sur le travail de votre organisation, par exemple : information verbale, recommandations d'autres personnes, affiches, publicités, prospectus, etc.
 - Ces méthodes sont-elles efficaces pour communiquer ce que vous souhaitez que le public sache ?
- Il est important, pour améliorer les méthodes de communication, de travailler en partenariat. Quelques moyens de développer une approche de partenariat sont donnés ci-dessous.

Développer une approche partenariat de la communication

Norme 7

- Encouragez, autant que possible, la participation des parents/des responsables d'enfants/des enfants/de la communauté : par leur adhésion à des comités ou à des groupes directeurs/de planification, et par leur participation à des activités quotidiennes par exemple.
- Assurez-vous de savoir qui a la charge d'un enfant, dans tout programme ou projet, et comment contacter cette personne.
- Faites en sorte que le personnel soit facilement identifiable pendant le travail, par exemple par le port d'un T-shirt ou d'un badge.
- Dans la mesure du possible, obtenez le consentement des parents pour les activités.
- Assurez-vous que les communications entre l'organisation et les parents/responsables d'enfants/les enfants/les dirigeants de la communauté tiennent compte des différences de langage ou de communication.
- Veillez à ce que les parents, les enfants et toute autre personne concernée connaissent vos politiques sur la protection de l'enfant et vos procédures de déclaration.
- Élaborez une procédure de plaintes et veillez à ce qu'elle soit rendue publique et à ce que tout le monde la connaisse.
- Obtenez la participation des parents ainsi que celle des enfants dans l'élaboration de codes de bon comportement, par ex. contre les brimades, etc.
- Créez des moyens d'obtenir un retour d'information de la part des parents/des responsables d'enfants/des enfants/de la communauté pour déterminer ce que vous faites de bien, ce qui ne fonctionne pas et pour vérifier ce que les gens savent au sujet de votre organisation et de son fonctionnement.

Partenariat avec les enfants et les jeunes personnes

Il est très important d'établir une culture ouverte dans votre organisation, selon laquelle les enfants sentent, quand ils sont avec vous, qu'ils peuvent avoir des discussions libres et franches sur n'importe quel sujet qui les inquiète. Cela ne peut réussir que si vous introduisez cette culture de façon active et si vous leur demandez régulièrement comment ils se sentent et ce qui se passe dans leur vie.

Donner aux enfants la confiance de parler

Ce qui est désolant, c'est que la maltraitance et l'atteinte entraînent le silence des enfants et les empêche de se confier, même aux adultes qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance. C'est parce que les adultes sont en général plus forts, physiquement, que les enfants et qu'ils peuvent les menacer, leur faire peur ou leur enlever quelque chose pour les empêcher de parler.

Si vous souhaitez vraiment que votre organisation encourage une culture et un environnement sûrs, vous devez montrer clairement aux enfants qu'ils peuvent s'exprimer. Vous pouvez le faire de différentes façons. N'oubliez pas qu'avec les très jeunes enfants ou les enfants handicapés vous devrez peut-être faire un plus grand effort pour vous assurer qu'ils comprennent les mêmes messages. Voici comment vous pouvez procéder :

- Encouragez la participation des enfants en les invitant à des comités de direction.
- Évoquez ouvertement avec eux vos principes et votre politique sur la protection des enfants.
- Écoutez-les et tenez réellement compte de ce qu'ils disent ; assurez-vous qu'il ne s'agisse pas d'une mesure purement symbolique, et qu'ils sachent que vous les écoutez.
- Posez des affiches ou ayez des prospectus d'information destinés spécifiquement aux nouveaux enfants qui vous rejoignent, indiquant ouvertement que les enfants doivent se sentir en sécurité.
- Assurez-vous que chaque enfant puisse se tourner vers une personne nommée ou vers un point de contact en cas d'inquiétude sur un quelconque sujet.
- Assurez-vous que vos affiches ou prospectus énoncent clairement que certains comportements sont totalement inacceptables, par exemple les brimades, le langage raciste ou un comportement menaçant, etc. Ils doivent aussi déclarer ce qui arrivera si ce comportement persiste.
- De temps à autre, établissez de courts questionnaires ou dirigez des discussions de groupes pour surveiller comment vont les choses.

Norme 7

Rappelez-vous que les systèmes et pratiques de communication ne résident pas uniquement dans l'organisation. Il est important que votre propre organisation ait établi des liens avec d'autres organisations de la localité afin de promouvoir la notion de communauté sûre et bienveillante et de partager les bonnes pratiques. Des liens doivent être établis entre pays dans l'ensemble de l'organisation et avec d'autres organisations ou autres groupes communautaires. Il est très important que vous considériez votre organisation comme faisant partie d'un réseau plus étendu de pays, jouant tous un rôle essentiel dans la sauvegarde des enfants et des jeunes personnes.

Méthodes de communication

Communiquer avec les enfants

C'est en consultant et en parlant aux enfants et en créant du temps et des opportunités pour les écouter, que les organisations créent un environnement plus sûr et plus respectueux pour les enfants.

En permettant aux enfants et aux jeunes personnes de s'exprimer sur les décisions qui les concernent, en prenant leurs idées au sérieux et en respectant et valorisant leurs opinions, une organisation contribue à renforcer, chez les enfants et les jeunes personnes, le respect de soi et la confiance en soi. Cela renforce aussi leur relation avec votre organisation.



Michelle Gilbert / Plan

« C'est en parlant aux enfants et en les écoutant que les organisations créent, pour les enfants, un environnement plus sûr et plus respectueux. »

Les systèmes de communication centrés sur l'enfant créent un environnement plus sûr, dans lequel les enfants peuvent exprimer ce qui leur permet de se sentir en plus grande sécurité ainsi que leurs inquiétudes sur leur sécurité et leur bien-être.

Promouvoir les droits de l'enfant

L'article 12 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CNUDE) soutient ces concepts et stipule que « l'enfant a le droit d'exprimer ses opinions, qui doivent être dûment prises en considération dans toute question ou procédure l'intéressant ».

L'article 13 de la CNUDE stipule que l'enfant a le droit « d'obtenir et de répandre des informations et d'exprimer ses opinions, sauf si cela devait porter atteinte aux droits d'autrui ».

Outils pratiques et stratégies pour la consultation et le dialogue avec les enfants

Si vous voulez assurer la sécurité des enfants, il est important de faire en sorte que les lignes de communication soient ouvertes, que les enfants connaissent leurs droits et qu'ils sachent comment exprimer leurs besoins et leurs souhaits. Les sept outils qui suivent vous aideront à assurer une plus grande sécurité des enfants.

1. Écouter
2. Chercher ce qui contribue au sentiment de sécurité des enfants
3. Créer des zones sûres
4. Identifier un comportement sûr
5. Habiliter les enfants et les jeunes personnes
6. Encourager les enfants à s'exprimer et à déposer des plaintes
7. Reconnaître qu'ils sont parfois vulnérables, veiller à ce que les enfants sachent qu'ils peuvent être ciblés par les maltraitants et les aider à se protéger

Examinons chacune de ces suggestions en détail :

1. Écouter

Formez le personnel et les volontaires et évoquez avec eux la communication avec les enfants. La liste suivante mentionne les meilleurs moyens de garantir que vous écoutez les enfants et les jeunes personnes.

- Prévoyez du temps pour permettre aux enfants de parler.
- Donnez aux enfants l'opportunité de parler en privé mais assurez-vous que l'endroit soit sûr et qu'il ne soit pas intimidant pour eux.
- Veillez à ce que l'environnement physique soit accueillant pour les enfants et les jeunes personnes : demandez-leur ce qui rendrait cet environnement physique plus accueillant pour eux.
- Écoutez attentivement ce que les enfants et les jeunes personnes disent.
- Si un enfant ou une jeune personne révèle une maltraitance, écoutez-les avec sérieux, ne portez aucun jugement et expliquez clairement ce qui se passera ensuite. *Ne faites pas de promesses que vous ne pourrez pas tenir.*
- Utilisez un langage approprié à l'âge de l'enfant ou de la jeune personne.
- Envisagez les moyens efficaces de communiquer avec les enfants handicapés et de les écouter.

Norme 7

« Les enfants doivent participer à créer leur propre environnement sûr. »



Chloe Hall / EveryChild

Norme 7

2. Sentiment de sécurité

Envisagez les moyens qui permettront aux enfants et aux jeunes personnes de parler de ce qui les aide à se sentir en sécurité et servez-vous de cette information pour diriger vos activités et vos programmes, par exemple :

- *Pour les jeunes enfants* : demandez-leur de faire des dessins, d'écrire une histoire ou de montrer, par des gestes, ce qui les aide à se sentir en sécurité. Vous pourriez faire cela en groupe. Affichez leurs dessins dans l'organisation, ce qui montrera aux enfants qu'ils contribuent non seulement à l'organisation, mais aussi à l'aspect du bâtiment dans lequel elle se trouve ; ce sera ainsi un lieu pour les enfants, pas seulement pour les adultes.
- *Pour les enfants plus âgés* : organisez des ateliers et demandez-leur de décrire ce qui leur permet de se sentir en sécurité. Cela peut être fait de différentes façons : l'art, le jeu de rôles, la musique ou la danse.
- *Définitions de genre* : créez des opportunités de parler séparément aux filles et aux garçons sur leurs inquiétudes particulières concernant leur sentiment de sécurité.
- *Maltraitance par les pairs et brimades* : procurez aux enfants des endroits sûrs où ils pourraient parler de leurs difficultés à un adulte s'ils faisaient l'objet de brimades ou de maltraitance par d'autres jeunes personnes.

3. Zones sûres

Demandez aux enfants et aux jeunes personnes ce qu'ils considèrent être des endroits sûrs et accueillants. Demandez-leur de concevoir un endroit sûr. Cela pourrait inclure :

- le positionnement des chaises et des bureaux
- des endroits privés mais pouvant malgré tout être surveillés
- des portes ouvertes

- la décoration des murs avec des affiches adaptées aux enfants, les jouets, l'ameublement etc.
- le lieu de cet espace, par exemple dans une partie sûre et accessible de la ville
- des personnes qu'ils connaissent à la réception ou le type de personnes avec lesquelles ils se sentent à l'aise
- la présence et la disponibilité de jeunes personnes en tant que travailleurs assistants

4. Comportement sûr

Les enfants et les jeunes personnes peuvent contribuer, de nombreuses façons, à créer leur propre environnement sûr. Il est utile d'obtenir la participation d'enfants plus âgés et de jeunes personnes pour rédiger un code de conduite pour les enfants.

Un code de conduite/de comportement pour les enfants permet d'expliquer leurs droits et responsabilités quand ils prennent part aux activités et aux programmes de votre organisation. Il peut être rédigé dans un langage simple, doit être largement mis en évidence et aborder les questions qui sont importantes aux enfants et aux jeunes personnes de votre organisation, telles que :

- comment sera traité le harcèlement
- quelle est la politique sur l'utilisation de drogues et d'alcool
- comment le comportement dangereux ou abusif sera géré

5. Habiliter les enfants et les jeunes personnes

- Organisez des ateliers sur la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CNUDE). Informez les enfants et les jeunes personnes de la convention, demandez-leur ce qu'elle signifie pour eux et comment elle peut être appliquée dans leur vie.
- Formez les jeunes personnes sur la convention afin qu'elles deviennent des porte-parole et des éducateurs pour leurs pairs.
- Faites participer les enfants et les jeunes personnes à l'élaboration de politiques et de procédures pour votre organisation. Sollicitez leurs réactions.
- Incluez les jeunes personnes dans les groupes d'entrevue d'embauche et de sélection du personnel et des volontaires. Apportez-leur votre assistance au cours de ce processus et tenez compte de leur opinion et de leur retour d'information dans la sélection.
- Demandez aux enfants et aux jeunes personnes de prendre part à la planification d'activités et de programmes.
- En fonction des besoins de votre organisation, éduquez les jeunes personnes sur le développement sexuel, la formation de relations sexuelles consensuelles et égales et la prise en charge de ses propres expériences sexuelles.
- Informez-les sur les différents types de maltraitance, de maltraitants et de risques.
- Ayez la représentation de jeunes personnes au conseil ou comité d'administration de votre organisation.

Norme 7

6. S'exprimer : déposer une plainte

Votre organisation doit étudier comment faire savoir aux enfants et aux jeunes personnes qu'ils peuvent se plaindre si quelque chose les perturbe et elle doit les encourager et les soutenir s'ils souhaitent le faire.

Dans toute organisation, petite ou grande, il est important d'avoir une procédure de plainte ou de déclaration claire, selon laquelle les révélations, les inquiétudes, les soupçons ou les allégations de maltraitance des enfants peuvent être exposés. Une procédure de plaintes peut être élaborée avec la participation du personnel, des volontaires, des jeunes personnes et des familles. Un système clair de plainte garantit que toute personne, y compris les enfants et les jeunes personnes, saura où et vers qui se tourner pour obtenir de l'aide dans votre organisation.

Une procédure de plainte doit inclure les points suivants :

- qu'est-ce que l'on doit signaler
- quand le signaler
- à qui le signaler
- comment le signaler
- le suivi

Vous pouvez nommer une ou deux personnes de votre organisation comme responsables de la protection/sécurité des enfants : toutes les inquiétudes ou plaintes et tous les cas d'atteinte ou de maltraitance peuvent leur être signalés. Les **Normes 1 et 2** donnent le détail du rôle de la personne nommée à la protection de l'enfant.

Le système de plaintes doit être largement mis en évidence et expliqué, et toute personne impliquée dans l'organisation devra en recevoir un exemplaire. Une version adaptée pourrait être rédigée et distribuée aux enfants et aux jeunes personnes.

Quand un enfant signale tout cas d'atteinte ou de maltraitance, il est essentiel qu'il reçoive une assistance dans le processus et qu'il soit informé de ce qui va se passer ensuite. Il devra être orienté vers des services locaux de conseil, de bien-être ou de santé pouvant l'aider et le soutenir.

Vous pouvez aussi penser à d'autres stratégies ; quelques-unes sont suggérées ci-dessous.

- Affichez votre code de conduite et votre procédure de plaintes dans l'organisation et imprimez-les sur des brochures mises à disposition de tout le personnel, des volontaires, des enfants et jeunes personnes, des familles, des visiteurs et des partenaires.
- Ayez une boîte à suggestions. C'est un moyen confidentiel ou moins intimidant par lequel les enfants et les jeunes personnes peuvent faire des suggestions ou se plaindre au sujet de votre organisation et des activités ou programmes auxquels ils prennent part.
- Pensez à la façon dont les enfants handicapés peuvent faire part de leurs plaintes, surtout s'ils ont des difficultés de communication verbale. N'oubliez pas que les enfants handicapés sont vulnérables à la maltraitance. Il est particulièrement important que leurs besoins de communication ne soient pas oubliés.

7. Reconnaître qu'ils sont parfois vulnérables

Afin de pouvoir se protéger eux-mêmes, les enfants doivent reconnaître qu'ils peuvent être la cible de maltraitants.

- Parlez avec les enfants de ce qui contribue à les faire se sentir en sécurité ou en danger et dites-leur qu'ils doivent toujours parler à quelqu'un s'ils se sentent en danger ou si on leur a fait du mal.
- En situation de crise, de catastrophe naturelle ou d'urgence, assurez-vous que les enfants sachent où des zones sûres et des espaces adaptés aux enfants ont été établis, pour qu'ils soient avec une personne en qui ils ont confiance s'ils ont été séparés de leurs parents ou de leur famille et qu'ils sachent qui contacter s'ils veulent faire part d'une inquiétude.
- Dans une situation d'urgence, l'élaboration de plans d'action sur la protection des enfants et de systèmes de signalement locaux, permet d'assurer la sécurité des enfants en période de plus grande vulnérabilité et de veiller à ce qu'ils ne soient pas la cible de maltraitants.
- Votre organisation pourrait fournir des séances d'éducation ou d'information pour les jeunes personnes, les familles et les membres de la communauté sur les droits de l'enfant, la maltraitance et l'habilitation des enfants et des jeunes personnes à s'exprimer.



« Toute personne en contact avec les enfants a un rôle à jouer dans leur protection. »

Norme 8 : Éducation et formation pour assurer la sécurité des enfants

Introduction

Quelle est cette norme ?

Le personnel a des opportunités d'apprendre comment développer et maintenir l'attitude, les compétences et les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des enfants.

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

Toute personne en contact avec des enfants a un rôle à jouer dans leur protection. Elle ne pourra s'acquitter de ce rôle avec assurance et succès que si elle adopte la bonne attitude envers les enfants, si elle est suffisamment renseignée en matière de protection des enfants et si elle a les connaissances et compétences nécessaires pour assurer leur sécurité. Les agences qui travaillent avec les enfants ont la responsabilité de fournir une formation et des opportunités de développement à leur personnel et de veiller à ce que les enfants soient également inclus dans les programmes d'information sur leur sécurité.

Pourquoi l'éducation et la formation sont essentielles

L'éducation et la formation sont des moyens très efficaces d'améliorer les pratiques. Il est essentiel que toutes les personnes qui travaillent avec les enfants ou qui défendent leur cause aient accès à une formation leur permettant de maintenir les compétences et la compréhension dont ils ont besoin pour assurer la protection des enfants et réduire les risques d'atteinte. La formation permet aussi de faire en sorte que les leçons apprises soient introduites dans le système et la structure de l'organisation.

Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant (Outil 3) : le dossier de formation qui accompagne ce guide contient des modules de formation de base et des ateliers spécialisés pour permettre aux organisations de former leur personnel, partenaires et responsables. Veuillez vous reporter au dossier de formation pour plus de renseignements. Cependant, vous devrez entreprendre l'identification des besoins en formation et l'élaboration d'une stratégie de formation pour vous assurer que la formation soit proactive, organisée et pertinente pour tout le personnel. Les activités suivantes seront utiles aux personnes responsables d'organiser la formation.



Toute stratégie de formation efficace doit être réalisée dans un cadre qui inclut :

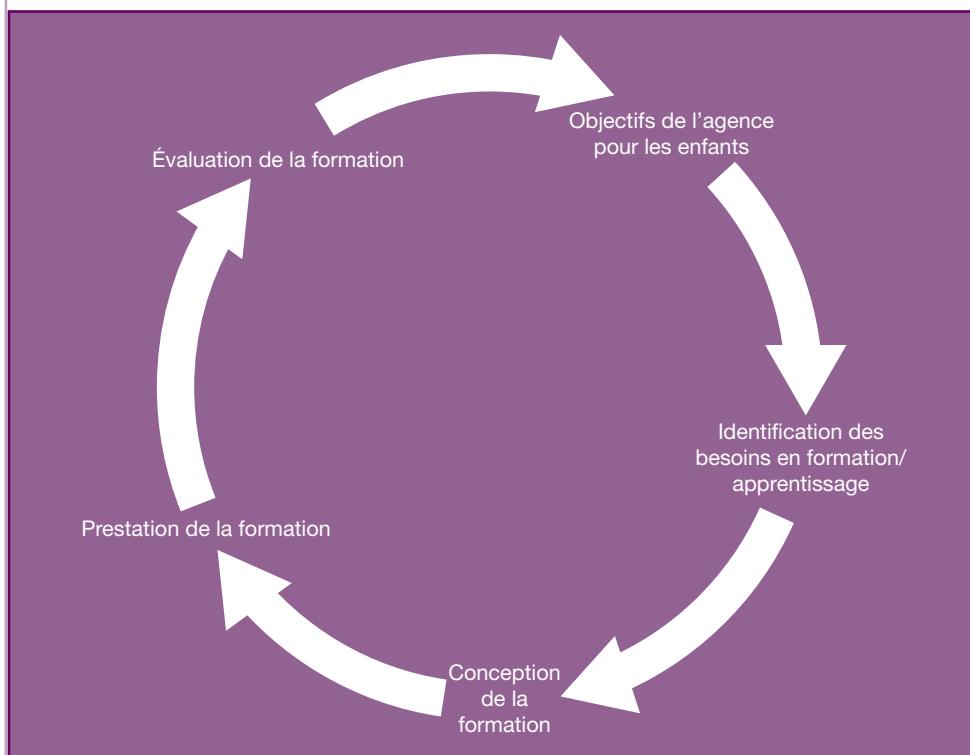
- l'accord et le soutien des cadres supérieurs
- les normes de pratiques
- les politiques et procédures
- les principes directeurs de pratiques

Si ces éléments ne sont pas en place, ne compensez pas en organisant simplement une formation. La formation en dehors de ce cadre ne sera, pour l'organisation, daucune utilité à long terme ou, ce qui est plus important, ne protègera pas les enfants. Par exemple, à quoi bon sensibiliser le personnel sur les mauvaises pratiques de comportement envers les enfants s'il n'y a aucune procédure pour signaler des inquiétudes ?

Le diagramme de la page suivante montre comment l'identification des besoins en formation s'inscrit dans la planification et la conception d'une formation. Ces concepts doivent former un tout.

Norme 8

LE CYCLE DE PLANIFICATION DE LA FORMATION



La première étape est l'identification des besoins en formation/apprentissage. Un exemple de grille permettant d'identifier ces besoins se trouve sur le CD Rom. Après l'identification des besoins, la prochaine étape du cycle consiste à formuler une stratégie ou un programme de formation.

Outil 5

ACTIVITÉ 8.1 : IDENTIFIER LES BESOINS EN FORMATION

But

- Identifier et hiérarchiser les besoins en formation sur la protection des enfants.

Norme 8

Notes

1. Avant de tenter d'identifier les besoins en formation sur la protection des enfants de votre organisation, réfléchissez aux questions suivantes :

- Comment les besoins en formation sont-ils actuellement identifiés dans votre organisation ?
- La formation est-elle une activité organisée ou aléatoire ?
- Y a-t-il une personne chargée de la coordination de la formation ?
- Comment l'organisation hiérarchise-t-elle les demandes de formation ?
- Y a-t-il un budget pour la formation ?
- Quelles ressources sont à la disposition de votre organisation ?

Si vous ne savez pas, ou si vous n'êtes pas sûr des réponses à ces questions, il est important de trouver une personne, dans votre organisation, qui peut vous aider à y répondre.

- Étudiez à présent le tableau d'en face. À l'aide de ce tableau, faites une liste des différents besoins que la formation pourrait aborder. Il pourrait être utile de le reproduire ou de faire une copie de celui qui se trouve sur le CD Rom.
- Identifiez le besoin et la priorité à l'aide du tableau puis planifiez comment les inscrire dans une stratégie de formation qui devra recevoir l'accord et le soutien de la direction.

Identification des besoins prioritaires en formation – exemple de grille

Sujet	Nombre d'employés	Comment répondre au besoin (il sera peut-être possible de vous joindre à d'autres ONG pour réduire le coût)	Priorité Haute = 4 Faible = 1	Ressources / coûts
Sensibilisation de base, au bureau, en matière de protection de l'enfant	Tous	Initiation Réunion du personnel Séances de formation	4	Pris en charge par le siège
Politiques et procédures	Tous	Initiation Réunion du personnel Séances de formation	4	Du budget de formation annuel
Recrutement et sélection	Responsables et personnel du service RH	Réunion d'information/formation au siège	4	Pris en charge par l'organisation
Bonnes pratiques de communication avec les enfants	Personnel spécifique de programmes partenaires	Prestataires locaux	3	Pris en charge localement en facturant les partenaires pour l'événement
Initiation du nouveau personnel	40	Responsable Initiation Documents organisationnels Contrats	4	Peu élevés

Les principes de la formation

Toute stratégie de formation/d'éducation doit être fondée sur les principes suivants.
La formation doit :

- répondre aux besoins des enfants ; une bonne formation du personnel lui permettra de mieux pouvoir aider les enfants
- refléter les valeurs, les buts et la mission de l'organisation
- être hiérarchisée en fonction des besoins
- garantir l'égalité d'accès : veillez à ce que la formation soit accessible à toute personne qui en a besoin
- bénéficier de suffisamment de ressources pour être conduite de façon efficace
- être correctement évaluée

Norme 8

Si vous avez suivi ces principes, vous saurez mieux, à présent :

- quels sont les besoins en formation de votre organisation
- comment répondre à ces besoins
- quelles ressources pourraient être disponibles
- qui peut vous aider et vous donner son soutien pour organiser cette formation

Une fois l'accord obtenu, vous serez prêt à passer au stade de la planification du programme de formation, en utilisant les modules de base et les ateliers spéciaux de *Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant* (Outil 3). Le cycle peut être complété par la planification et la conception du programme de formation, la réalisation et, bien entendu, l'évaluation qui vous permettra de faire part de tout autre besoin d'apprentissage ou de formation.

Outil 3

Norme 9 : Accéder aux conseils et au soutien

Introduction

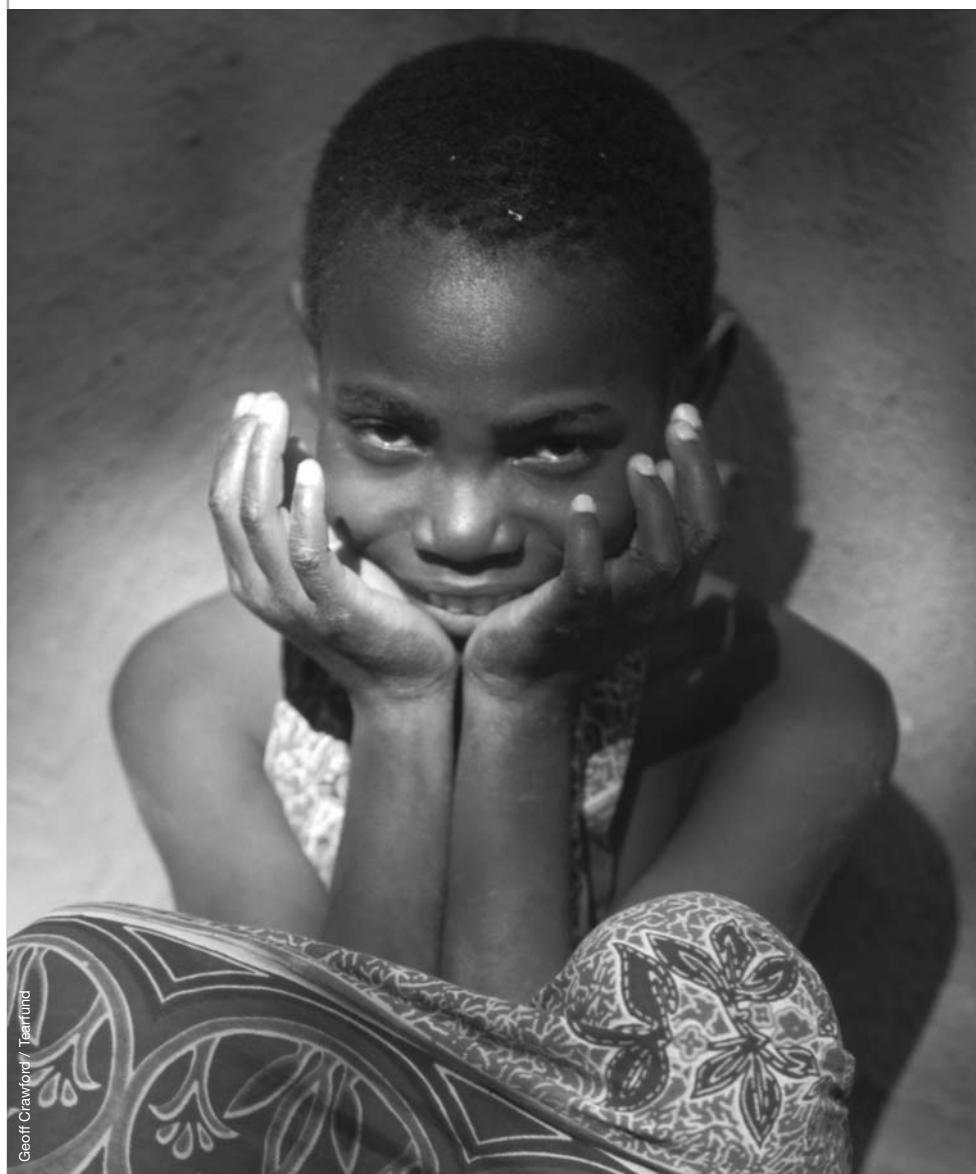
Quelle est cette norme ?

Des dispositifs sont pris pour fournir des informations et un soutien essentiels aux personnes chargées de la sécurité des enfants. Les enfants maltraités sont assistés pour obtenir de l'aide.

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

La maltraitance des enfants est une grave violation des droits de l'enfant et a souvent des conséquences à long terme sur leur développement émotionnel et physique. De plus, la maltraitance est très éprouvante et peut être difficile à affronter. Les organisations ont le devoir de s'assurer que les conseils et le soutien sont disponibles pour permettre à chacun de jouer son rôle dans la protection des enfants. Les enfants maltraités ont besoin de se tourner vers quelqu'un. Souvent, ils ne savent pas où trouver de l'aide.

Norme 9



« Les enfants maltraités ont besoin de se tourner vers quelqu'un. »



« Tous les enfants ont le droit d'être informés et aidés quand ils ont un problème. »

S'assurer que les enfants aient accès à l'information et au soutien

Tous les enfants et les jeunes personnes ont le droit d'être informés et aidés quand ils ont une inquiétude ou un problème, ou s'ils ont été victimes de maltraitance ou d'atteinte. Il est important que des ressources supplémentaires soient créées pour faire en sorte que les enfants ayant un handicap ou des difficultés de communication reçoivent aussi l'aide dont ils ont besoin.

- Un moyen d'accomplir cela est de créer des listes pour les enfants et les jeunes personnes, les **informant** comment et où obtenir de l'aide et un soutien dans la communauté locale ou la région. Trouvez des personnes ayant l'expérience de travailler avec des enfants handicapés et pouvant vous aider à produire d'autres supports d'informations, par exemple en Braille ou audio.
- Recherchez quels services, quelles autorités ou quelles organisations existent dans votre communauté ou votre région et fournissent une assistance aux enfants et aux jeunes personnes victimes de maltraitance. Cette liste peut être utilisée par les travailleurs pour aider les enfants et les jeunes personnes à accéder aux conseils et au soutien.
- Les listes doivent être mises à jour et inclure uniquement les services de bonne qualité, évalués par votre organisation comme étant sûrs, et dont la priorité est l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Demandez aux enfants et aux jeunes personnes de donner leur appréciation sur les services et de communiquer toute inquiétude qu'ils pourraient avoir sur ces services.
- Indiquez au personnel et aux volontaires comment aider les enfants et les jeunes personnes à trouver les meilleurs conseils et soutien en leur communiquant ces listes, avec des informations sur ce que chaque service peut offrir.
- Informez les enfants et les jeunes personnes qu'ils ont le droit de chercher de l'aide, d'être écoutés et d'être pris au sérieux et indiquez-leur vers qui ils peuvent se tourner s'ils ont besoin d'aide ou s'ils sont victimes de maltraitance.
- Faites-leur savoir qu'ils doivent chercher conseil et soutien pour toutes sortes de problèmes, et non pas uniquement s'ils sont victimes de maltraitance. Ils doivent savoir où trouver quelqu'un à qui parler de sujets tels que :
 - les problèmes avec un enseignant
 - les problèmes avec un parent/pourvoyeur de soins
 - le harcèlement
 - l'éducation sexuelle
 - les problèmes de relations
 - obtenir des conseils médicaux confidentiels
 - obtenir des conseils juridiques.

Norme 9

Norme 10 : Application et suivi des normes

Introduction

Quelle est cette norme ?

Un plan d'action est élaboré afin de surveiller l'efficacité des mesures prises pour assurer la sécurité des enfants.

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

Pour assurer la sécurité des enfants, des politiques, procédures et plans doivent être mis en application dans tous les départements de l'organisation. Des contrôles sont nécessaires pour s'assurer que cela est fait systématiquement. L'opinion des personnes concernées à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation peut contribuer à améliorer l'efficacité de toute mesure prise.

Être prêt – appliquer la politique

L'une des clés du succès est de savoir exactement comment appliquer la politique et ce qui pourrait vous empêcher de réussir. Les politiques sont-elles des 'documents morts' que personne ne consulte jamais ? Ou sont-elles 'vivantes' et des guides utiles pour les pratiques organisationnelles ? L'atelier de base 1 dans l'Outil 3 – Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant contient un exercice qui permet d'identifier les 'barrières à l'application d'une politique sur la protection de l'enfant'. Reportez-vous à cet exercice avant de continuer. 

Il est utile de considérer les autres changements de politiques qui ont été introduits et comment ils ont été introduits par votre organisation.

- Qu'est-ce qui a bien fonctionné ?
- Pourquoi ?
- Comment cela a-t-il été présenté ?
- Comment les choses sont-elles communiquées dans toute l'organisation ?

Un grand nombre de politiques sont appliquées mais très peu sont contrôlées pour déterminer si elles ont du succès. L'application et le contrôle sont essentiels pour la mise en pratique des normes sur la protection des enfants.

Application

La clé d'une application réussie est l'élaboration d'une **stratégie d'application**. Idéalement, elle devrait faire partie du projet entier d'élaboration de normes sur la protection de l'enfant ; cela doit être envisagé au début, non pas à la fin !

L'application se fait en quatre étapes :

1. Créer la politique
2. Appliquer la politique : quand, où, à qui ?
3. Diffuser la politique : comment atteint-elle les personnes, informer les personnes à son sujet
4. Revue et évaluation



Jim Long / Tearfund

ACTIVITÉ 10.1 : ÉLABORER UNE STRATÉGIE D'APPLICATION

But

- Créer une stratégie d'application

Notes

1. Considérez les questions suivantes et prenez des notes sur une feuille de papier blanche :
 - Quels problèmes devez-vous envisager ?
 - Quelles sont les parties prenantes clés ?
 - Quelles sont les difficultés ou barrières possibles ? Quelqu'un s'oppose-t-il au processus d'élaboration de normes sur la protection des enfants ?
 - Quelle formation pourrait être nécessaire ? Qui veillera à ce qu'une formation ait lieu ?
2. Fixez des **objectifs d'application** :
 - Que tentez-vous d'accomplir ?
 - Que voulez-vous que les gens comprennent, qu'ils ressentent et qu'ils fassent différemment suite à l'application des normes sur la protection de l'enfant ?
3. Considérez ces questions clés :
 - Qui peut m'apporter des informations, des compétences spécialisées et des ressources ?
 - De quelles ressources aurons-nous besoin ?
 - Qui effectue déjà un travail pouvant être relié/utile au développement de pratiques concernant la protection de l'enfant ?
 - Qui pourrait déranger mon projet ou s'y opposer ?
 - Qui doit être impliqué à un niveau hiérarchique plus élevé ?
4. Résumez vos réponses et vos notes :
 - Essayez de rédiger quelques objectifs d'application : il n'est pas nécessaire d'écrire beaucoup, une feuille de papier devrait suffire.
 - Envisager les difficultés possibles et qui pourra vous être utile vous permettra de fixer des objectifs réalistes.

Les objectifs doivent être SMART :

- Spécifiques
- Mesurables
- Réalisables
- Réalistes
- Délimités dans le temps

Norme 10

ACTIVITÉ 10.2 : APPLICATION – COMMENT PROCÉDER

But

- Identifier les différents moyens de faciliter l'application.

Notes

Il y a deux façons différentes et efficaces d'appliquer la politique : formelle et non formelle. Voir les exemples du tableau ci-dessous :

Application formelle	Application non formelle
Séances d'information/réunions	Réseaux
Bulletins d'information	Écouter/parler
Notes	Partage
Emails à tout le personnel	Discussion
Conférences	Formation
Documents de politique	Sites intranet de discussion

- Sur une grande feuille de papier, tracez deux colonnes intitulées comme ci-dessous. Pensez à votre propre organisation. Quels types de communication existent déjà : sont-ils formels ou non formels ?

Communication formelle	Communication non formelle

- Résumez vos idées et penchez-vous sur les questions ci-dessous : elles devraient vous donner les grandes lignes d'une stratégie d'application, y compris :

- des objectifs d'application clairs
- des moyens de communication formels et non formels
- savoir qui peut vous aider
- savoir de quelles ressources vous aurez besoin
- quelle échelle de temps est réaliste
- quelles difficultés ou barrières pourraient exister.

Évaluation et revue

Le prochain élément essentiel dans le processus d'une application réussie est l'**évaluation et la revue**.



Jon Warren / World Vision

ACTIVITÉ 10.3 : COMMENT SAVOIR SI L’APPLICATION EST EFFICACE ?

But

- Identifier les outils de gestion qui vous permettront d’assurer l’application de la politique.

Notes

Il y a plusieurs façons d’identifier les outils de gestion dont vous aurez besoin pour vous assurer que la politique est appliquée.

Certains sont formels, tels que :

- les outils de gestion pour veiller à ce que les personnes suivent les politiques et les procédures
- la compilation de toutes les plaintes ou inquiétudes au sujet de la protection des enfants
- l’analyse des pratiques et de la non-observation des procédures, des codes de pratiques, etc.

Certains sont non formels et exigent de vérifier la compréhension des personnes, leurs connaissances, leurs sentiments, leurs perceptions, leur comportement et leur attitude.

Un certain nombre d’outils de mesure peuvent vous être utiles, entre autres :

- les questionnaires
- les groupes de discussion
- les entretiens
- l’audit
- l’observation.

Il est essentiel que votre stratégie inclue un plan, avec une échelle de temps, pour établir qui va effectuer l’évaluation et la revue, comment et quand.

Vous trouverez, sur la page suivante, un exemplaire d’outil de gestion : Planification d’action pour l’application de la politique sur la protection de l’enfant, avec un exemple de planification pour l’application de la politique dans votre organisation. Le CD Rom contient aussi des exemplaires en blanc de ce modèle pour vous permettre de faire des copies supplémentaires si besoin est. Il contient également, pour les responsables, un outil d’application de la protection de l’enfant, qui est une liste de contrôle de la sécurité des enfants et des responsabilités de la direction. 

Souvent, les organisations qui mettent en œuvre des normes/politiques sur la protection de l’enfant constatent qu’elles reçoivent plus d’orientations/de plaintes/de cas. Cela n’est pas très flatteur, mais c’est en fait bon signe. Cela indique que le personnel et les enfants sont mieux informés et qu’ils reconnaissent leur responsabilité de signaler leurs inquiétudes. Cela ne signifie pas nécessairement qu’une organisation a des problèmes, mais plutôt qu’elle a développé des moyens efficaces de révéler et d’aborder les mauvaises pratiques ou les pratiques à risques qui étaient (auparavant) cachées.

Norme 10

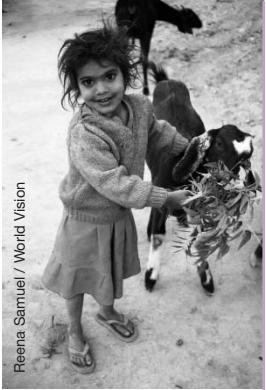
NORME 10**PLANIFICATION D'ACTION POUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

Nom du programme de pays etc. :

Zone d'application	Activités prioritaires	Par qui	Dans quel délai	Soutien/ressources nécessaires
Diffusion/sensibilisation				
Procédures locales				
Systèmes de gestion				
Évaluation des risques				
Apprentissage et développement				
Autres commentaires				

Renseigné par

Date.....



« Les agences qui travaillent par le biais de partenaires doivent également élaborer des politiques et des procédures relatives à la protection de l'enfant. »

Norme 11 : Collaborer avec des partenaires pour le respect des normes

Introduction

Quelle est cette norme ?

Dans le cas où les agences travaillent avec ou par le biais de partenaires en contact avec les enfants, ces partenaires ont ou élaborent des politiques et des procédures relatives à la protection de l'enfant qui correspondent à ces normes.

Pourquoi les agences doivent-elles répondre à cette norme ?

Lorsqu'elles travaillent en partenariat, les organisations ont la responsabilité de veiller à ce que la sécurité des enfants soit assurée par leurs partenaires. Dans la plupart des cas, les partenaires qui travaillent avec les enfants seront déjà attentifs à la protection de l'enfant et auront sans doute instauré de bonnes politiques et de bonnes procédures. Un dialogue entre partenaires basé sur ces normes devrait permettre un apprentissage mutuel et le développement de bonnes pratiques adoptées.

Que voulons-nous dire par ‘collaborer avec des partenaires’ ?

Nous parlons souvent de travail avec des partenaires, ou de travail en partenariat. Les partenariats varient grandement mais se rangent généralement dans les catégories principales suivantes :

- le travail avec les communautés locales et les petites organisations, par ex. les groupes d'enfants, les structures communautaires locales, les organisations à base communautaire (OBC), pour la planification et la réalisation des programmes
- le travail à travers de plus grandes organisations, mieux établies (ONG, coalitions, OING) qui agissent en tant que ‘partenaires de mise en œuvre’, c.à.d. qu'elles exécutent les programmes et projets et qu'elles les gèrent au quotidien
- une catégorie hybride, c.à.d. le travail avec une organisation partenaire plus grande, déjà bien établie (par ex. un ministère du gouvernement, une agence des NU, une autre ONG), que l'on appelle généralement une ‘collaboration’, gouvernée par des accords officiels écrits.

Il existe des variations et des combinaisons, mais ces catégories décrivent la majorité des partenariats. Il est important d'analyser la nature de votre relation de partenariat afin d'avoir des attentes réalistes et une approche appropriée de la collaboration sur la protection de l'enfant.

Par exemple, collaborer avec une petite OBC devra aussi nécessiter un accord commun sur la protection de l'enfant ; l'OING peut informer l'OBC sur ses politiques et procédures et approuver certaines règles de base sur leur travail en commun pour que la protection de l'enfant soit une priorité. Ces accords peuvent être très simples, et verbaux uniquement, et ils peuvent se faire après une discussion initiale.

Cependant, si une OING/ONG crée une relation formelle avec un partenaire local de mise en œuvre, elle doit intégrer la protection de l'enfant dans le contrat et rédiger des accords écrits officiels sur la façon dont les deux agences, ensemble, assureront la protection des enfants.

Implications pour la protection de l'enfant

Quelques principes de base sur le travail en partenariat indiquent qu'un engagement envers la protection des enfants contre la maltraitance et l'exploitation doit être un élément essentiel de la relation de partenariat. Les valeurs et les principes de travail doivent essentiellement être les mêmes entre partenaires, qui doivent prévoir une approche commune pour satisfaire le droit des enfants à être en sécurité.

Norme 11

De même, les questions d'obligation de rendre des comptes et de transparence ont traditionnellement été appliquées à la gouvernance, aux finances et à d'autres sujets opérationnels. Mais elles doivent aussi être appliquées à la façon dont nous travaillons avec les enfants. Les OING doivent être rassurées que le travail ou que le contact de leur partenaire avec les enfants démontre l'intégrité, le respect des normes appropriées d'éthique et de bonnes pratiques et un engagement clair à assurer la sécurité des enfants.

Partenaires et protection de l'enfant : que tentons-nous d'accomplir ?

Vous devez, avec vos partenaires, adopter un engagement à assurer la sécurité des enfants. Les dispositifs de pratiques et de gestion des partenaires d'une OING doivent refléter cet engagement commun à protéger les enfants et à réagir aux problèmes de maltraitance.

Le moyen le plus efficace d'assurer la sécurité des enfants est d'avoir une approche positive et solidaire du travail avec les partenaires. Les réunions d'information et autres activités de partage d'information seront clés. Localement, les responsables devront envisager quelle est le meilleur moyen d'informer les partenaires sur leur engagement envers la protection des enfants et ce qu'ils entendent par un travail en partenariat. Ils devront également considérer le meilleur moyen d'obtenir l'engagement de leurs partenaires.

Dans la pratique, cela signifie s'assurer:

- que les OING sachent exactement quelle est la nature des relations de partenariat dans lesquelles elles s'engagent
- qu'il y ait une bonne évaluation du travail de l'agence partenaire avec les enfants et de la façon dont elle assure la sécurité des enfants
- que les mesures supplémentaires requises dans ce domaine soient identifiées
- que vous vous mettiez d'accord sur la façon dont l'agence partenaire sera appuyée par l'OING pour pouvoir respecter les normes de protection des enfants et avoir les compétences dans ce domaine.

ACTIVITÉ 11.1 : COLLABORER AVEC DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Buts

- Collaborer avec les partenaires actuels pour examiner les dispositifs actuels en matière de protection de l'enfant.

Norme 11





- Identifier le niveau de respect des normes de protection de l'enfant de *Assurer la sécurité des enfants*.

Notes

Ce processus pourrait être entrepris avec des agences partenaires individuelles, mais vous pourriez aussi organiser un atelier avec les représentants d'un certain nombre d'agences partenaires :

- Examinez les pratiques actuelles à l'aide de l'outil d'auto-audit de *Assurer la sécurité des enfants*
- Il est très important de veiller à ce que vous et vos partenaires parliez de la même chose lorsque vous utilisez le terme « protection de l'enfant ». Il est essentiel d'établir une signification et un langage communs pour garantir que les accords de partenariat aient un sens. L'information et les exercices qui se trouvent dans *Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant* (Outil 3) pourraient vous être utiles pour cela. Vous trouverez des idées sur la façon d'établir une compréhension locale de la maltraitance dans les Modules 2 et 3.
- Évaluation des risques : vous voudrez peut-être considérer où des risques potentiels existent dans l'agence partenaire et dans son travail, peut-être à l'aide des outils d'analyse des risques contenus dans la Phase 1 de ce guide, **Activité 1.4**.
- Après avoir examiné les pratiques, la compréhension de la maltraitance et les risques actuels, il sera très important d'établir ce qui devra sans doute changer et d'élaborer un plan d'action.

Le CD Rom contient un exemple d'accord de partenariat élaboré par Save the Children ; vous souhaiterez peut-être vous en servir comme base pour rédiger votre propre accord de travail en partenariat.

ACTIVITÉ 11.2 : PROMOUVOIR LA PROTECTION DES ENFANTS AUPRÈS DES PARTENAIRES

But

- Établir quelles mesures sont nécessaires dans votre agence pour aider les responsables et le personnel à promouvoir et à soutenir l'application de politiques sur la protection de l'enfant auprès des partenaires.

Notes

1. Il s'agit d'une activité de groupe : rassemblez un petit groupe de collègues et prévoyez environ deux heures de travail en commun. Étudiez les questions suivantes :
 - Comment travaillez-vous avec des partenaires, actuellement, dans votre programme ?
 - Quelles sont les inquiétudes principales au sujet de la protection des enfants et des partenaires ?
2. Évoquez les pratiques actuelles et identifiez les inquiétudes principales sur une feuille de tableau-papier. Regroupez tous les thèmes communs.
Y a-t-il des surprises ?
Quels sont les domaines de bonnes pratiques et les zones de risques ?
3. Considérez la nature des accords de partenariat :
 - Vos dispositions de partenariat sont-elles formelles ou non formelles ?
 - Travaillez-vous avec, ou à travers, ces agences ?
 - Existe-t-il des accords ou des contrats écrits, ou de simples accords verbaux entre les parties, etc.

Norme 11

- Considérez, à présent, ce que les principes directeurs avec les partenaires doivent inclure, en fonction de votre analyse. La liste ci-dessous donne quelques suggestions :
 - la sélection des partenaires
 - des rôles et responsabilités clairs
 - des contrats et des accords
 - des instructions
 - un soutien continu
 - le contrôle
 - mesurer l'impact
 - des rapports sur l'application des politiques et procédures sur la protection de l'enfant
 - l'action spécifique requise
 - la planification de la succession, la continuité, les stratégies de sortie et les implications pour la protection de l'enfant.
- Cela crée-t-il des problèmes internes sur le plan des capacités et des ressources pour appuyer ce processus ?

Les OING et autres agences ont la responsabilité de soutenir leurs partenaires dans un domaine identifié comme étant une priorité. C'est pour cette raison qu'il est important, pour toutes les agences, de considérer les ressources dont elles auront besoin pour aider leurs partenaires à répondre à ces normes.

ACTIVITÉ 11.3 : ÉLABORER DES NORMES MINIMALES POUR LES PARTENAIRES

But

- Choisir des normes minimales sur la protection de l'enfant et le travail avec les partenaires.

Notes

- Considérez les lacunes que vous avez identifiées, soit dans l'exercice d'audit soit d'une autre façon. Travaillez ensemble pour décider comment vous pouvez combler ces lacunes et choisissez quelles normes minimales vous devrez exiger que vos partenaires respectent.

Cela pourrait inclure des normes spécifiques sur :

- le recrutement et la vérification du personnel
- la fourniture d'une formation pour le personnel
- l'élaboration d'un code de conduite
- l'élaboration de procédures de déclaration des partenaires
- la communication avec les enfants
- les procédures de plaintes

Un exemple de formulaire d'accord entre partenaires se trouve sur le CD Rom.



Norme 11

Résumé

Ce guide vous aura sans doute aidé, ainsi que votre agence, à débuter le processus d'application des normes pour la protection de l'enfant de *Assurer la sécurité des enfants*. Cette tâche sera toujours stimulante et ne sera jamais aisée, mais un processus formalisé et des systèmes organisés en place, permettront aux enfants qui entrent en contact avec votre agence d'avoir une plus grande possibilité d'être en sécurité. *Assurer la sécurité des enfants : Formation sur la protection de l'enfant* (Outil 3) présente divers exercices et matériaux de formation pour former et soutenir tout le personnel à mieux appliquer les normes.





Jon Warren / World Vision

Remerciements

L'auteur souhaite remercier les organisations et personnes suivantes de leur contribution à la boîte à outils.

Membres de la coalition Keeping Children Safe et leurs organisations

Rosemary Gordon, ex directrice des services conseil, NSPCC

Philippa Lei, conseillère en politique sur les droits de l'enfant, World Vision UK

Anna Lewis, assistante nationale déléguée à la jeunesse, Tearfund

Amanda Marshall, responsable du développement des programmes, Tearfund

Pauline McKeown, directrice du département programmes internationaux, CAFOD

Jenny Myers, consultante principale, NSPCC

Paul Nolan, responsable de la protection de l'enfant, Plan

Jonathan Potter, directeur exécutif, People in Aid

Richard Powell, directeur de la protection globale de l'enfant, Save the Children UK

Ruth Steele, ancienne responsable des politiques relatives aux enfants, EveryChild

Colin Tucker, responsable des programmes – Palestine, Égypte et Éthiopie,
International Federation Terre des Hommes

Marie Wernham, ex-directrice, plaidoyer et protection de l'enfant, Consortium of Street Children (Consortium ?uvrant pour les enfants de la rue)

Jeannette Wijnants, coordinatrice de la coalition Keeping Children Safe (seconde édition revue)

Yoma Winder, conseillère du programme humanitaire, Oxfam

Oak Foundation pour son appui financier.

Autres personnes ayant apporté une contribution de temps, d'énergie et de ressources

Child Wise : Karen Flanagan et Fiona Williams

NSPCC : Dee Jethwa, consultante associée en formation,

NSPCC : Zaffira Shah, consultante principale en formation

NSPCC : Norbert Marjolin, responsable de l'équité et de la diversité

NSPCC : Katie Moll, responsable des communications commerciales

NSPCC : Rachel Tunstall, graphiste multimédia

NSPCC : David Ward, réalisateur et directeur audiovisuel

Jo Hathaway, rédactrice externe indépendante

HAP, Katharina Samara, coordinatrice du projet Building Safer Organisations (construire des organisations plus sûres)

VIVA Network : Joanna Watson, conseillère en plaidoyer et droits de l'enfant

Merci à tous ceux qui ont partagé leurs matériaux de formation et de ressources, qui ont été adaptés pour la boîte à outils. Les auteurs initiaux ont été, dans la mesure du possible, reconnus ; je présente mes excuses à toute personne dont je n'ai pas mentionné le travail.

Sincères remerciements.

Jenny Myers, consultante principale, NSPCC (*association nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants*)

Auteur



Al Deane / EveryChild

Ressources web

ARC Action for Rights of Children (Action pour les droits de l'enfant)

Initiative de formation et de renforcement des capacités basée sur les droits de l'enfant.
www.savethechildren.net /arc

Politiques et procédures sur la protection de l'enfant

Politiques et procédures sur la protection de l'enfant
E. Jackson et M. Wernham (2005) Child Protection policies and procedures toolkit – how to create a child safe organisation (Boîte à outils de politiques et procédures sur la protection de l'enfant – comment créer une organisation sûre pour les enfants) : Child Hope UK
www.childhope.org.uk

Child Exploitation and Online Protection Centre

www.ceop.gov.uk

Le Centre sur l'exploitation des enfants et la protection sur l'Internet (CEOP) est actif dans tout le Royaume-Uni et maximise les liens internationaux pour lutter contre l'abus sexuel des enfants partout et à tout moment. L'une des stratégies pour accomplir cette mission est de fournir aux parents, aux responsables d'enfants et aux enfants et jeunes personnes eux-mêmes des conseils de sécurité sur l'utilisation de l'Internet (www.thinkuknow.co.uk)

Child Wise ECPAT Australia

Child Wise est un organisme caritatif qui travaille pour éviter et réduire l'exploitation et l'abus sexuels des enfants en Australie et outre-mer. Child Wise est le représentant australien d'ECPAT International, une campagne internationale dans plus de 70 pays, qui œuvre à mettre fin à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (CSEC).
www.childwise.net

Child Protection in Sport Unit (Protection de l'enfant dans le milieu sportif)

A une grande quantité d'informations sur la protection des enfants contre la maltraitance dans le monde du sport et des loisirs.
www.thecpsu.org.uk

Réseau d'information des droits de l'enfant

www.crin.org

Department for Children, Schools and Families (Département pour les enfants, les écoles et les familles)

Ce site Internet du ministère britannique des enfants, des écoles et des familles contient une grande quantité d'informations sur la protection de l'enfant. Bien que créé pour une audience basée au Royaume-Uni, beaucoup de ses ressources sont aussi utiles aux personnes en dehors de l'Europe.
www.dcsf.gov.uk

EduCare

Une série de cours à distance en ligne pour la formation et la sensibilisation à la protection de l'enfant est disponible, développée en partenariat avec la NSPCC.
www.debrus-educare.co.uk

ECPAT

Un réseau d'organisation et de personnes travaillant ensemble à l'abolition de la prostitution enfantine, la pornographie enfantine et le trafic d'enfants.
www.ecpat.net

The Football Association

L'association anglaise de football a un site web utile pour toute agence impliquée dans le sport. Consultez le site web d'apprentissage (But Protection de l'enfant) qui contient des conseils utiles sur la protection des enfants dans un contexte sportif.
www.thefa.com

Internet Watch Foundation

Un site web de conseils et recommandations utiles sur les crimes de maltraitance des enfants sur l'Internet.
www.iwf.org.uk

Humanitarian Accountability Partnership (HAP)

HAP est le premier organisme international d'autoréglementation du secteur humanitaire. Son objectif est que l'action humanitaire rende des comptes aux bénéficiaires à travers l'autoréglementation, la vérification de la conformité et la certification d'assurance de la qualité. De plus HAP défend le droit des bénéficiaires à l'accès aux dispositifs de plaintes et de retour d'information des organisations humanitaires. En avril 2007, le projet Building Safer Organisations (créer des organisations plus sûres) a été transféré de l'International Council of Voluntary Agencies (ICVA) à HAP.

Le projet Building Safer Organisations aide les agences humanitaires à développer les capacités pour enquêter sur les allégations de maltraitance ou d'exploitation de personnes concernées par des membres du personnel. Le projet fournit formation, soutien et conseils sur la réception des plaintes et la conduite d'enquêtes. Le projet réunit les organisations humanitaires du monde entier et a pour but de les rendre plus sûres pour les bénéficiaires. Des renseignements sur le projet Building Safer Organisations et sur les événements et matériaux de formation sont disponibles à www.hapinternational.org ou à www.icva.ch ou encore en contactant bsoworkshop@hapinternational.org.

International Red Cross Code (Code de la Croix Rouge Internationale)

Le code de conduite international se trouve sur le site web.
www.ifrc.org

International Society for the Prevention of Child Abuse and neglect

www.ispcan.org

National Society for the Prevention of Cruelty to Children (NSPCC)

L'organisme caritatif britannique le plus important pour mettre fin à la cruauté envers les enfants. A de nombreux dispositifs de formation et de nombreuses ressources sur la protection de l'enfant.
www.nspcc.org.uk

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

www.ohchr.org

People in Aid

Un exemplaire du rôle des RH en matière de protection de l'enfant peut être téléchargé du site Internet People in Aid.
www.peopleinaid.org

UNICEF

Ce site a un éventail de ressources et d'informations sur la protection des enfants.
www.unicef.org

Comité permanent inter-agences des Nations Unies (IASC)

Principes de base et code de conduite du groupe de travail.
www.humanitarianinfo.org/iasc

Étude du secrétaire général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants

www.violencestudy.org

Virtual Global Task Force (Groupe de travail virtuel international)

Cette alliance internationale d'agences pour l'application de la loi travaillant ensemble pour la sécurité de l'Internet peut être contactée pour plus de renseignements dans ce domaine.
www.virtualglobaltaskforce.com

Viva

Son but est de relier et d'unir les chrétiens qui travaillent avec les enfants à risque. Viva aide le travail en commun de projets, forme des 'réseaux' pour le partage des connaissances, des compétences et de l'expérience. Ainsi, les personnes individuelles qui travaillent à des projets peuvent mieux réaliser leur potentiel, la capacité de leurs projets augmente et, en définitive, un plus grand nombre d'enfants en bénéficient.
www.viva.org

Organisation mondiale de la santé (OMS)

A des informations sur les blessures et la prévention de la violence ainsi que des définitions de la maltraitance des enfants.
www.who.int/eng

Une liste de ressources et publications Internet suggérées sur la participation des enfants dans le domaine de la protection de l'enfant se trouve sur le CD Rom.

Toutes informations complémentaires sur la protection de l'enfant peuvent être obtenues sur les sites Internet des membres de la coalition Keeping Children Safe.

Catholic Agency for Overseas Development(CAFOD) (Agence catholique pour le développement international) – www.cafod.org.uk

Childhope (espoir d'enfant) – www.childhope.org

Consortium of Street Children (Consortium œuvrant pour les enfants de la rue) – www.streetchildren.org.uk

EveryChild – www.everychild.org.uk

International Federation Terre des Hommes – www.terredeshommes.org

NSPCC (Association nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants) – www.nspcc.org.uk

Oxfam – www.oxfam.org.uk

People in Aid – www.peopleinaid.org

Plan International – www.plan-international.org

Save the Children UK – www.savethechildren.org.uk

SOS Children's Villages (SOS Villages d'enfants) – www.soschildrensvillages.org

Tearfund – www.tearfund.org

Viva – www.viva.org

World Vision UK – www.worldvision.org.uk

Références

Child Wise (2003) *Choose with Care child safe organisations* (Choisir avec soin des organisations sûres pour les enfants): ECPAT Australie

Nolan, P (2004) *Role of HR in Child Protection* (Le rôle des RH dans le domaine de la protection de l'enfant) : People in Aid Londres

UNICEF 2004 *La situation des enfants dans le monde*

IASC (2002) Rapport du groupe de travail, *Protection from Sexual Exploitation and Abuse in Humanitarian Crises* (Protection contre l'exploitation et l'abus sexuels en situation de crise humanitaire).

Bulletin du secrétaire général (2003) *Specialist measurers for protection from sexual exploitation and sexual abuse* (Mesureurs spécialisés pour la protection contre l'exploitation et l'abus sexuels).

Investigation into Sexual Exploitation of Refugees by Aid Workers in West Africa (Investigation de l'exploitation sexuelle des réfugiés par les travailleurs humanitaires en Afrique de l'Ouest) (2002), Bureau des services omissions internes des NU, document des NU référence A/57/465, 11. Disponible à http://www.un.org/Depts/oios/reports/a57_465.htm

E, Jackson & M, Wernham (2005) *Child Protection policies and procedures toolkit – how to create a child safe organisation* (Boîte à outils de politiques et procédures sur la protection de l'enfant – comment créer une organisation sûre pour les enfants) Child Hope UK

Straus, M (1994a) *Beating the devil out of them : corporal punishment in American Families* (Le diable au corps: châtiment corporel dans les familles américaines). New York: Lexington Books.

Sullivan, J & Beech, A (2002) *Professional Perpetrator: sex offenders who use their employment to target and sexually abuse the children with whom they work* (Auteur professionnel de crimes: les délinquants sexuels qui se servent de leur poste professionnel pour cibler et abuser sexuellement les enfants avec lesquels ils travaillent). Child abuse review (Revue de la maltraitance des enfants) Volume 11 – Numéro 3 p153-167 : John Wiley & Sons, Ltd.

OMS (Organisation mondiale de la santé) 1999, 2002 *Rapport mondial sur la violence et la santé, Chapitre 3 Maltraitance des enfants et manque de soins de la part des parents ou des tuteurs.*

Numéros d'organismes de bienfaisance enregistrés

CAFOD

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 285776

ChildHope

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 328434

Consortium of Street Children

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 1046579

EveryChild

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 1089879

International Federation Terre des hommes

Organisme de bienfaisance enregistré

NSPCC

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 216401 et SC037717

Oxfam

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 202918

People In Aid

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 1078768

Plan

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 276035

Save the Children UK

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 213890

SOS Children's Villages

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 083115702

Tearfund

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 265464

Viva

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 1053389

World Vision UK

Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 285908

Des copies supplémentaires de cette brochure peuvent être téléchargées du site Internet Keeping Children Safe www.keepingchildrensafe.org.uk

Des copies papier peuvent être obtenues à l'adresse :
publications@keepingchildrensafe.org.uk

Agences membres de la coalition Keeping Children Safe



CAFOD

CAFOD, Agence catholique pour le développement d'outre-mer, est l'agence officielle de développement et d'aide à l'étranger de l'Église catholique d'Angleterre et du pays de Galles. CAFOD est membre de Caritas International.



ChildHope

Childhope est une autorité importante dans le domaine de la protection de l'enfant. Elle vise à développer les capacités d'organisations en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud afin de réduire la maltraitance et l'exploitation des enfants, de leur rendre justice, de leur donner une voix et de protéger les enfants touchés par le VIH et le SIDA.



Consortium for Street Children

Le Consortium for Street Children consiste en 37 organisations basées au RU œuvrant en faveur du bien-être et des droits des enfants qui vivent et travaillent dans la rue et des enfants en danger de choisir la rue.



EveryChild

EveryChild est actif dans le monde entier pour donner aux enfants vulnérables séparés, ou risquant d'être séparés de leurs familles ou de leurs communautés, un futur sûr, à l'abri du danger.



NSPCC

La mission de NSPCC est de mettre fin à la cruauté envers les enfants. Sa vision est une société dans laquelle les enfants sont aimés, valorisés et capables d'atteindre leur potentiel.



Oxfam

Oxfam travaille avec des partenaires pour vaincre la pauvreté et la souffrance.



People In Aid

People in Aid assiste les organisations dont le but est de soulager la pauvreté et la souffrance afin d'augmenter leur impact grâce à une meilleure gestion humaine et à un soutien.



Plan

Plan est l'une des plus grandes organisations du monde centrées sur l'enfant et travaillant au développement communautaire. Elle est active dans 62 pays à travers des projets et initiatives qui abordent les causes de la pauvreté et ses conséquences sur la vie des enfants.



Save the Children

Save the Children lutte pour les enfants victimes de pauvreté, de maladie, d'injustice et de violence, au RU et à travers le monde. Elle travaille avec les enfants pour trouver des réponses durables aux problèmes qu'ils affrontent.



SOS Children's Villages

SOS Children's Villages est une organisation internationale, indépendante et non-gouvernementale qui œuvre pour le développement social. Elle est active dans le domaine des besoins, problèmes et droits de l'enfant depuis 1949. Ses activités sont centrées sur les enfants et les orphelins négligés et abandonnés ainsi que sur les familles défavorisées.



Tearfund

Tearfund est une organisation caritative évangélique chrétienne d'aide humanitaire et de développement. Elle travaille avec des partenaires dans plus de 70 pays à travers le monde.



Terre des Hommes

Fondée en 1960, la fondation Terre des Hommes est l'ONG suisse la plus importante dans le domaine de l'aide aux enfants et de la protection. Elle opère dans plus de 30 pays à travers le monde.



Viva

Viva est un mouvement international de chrétiens qui ont une influence positive sur les enfants en danger. Actif dans plus de 40 pays et en partenariat avec des projets locaux et internationaux, Viva atteint 1,8 millions d'enfants.



World Vision

World Vision est l'une des agences d'aide et de développement les plus importantes du monde. Cette organisation chrétienne est active dans près de 100 pays et prête son secours à plus de 100 millions de personnes dans leur lutte contre la pauvreté, la faim et l'injustice, quelle que soit leur croyance religieuse.



Principal donateur:

Oak Foundation

Oak Foundation consacre ses ressources à l'action dans les domaines social et environnemental dans le monde, en particulier ceux qui ont un impact majeur sur la vie des personnes défavorisées.

Des copies supplémentaires de cette brochure peuvent être téléchargées du site Internet Keeping Children Safe www.keepingchildrensafe.org.uk

Des copies papier peuvent être obtenues à l'adresse : publications@keepingchildrensafe.org.uk

Des frais de port pourraient être demandés pour des envois de copies multiples ou des envois à l'étranger.

Copyright © Save the Children UK 2006

Seconde édition revue, septembre 2007

Traduction par Brigitte Clark

ISBN 978-1-84228-093-5